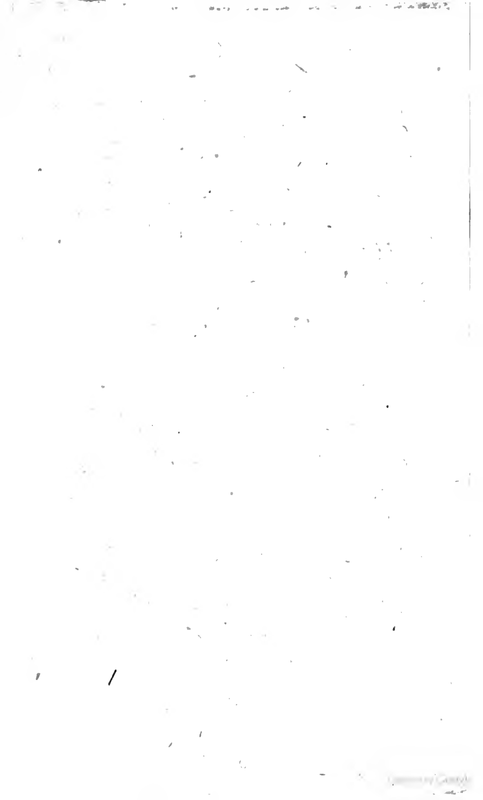
ŒUVRES

COMPLETTES

DE

L'ABBÉ DE MABLY.

TOME DIX-HUITIÈME.



ŒUVRES

COMPLETTES

DE

L'ABBÉ DE MABLY.

TOME DIX-HUITIÈME.

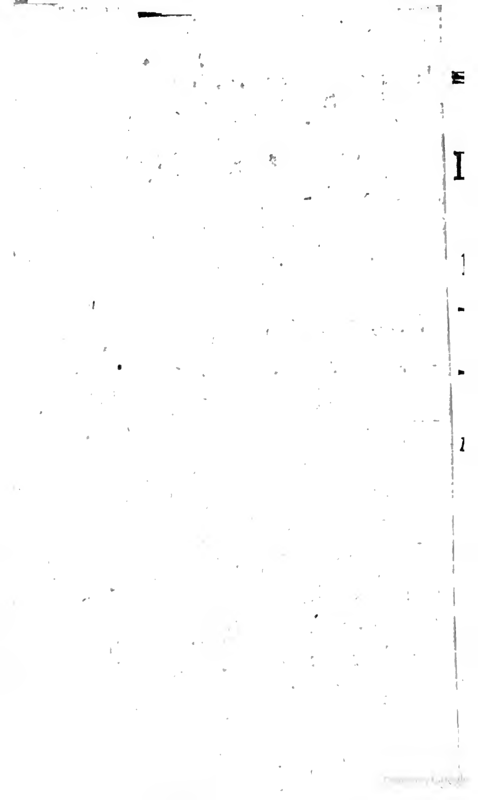
DE LA LÉGISLATION, Partie II.



A PARIS,

Chez BOSSANGE, MASSON et BESSON.

M. DCC. XCVII.



DE LA LÉGISLATION, OU PRINCIPES DES LOIX.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Des précautions avec lesquelles le législateur doit préparer les citoyens d'un état corrompu à se rapprocher des vues de la nature.

PRENONS cette route à gauche, dit milord, gagnons le fond de la vallée, nous ne courons aucun risque de nous égarer, en allant le long du côteau par lequel nous sommes venus. Quand le temps ne nous inviteroit pas à prolonger

notre promenade, je prends un intérêt trop vif à la doctrine que vous venez de nous expofer, pour songer à retourner par le chemin le plus court. Je l'avoue, poursuivit-il, vos premières propositions m'ont d'abord paru autant de paradoxes; mais actuellement la vérité m'en paroît démontrée. Que vous m'auriez épargné d'erreurs et de mauvais raisonnemens, si, dès que nous avons commencé à parler de nos loix, vous m'aviez présenté vos idées dans toute leur étendue. Plus j'applique vos principes à ce que je me rappelle de l'histoire, et à tout ce qui se passe sous nos yeux dans toute l'Europe, plus je suis persuadé avec vous que tous les maux de la société sont le fruit de l'avarice et de l'ambition. Par-tout je vois que ces deux passions gouvernent les conseils des princes et les assemblées des nations, et causent de plus grands ou de moindres maux, suivant que les loix leur laissent une carrière plus ou moins libre.

J'en suis convaincu; ce n'est que par hasard que ces deux passions ont quelquefois procuré des avantages passagers. Quelques princes et quelques magistrats ont eu l'adresse de s'en servir pour former

et exécuter de grandes entreprises ; et sur-le-champ de mauvais raisonneurs n'ont pas manqué de présenter ces succès pernicieux comme des modèles qu'il falloit imiter : mais que cette prétendue prospérité a été courte. Avant que de louer l'avarice et l'ambition qui ont fait quelquefois des batailles et paroître un peuple avec éclat ; avant que de les regarder comme le principe et le ressort d'un bon gouvernement, il falloit examiner quelles ont été les suites nécessaires de ces succès momentanés. Après avoir irrité ces deux passions pour leur donner plus de force et d'énergie, espérera-t-on de s'en rendre le maître et d'arrêter leur mouvement destructif ?

Je le dirai sans flatterie : les loix que vous venez de nous proposer me paroissent très-sages, et les seuls capables de rendre la société heureuse. Vous pouvez, je crois, souffrir cet éloge que je vous donne grossièrement, puisque ces loix ne sont pas de vous : vous ne les avez point imaginées, vous n'avez fait que les recueillir chez les peuples dont nous admirons le plus les vertus, et dont nous envions le bonheur. Quoique vous ne parliez plus de nous ramener à la com-

munauté des biens : quoique vous nous laissiez nos propriétés et les misères de notre vanité, espérez-vous, dans la malheureuse position où se trouve l'Europe, qu'elle ne rejettera pas vos loix ? Vous aurez beau faire, nous serons plus dépravés que vous ne serez indulgent. Nous ressemblons à ces malades qui se plaignent, qui desirent, disent-ils, la santé, et qui n'ont pas le courage de suivre le régime qui la leur rendroit. Qu'un législateur ose proposer sérieusement vos loix, et vous verrez avec quel dédain elles seront accueillies. Chimères, s'écriera-t-on, rêveries de l'enfance du monde ! Nous ne voulons point de votre bonheur; épargnez-vous la peine de fonder, à l'exemple de Platon, une république imaginaire; et donnez-nous des loix qui ne commencent pas par nous rendre malheureux, en nous privant de tous nos plaisirs.

Je suis tout consolé, répondit notre philosophe, du mépris que vous m'annoncez; mais notre objet n'est pas dans cet entretien d'imaginer des loix qu'on veuille recevoir. Si j'avois formé ce dessein, je sais bien, milord, comment je m'y prendrois : au lieu de parler à la

raison, je parlerois aux passions et aux préjugés. Je flatterois la manie de chaque peuple à qui j'aurois à faire; et de mauvais raisonnemens passeroient pour des démonstrations. Je ferois un ample recueil des friponneries et des subtilités qui ont eu quelques succès; je parlerois du pouvoir de l'argent, je peindrois le monde soumis à des ambitieux, je donnerois de belles espérances; et sans doute mes leçons procureroient quelqu'avantage passager à des puissances avares et ambitieuses. Mais il ne s'agit pas de cela entre nous. Je cherche les loix auxquelles la nature nous a soumis, et sans lesquelles les hommes ne feront jamais que de vains efforts pour établir une société heureuse et perpétuer son bonheur. Il faut donc se résoudre, répartit milord, à penser tristement que nous sommes condamnés à être pour toujours les victimes de nos passions. J'en ai peur, répliqua notre philosophe, et je voudrois pour ma consolation être assez visionnaire pour croire aux charmes de l'évidence, et me persuader qu'un jour viendra, où les passions soumises et respectueuses se taisant en sa présence, nous prendrons sans effort le parti d'être justes et raison-

nables ; mais à ne vous pas mentir , cette révolution ne me paroît pas aussi prochaine qu'aux économistes.

Cependant, il faut vous l'avouer, j'ai quelquefois mes accès d'espérance ; quelquefois je me demande pourquoi nous ne pourrions pas faire un pas vers le bonheur, en adoptant les loix un peu sévères dont je viens de vous parler. Pourquoi, me dis-je, serions-nous incapables de faire aujourd'hui ce qu'ont fait autrefois des peuples qui peut-être ne valoient guère mieux que nous? Les Spartiates et les Romains avoient nos vices avant que d'avoir les vertus que nous admirons. Les unes et les autres connoissoient la fatale propriété, et ils ne l'avoient point établie parmi eux impunément. Là-dessus, je me fais un tableau de l'ambition des Spartiates, quand Lycurgue leur donna des loix, et de l'avarice des Romains, quand la liberté succéda aux Tarquins. C'est ainsi, milord, que, par d'agréables rêveries, je cherche à me consoler.

Non, non, interrompit milord avec vivacité, ce ne sont point là des rêves. Vous m'avez parlé il n'y a qu'un moment de je ne sais combien de circonstances, de hasards et d'événemens extraordinaires

par lesquels la fortune change quelquefois les mœurs et l'esprit d'une nation. Voilà ce qui fonde mes espérances : lassés de mal, il nous peut prendre fantaisie de faire un pas vers le bien : revers, prospérité, disgraces, pourquoi voulez-vous que tout soit éternellement perdu pour la société? Après tout, les hommes raisonnent, et l'expérience peut les éclairer. A force d'être les dupes de cette mauvaise politique dont l'avarice et l'ambition sont les auteurs et les instrumens, pourquoi n'ouvriroient-ils pas enfin les yeux? Vous m'avez converti, pourquoi voulez-vous que d'autres soient plus attachés que moi à leurs préjugés? Il est doux d'espérer, et j'espère en effet, puisque le temps emmène tout, qu'il paroîtra enfin un législateur inflexible et courageux, qui, sans ménagement pour nos vices, nous forcera d'être heureux.

Eh! voilà précisément, s'écria notre philosophe, le mal-adroit législateur que je redoute. S'il ne falloit que du courage pour corriger les hommes, ils auroient déjà été corrigés cent fois; car l'histoire est pleine de ces braves législateurs qui ont voulu nous arracher à nos vices. Mais il faut de la patience; mais il faut

un art extrême à manier des passions soupçonneuses et toujours prêtes à s'aigrir et à s'irriter. Quel est le législateur qui peut s'opposer au torrent des passions et de l'opinion publique? Il y a, milord, dans la politique comme dans la médecine, des remèdes qui par leur nature ne sont pas destinés à guérir, mais qui préparent le bon effet de ceux qu'on emploie ensuite, et qui attaqueront le siège ou la source du mal. Les législateurs, je ne sais par quelle fatalité, moins habiles que les médecins, ont rarement connu la différence de ces remèdes, et les ont presque toujours administrés au hasard. Quand il falloit se contenter d'inviter, de solliciter, de préparer, ils ont voulu contraindre; mais on n'obtient rien en demandant trop et mal-à-propos. Sans doute il auroit été avantageux aux Romains, que les citoyens qui s'étoient retirés sur le mont-sacré, au lieu de rentrer à Rome avec des magistrats qui n'avoient simplement que le pouvoir de s'opposer aux décrets du sénat qui feroient tort au peuple, y fussent revenus avec des tribuns, revêtus de l'autorité qu'ils acquirent dans la suite peu-à-peu, et qui fut si utile à la république. Il auroit été

avantageux, pour prévenir les dissensions de la place publique, de régler les droits des deux ordres, et de porter en un jour toutes ces loix favorables à l'égalité, et qui firent la grandeur des Romains. Mais en voulant trop obtenir, il est vraisemblable que les Plébéiens n'auroient rien obtenu. Les Patriciens, fiers, courageux et accoutumés à être des tyrans, auroient préféré leur ruine entière à la perte de leur autorité. Il eût été à craindre que ces tribuns, trop puissans à leur naissance, ne fussent à leur tour devenus des tyrans. Ils auroient eu d'abord trop d'avantage sur les Patriciens pour sentir combien il leur importoit de se conduire avec modération. N'ayant pas eu le temps, au milieu des agitations et des intérêts opposés de la noblesse et du peuple, de se faire une politique et des maximes convenables au bien public, ils auroient excité les commotions violentes de l'anarchie, au lieu d'établir l'ordre et la paix.

En voyant devant lui le but où l'état doit tendre, que le législateur ne soit jamais la dupe de son zèle pour le bien public; il s'en éloigneroit en voulant s'approcher trop brusquement. Jamais il ne me persuadera s'il n'a pas mérité ma con-

fiance et mon estime. Qu'il travaille à se réformer lui-même, qu'il paroisse oublier ses propres intérêts, s'il veut que je me fie à ses loix. Qu'il prépare ensuite et conduise la réforme qu'il médite, avec la lenteur que la nature emploie elle-même pour changer le génie, les mœurs et le caractère d'une nation. Faites attention, milord, que sa marche n'est jamais brusque et précipitée. Remarquez qu'en vertu du pouvoir qu'elle a donné à l'habitude sur notre esprit, pouvoir qui contribue tant à notre tranquillité, nous tendons tous à une sorte d'inertie qui nous porte à être encore aujourd'hui et demain ce que nous étions hier. Un événement, quelqu'important qu'il soit, n'ayant jamais changé en un jour le caractère d'un peuple, la politique seroit insensée, si avec le secours d'un nouveau code de loix elle se flattoit de donner subitement à une nation un génie nouveau. J'ai étudié ces événemens mémorables, qui, au rapport des historiens, ont fait une révolution entière et prompte dans les sociétés; et je crois avoir toujours remarqué que ces événemens créateurs, si je puis parler ainsi, n'auroient rien produit s'ils ne s'étoient présentés après

une foule d'autres événemens, et dans des circonstances qui avoient préparé peu-à-peu la révolution. Le spectacle de Lucrèce violée, et qui se punit du crime de Tarquin, ne détruit la royauté à Rome que parce qu'on y avoit conservé d'anciennes idées de liberté, et que les rois, par leurs vexations et leurs injustices, avoient lassé la patience de leurs sujets sans avoir encore éteint leur courage. Si Tarquin n'avoit été qu'un prince ordinaire, l'attentat de son fils n'auroit causé qu'une émeute passagère. De même si les Plébéiens se fussent retirés sur le mont-sacré à la première injustice des Patriciens, tout se seroit promptement accommodé. Les grands auroient fait des promesses vagues et incertaines; le peuple s'en seroit contenté; et au lieu de cette constance héroïque qui ramena l'égalité entre les deux ordres de la république, les Patriciens auroient encore exercé leur tyrannie sur le peuple.

L'amour de la nouveauté auquel la plupart des historiens accordent tant de pouvoir, et qui leur est si utile pour expliquer les événemens qu'ils rapportent, n'est en vérité qu'une chimère. Examinez la nature de notre cœur et de notre es-

prit ; et vous jugerez que nous sommes au contraire portés à nous défier de toutes les choses avec lesquelles nous ne sommes pas familiarisés. Ce qu'on appelle amour de la nouveauté n'est en effet qu'une lassitude de la situation dont nous avons raison de n'être pas contens. C'est parce que nous nous trouvons mal dans la place que nous occupons, que nous voulons en changer ; et remarquez qu'alors même nous y revenons sans nous en appercevoir, et comme entraînés par une sorte d'instinct. Les Hollandois sont-ils las de la tyrannie de Philippe II ? ils ne travaillent point à se rendre libres ; ils ne cherchent qu'un nouveau maître, et c'est parce qu'ils n'en trouvent point qu'ils fondent enfin une république.

Prendre un mécontentement passager pour une disposition habituelle, regarder un moment d'effervescence, d'engouement ou d'enthousiasme, comme le principe d'une révolution, c'est une erreur grossière. Nous avons nos habitudes qu'il faut rompre ; et le législateur qui l'ignore ne fera jamais que des loix inutiles. Je vous citerai un exemple remarquable. Quand votre Charles II remonta sur le trône de ses pères, vos compatriotes, milord, sortirent

tirent en quelque sorte de leur caractère. Ils montrèrent une joie excessive au retour de ce prince fugitif qu'ils avoient proscrit, et dont le père étoit mort sur un échafaud. C'est une ivresse générale qui s'étend de Londres jusqu'aux extrémités de l'Angleterre. Au milieu des fêtes et des illuminations, on se hâte de faire le procès à plusieurs personnes qui avoient été exceptées de l'amnistie; on exhume les corps de Cromwel, de son gendre Ireton et de Bradslau pour les attacher à un gibet. L'engouement du peuple jusqu'au parlement; on prend ce mouvement convulsif de la nation pour une disposition au pouvoir arbitraire; et un bill est porté pour prescrire l'obéissance aveugle. Comment votre parlement, milord, ne s'apperçut-il pas que le règne austère et dur de Cromwel n'avoit pas suffi pour étouffer chez vous l'amour de la liberté et de l'indépendance que vos guerres civiles n'avoient rendu que plus actif? Pourquoi vos bons patriotes, indignés de tout ce délire, crurent-ils voir la ruine entière de votre liberté? Il ne falloit pas prendre la chose si sérieusement La joie du peuple ne prouvoit point qu'il aimât le despotisme, et la nouvelle loi du parlement

ne devoit avoir aucune autorité. Charles II ne s'y trompa pas ; il sentit qu'il ne devoit pas tout oser sur un trône dont les marches étoient encore ensanglantées. Il consulta plus le caractère de sa nation que la nouvelle loi, et il fit bien. Quand son successeur, moins prudent, voulut agir en maître absolu, il souleva les esprits, et les Stuarts sont allés régner à Saint-Germain-en-Laye et à Rome sur quelques valets et quelques catholiques superstitieux.

Le législateur ne peut donc compter sur ses nouvelles loix, qu'autant qu'elles ont quelque analogie avec le caractère de la nation qu'il veut réformer. Mais je le plains beaucoup si cette nation n'a aucun caractère ; si, énervée par ses vices, elle ne desire rien, ou ne desire que foiblement. Comment s'y prendra-t-il pour fixer ce protée inconstant ? La constance du législateur se lassera ; et un moment de distraction détruira son ouvrage. Si les citoyens ne sont que de grands enfans que tout affecte également, je voudrois qu'on songeât d'abord à leur donner un caractère. Examinez si cette mollesse de l'ame ne tient pas à l'habitude de s'occuper de choses qui ne peuvent occuper qu'un moment, c'est-à-dire, à des plaisirs ou à

des niaiseries dont on est nécessairement bientôt las. Il faut alors présenter aux esprits des objets capables de faire une impression plus vive, et sur-tout plus durable. Tâchez de donner à l'ame des élans ou des secousses qui la retirent de son oisiveté. Sans proscrire trop rigoureusement les anciennes mœurs, renfermez davantage le citoyen en lui-même, qu'il ait un intérêt à changer de conduite. Si l'ame est affaissée par la crainte et l'habitude de la misère, commencez à vous montrer sévère et plus indulgent. Commence-t-on enfin à se former un caractère national? profitez-en pour encourager quelques vertus et quelques talens, exciter de l'émulation. Bientôt le législateur ne marchera plus à tâtons, et ses premiers succès lui apprendront ce qu'il peut espérer.

Si vous êtes obligé de réformer le caractère d'un peuple pour le préparer à recevoir un nouveau gouvernement, tentez de donner plus d'activité aux passions qui sont les plus favorables à l'exécution de votre projet. Sur-tout, étudiez avec soin quelle est la passion qui vous oppose les plus grands obstacles; mais gardez-vous de l'attaquer directement et de front, vous la révolteriez, et elle triompheroit

de vos loix. Pour préparer les Romains à la servitude, Auguste employa la crainte; pour les accoutumer à la perte de leur liberté, il se garda bien de les accabler du poids de son pouvoir. C'est un monarque absolu qui feint de s'honorer des magistratures de l'ancienne république. Il promet d'abdiquer la souveraineté qui lui est plus chère que la vie. Pour faire oublier les anciennes loix, il en fait desirer de nouvelles. Enfin ces Romains, si fiers, si braves, se courbent sans désespoir sous le joug de Tibère. S'il est possible d'amener pas-à-pas les hommes jusqu'à aimer et louer la servitude, soyez sûr, milord, qu'avec un peu de soin, il est plus aisé de réveiller dans leur ame le sentiment presque éteint de la liberté. L'histoire de la ligue des Achéens vous prouvera cette vérité. Mais sans remonter si haut, examinez comment les Suisses sont parvenus à secouer le joug des seigneurs qui les opprimoient.

Si l'avarice des citoyens rend l'état malheureux, que le législateur commence par intéresser la vanité ou l'ambition des principaux citoyens à se moins occuper du soin de leur fortune domestique. Diminuez les récompenses pécuniaies; mais en

rendant plus précieuses celles qui honorent. Moins je serai sensible à cet intérêt qui avilit l'Europe, plus je serai prêt à aimer le bien public. C'eſt beaucoup gagner que de substituer l'ambition à l'avarice; car cette derniére passion est toujours basse; et l'autre, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, peut s'associer à des qualités estimables. Mais si l'ambition des citoyens trouble le gouvernement, que le législateur songe moins à le détruire par la force des loix, qu'à la diriger et l'éclairer, en lui associant les vertus avec lesquelles elle peut s'allier. Si l'ambition ne peut plus compter sur la faveur; si vos règlemens sont faits de façon qu'elle ne puisse rassembler des forces pour troubler l'état, ou par ses bassesses et ses importunités, s'emparer des récompenses que la justice destine au mérite, cet ambitieux que vous craignez, deviendra enfin un bon citoyen. Je ne finirois point, milord, sur cet article; et je vous dirai, en un mot, qu'un législateur habile prend alors le ton et la conduite d'un ami qui corrige son ami. Quelquefois il dissimulera par prudence ses vrais sentimens. Ce n'est point dans le moment que je jouis, pour ainsi dire, de tous les plaisirs de mon vice,

que vous devez me reprendre avec aigreur, je ne vous écouterois pas. Vous attendrez l'instant où je commence à éprouver les inconvéniens qui accompagnent une mauvaise conduite; ma raison alors est plus capable de vous entendre.

Votre nouvel établissement déplaira à toutes les personnes qui profitent des abus que vous voulez détruire; elles se réuniront pour le ruiner : cabales, intrigues, ruses, violences, rien ne sera négligé; et tant d'efforts ne seront point inutiles, si vous n'opposez des forces supérieures à celles de ces ennemis du bien public: toute loi doit avoir des gardiens et des conservateurs; et cette vérité n'a pas besoin de preuve. Tout conservateur doit être intéressé à conserver la loi, et doit avoir la force nécessaire pour la défendre; sans cet intérêt, il s'assoupira; sans force, il succombera sous les efforts de ses ennemis : l'habitude reprendra son cours, et le législateur qui s'est endormi sur la confiance de la loi, ne la retrouvera point à son réveil, et tentera en vain de la rétablir. Je ne me fierois ni à des promesses, ni à des chartes, ni à des diplômes, ni à des traités, ni à des sermens; l'histoire m'en prouve l'inutilité; et il n'y a point

de peuple esclave qui n'ait dans ses archives les plus beaux titres du monde pour assurer sa liberté. Une loi qui doit faire une révolution, doit être protégée par une magistrature nouvelle. Ce fut une chose très-sage aux plébéïens de Rome, de prévoir qu'en rentrant dans leur patrie, chacun d'eux seroit distrait par ses affaires domestiques de la loi que le sénat avoit portée contre les usures et les vexations de la noblesse ; et que les grands ne tarderoient pas à reprendre tous les vices du gouvernement aristocratique, si le peuple n'étoit pas continuellement averti par des tribuns du danger qui le menaceroit, et de la nécessité de réunir ses forces.

Votre histoire, milord, confirme nos réflexions. Cette grande charte du roi Jean, que vous regardez comme la base fondamentale de votre gouvernement, à quoi doit-elle la réputation qu'elle a acquise parmi vous ? C'est que vos pères eurent le bon esprit d'opposer à la puissance de Jean-sans-terre une puissance supérieure. Vos barons, plus avisés que par-tout ailleurs, comprirent que leurs forces ne seroient rien, si elles n'étoient secondées de celles du peuple ; ils traitè-

rent donc des intérêts de la commune; et s'en déclarèrent les protecteurs. Formant ensuite des espérances de tribuns parmi eux pour veiller à la conservation de la loi, ils établirent un conseil, auquel tous les particuliers qui avoient à se plaindre de quelque vexation ou de quelque injustice de la part du roi, devoient avoir recours. Si quatre de ces barons trouvoient la plainte légitime, ils s'adressoient au roi, ou dans son absence, à son chancelier pour demander une juste réparation. Si quarante jours après cette demande, la partie offensée n'étoit pas satisfaite, les quatre barons rendoient compte de leur démarche au conseil, et à la pluralité des voix il prenoit les mesures qu'il croyoit les plus convenables pour obtenir justice. Il avoit droit d'armer la commune, et de contraindre le roi par le pillage ou la saisie de ses domaines à réparer les torts qu'il avoit faits.

Ce qui se passe actuellement en Pologne, est encore une preuve bien convaincante des différentes vérités dont je vous parle. Je suppose, avec vos beaux esprits de France, continua notre philosophe en se tournant de mon côté, que la czarine ait voulu de bonne foi retirer

les Polonois de leur anarchie, et que c'est dans cette vue qu'elle a entrepris de leur donner des loix. Dans ce cas, je demande si cette princesse n'a pas été trompée par son amour extrême pour le bien. Comment son conseil a-t-il pu penser que les Polonois, les hommes de l'Europe les plus jaloux de leur indépendance, respecteroient des loix qn'on leur donnoit par force, contraires à tous leurs préjugés, et qui, en bouleversant leur constitution, les rendoient esclaves ? Quelles mesures avoit-on prises pour préparer cette grande révolution ? avoit-on tenté de retirer les Polonois de leur erreur ? avoit-on essayé de les séduire par des bienfaits ou des promesses ? avoit-on du moins attendu, pour proposer une réforme, que la Pologne, ravagée par ses propres armées, ouvrît les yeux et commençât à se lasser de ses désordres ? Non, et j'ose vous prédire que les malheurs qu'elle éprouve et les prétendues bonnes intentions de la cour de Pétersbourg lui seront inutiles.

Mais laissons la Russie, qui veut asservir et non pas corriger la Pologne; et pour faire connoître tout ce qu'on attend de la sagesse d'un législateur, il vaut mieux

vous raconter comment nos pères parvinrent autrefois à nous délivrer de notre anarchie et de l'empire des Danois. Vous savez quelle étoit notre situation vingt ou trente ans avant que Gustave-Vasa fût placé sur le trône. Nous ne ressemblions pas mal à ces anciens Goths qui ont ruiné l'empire romain. Nos loix étoient informes et grossières ; et pour comble de maux, en les aimant nous ne pouvions nous résoudre à y obéir. Tourmentés par l'ambition du clergé, l'inquiétude de la noblesse, la brutalité des paysans et l'oisiveté des bourgeois ; sans puissance publique, sans magistrats, nous voulions être libres, sans savoir ce que c'est que la liberté, ni comment on doit la conserver. Le Danemarck se flatta de profiter de nos désordres pour nous asservir, comme la Russie profite aujourd'hui de ceux de la Pologne pour la subjuguer. Un prince qu'on a appellé le Néron du Nord, Christierne ne réussit que trop à briser les ressorts de notre foible gouvernement. Il voulut glacer toutes les ames par la terreur. Le sang de nos pères couloit de tous côtés ; les Danois opprimoient la Suède consternée : mais comme vous voyez aujourd'hui se former des confédé-

rations dans toutes les provinces de Pologne que les Russes dévastent, il s'éleva, du milieu de nos ruines, un grand homme qui forma le projet de rompre nos fers après avoir rompu les siens.

Gustave avoit préparé une révolte dans la Dalécarlie, et il se fit un parti assez puissant pour que son armée servît d'asyle et de point de réunion à tous les citoyens qui avoient encore la force d'aimer leur patrie et leur liberté. Supposons que ce prince, qui sentoit la nécessité de faire finir l'anarchie et de donner une forme au gouvernement, un protecteur aux oix, et de la majesté à la puissance publique, se fût fait proclamer roi à la tête de son camp : supposons encore qu'on lui eût conféré une autorité beaucoup plus étendue que celle de ses prédécesseurs, et qu'il eût fait les loix les plus sages et les plus salutaires. Qu'en seroit-il arrivé? Gustave se seroit rendu suspect à sa nation. Quoique les Suédois eussent déjà assez souffert pour devoir se courber sous la main bienfaisante du législateur, ils se seroient défiés de ses intentions. Les ennemis de Christierne seroient allés à lui avec moins d'empressement, ses soldats mêmes craignant de s'être donné un maître trop

puissant, l'auroient servi avec moins de zèle. Un moment de prospérité auroit suffi pour faire revivre les anciens préjugés. En voyant au milieu de nous un pouvoir qui nous étoit inconnu, nous aurions cru que la tyrannie de Gustave avoit succédé à la tyrannie de Christierne. Le clergé, dont l'avarice et l'ambition auroient été également alarmées, se seroit livré à l'emportement le plus dangereux, et pour conserver son empire ébranlé, se seroit ligué avec les ennemis de la patrie. La noblesse inquiète et jalouse auroit vu avec indignation la fortune d'un gentilhomme qui n'avoit eu que son courage et ses talens pour s'élever au dessus de ses pareils, et auroit jeté le royaume dans de nouveaux troubles. En se hâtant trop, Gustave auroit également mal servi son ambition et sa patrie; et le titre de roi, à la faveur duquel il auroit cru donner plus de force aux loix, ne lui auroit en effet conféré qu'un pouvoir plus incertain et plus contesté que celui dont les administrateurs avoient joui avant lui, et qui fût incapable de prévenir ou d'arrêter les désordres de l'état.

Je ne vous dirai point, milord, que Gustave, occupé du bien public, négli-

gea

gea les intérêts de sa fortune ; je ne vous parle ni d'un Aristide, ni d'un Fabricius, et depuis bien des siècles l'Europe ne mérite plus de voir de tels hommes. Quoi qu'il en soit, ce prince ne forma qu'un seul projet des deux desseins de rendre à sa patrie son indépendance, et de s'élever sur le trône pour le laisser à sa postérité. Il crut que le gouvernement ne prendroit aucune consistance ; que les loix seroient sans vigueur, et les Suédois par conséquent malheureux, tant que la couronne élective seroit achetée à prix d'argent ou donnée à l'intrigue. Pour rendre la nation libre sans que sa liberté pût dégénérer en anarchie ; pour établir un ordre fixe dans ses diètes, et faire agir le sénat avec dignité, il crut qu'il devoit se rendre plus puissant que ne l'avoient été les anciens rois : car si la première magistrature de l'état n'est pas solidement affermie, n'attendez rien de celles qui lui sont subordonnées : voilà le projet de Gustave. Mais remarquez avec quelle sage lenteur, avec quelles sages précautions il tâche d'arriver au but qu'il s'est proposé. D'abord il se contente de réveiller dans tous les cœurs les sentimens d'indignation, d'audace et de générosité que la tyrannie

de Christierne étoit prête à y étouffer. Il excite la haine pour bannir la crainte et disposer à la vengeance. A la tête des paysans de la Dalécarlie il ne paroît que leur égal. Avant que de vouloir paroître puissant, il veut se faire aimer. Il sait que si les Suédois desirent pendant long-temps de le porter sur le trône, sa fortuue sera plus solidement établie. Est-il parvenu, par une longue suite de succès et de prospérités, à ébranler l'empire de Christierne? il ne prend encore que le titre d'administrateur, et continue à se rendre nécessaire. Voilà comment ce prince essaie, pour ainsi dire, la couronne, et réforme notre gouvernement; voici par quels moyens il affermit et consomma son ouvrage.

Il s'agissoit de réprimer l'autorité du clergé qui possédoit des richesses immenses, formoit le premier ordre du royaume, occupoit plusieurs forteresses importantes, et s'étoit accoutumé depuis trop long-temps à commander pour ne pas conjurer la ruine du nouveau gouvernement. Les ecclésiastiques étoient d'autant plus redoutables, qu'ils pouvoient nous persuader, tant nous étions ignorans et superstitieux, que c'est offenser la religion que de ne

pas respecter les usurpations et les injustices de ses ministres. Ajoutez à tous ces avantages, que quelles que fussent leurs manœuvres et leurs prétentions, ils étoient sûrs de la protection de la cour de Rome, dont les bulles, les interdits et les excommunications faisoient alors trembler les monarques les plus puissans. A quoi auroient servi les loix, si on avoit laissé ses forces au clergé ? Gustave s'appliqua d'abord à faire conférer les principales prélatures à des hommes qui lui fussent dévoués, et qui, par la nonchalance et la timidité de leur caractère, seroient surtout incapables de protéger et de soutenir les prétentions de leur ordre. Ces richesses, qui rendoient le clergé si fier et si puissant, on s'en sert adroitement pour lui faire des ennemis. On ne permet pas au peuple de s'accoutumer à sa misère ; en lui donnant l'espérance d'avoir une fortune moins malheureuse, on lui apprend à murmurer, à se plaindre, et on l'invite à croire que le superflu des ecclésiastiques est le patrimoine des pauvres ; si Gustave dépouille les uns pour soulager les autres, il donne des partisans au nouveau gouvernement, et affoiblit ses ennemis. On demande que le clergé contribue aux char-

ges de l'état avec ceux qui le défendent ; et tous les ordres du royaume sont intéressés à protéger la justice de cette loi. Bientôt on fait souhaiter à la noblesse de rentrer dans les terres dont ses pères s'étoient dépouillés pour doter des églises et des monastères : les divisions des deux premiers ordres empêchent qu'ils ne se réunissent, et le gouvernement en profite pour s'affermir.

Gustave porta le dernier coup à la puissance du clergé, en inspirant à la noblesse l'ambition de former le premier corps du royaume. On ne tarda pas à lui enlever les forteresses qu'il possédoit, et dont il avoit si souvent abusé. En ne parlant que de la sainteté du ministère et des devoirs des évêques, on leur ferma l'entrée du sénat, sous prétexte de ne les pas détourner des soins spirituels qui devoient les fixer dans leurs diocèses. Ces prélats ainsi dégradés ne trouvèrent aucun vengeur dans les provinces ; car Gustave, toujours attaché aux mêmes principes, avoit fait perdre aux moines la considération et le crédit dont ils jouissoient. Ils étoient lassés de leur profession et méprisés, parce qu'on les avoit réformés malgré eux. Ne craignez pas que le fanatisme

soulève la multitude, ni que la cour de Rome interpose son autorité pour conserver à l'église de Suède ses anciennes prérogatives. Le prince a tout prévu. Il a favorisé depuis long-temps les opinions naissantes de Luther, il a appellé dans ses états des docteurs allemands, qui pour le moins songeoient autant à rendre l'église romaine odieuse et ridicule, qu'à rappeller le souvenir de la doctrine et de la discipline des premiers siècles. Pour mieux seconder leur zèle et leurs prédications, il se garda bien de professer ouvertement la confession d'Augsbourg. Il paroît attaché à l'ancienne religion, afin que personne n'ose s'en déclarer le protecteur et le défenseur; Gustave ne feint de la pratiquer que pour mieux l'accabler, et il ne montre enfin ses vrais sentimens, que quand le clergé a cessé d'être redoutable.

C'est en préparant ainsi les nouveautés, c'est en ne publiant des loix qu'après les avoir fait desirer, leur avoir ménagé une protection puissante et changé la forme du gouvernement, que nous parvînmes à sortir de notre anarchie. Nous changeâmes de religion et de gouvernement sans éprouver aucune de ces secousses ou

de ces convulsions violentes auxquelles les autres états ont été exposés, quand ils ont été partagés sur le culte, ou qu'ils ont voulu établir l'administration publique sur de nouveaux principes. Je ne dis point que Gustave ait fait tout ce que sa patrie étoit en droit d'exiger de lui; avec tant de courage, tant de prudence, tant d'art et d'adresse, y auroit-il eu pour lui quelque entreprise impraticable; si l'intérêt de sa fortune particulière ne lui avoit fait négliger la fortune de l'état, ou s'il eût vécu dans un siècle qui n'eût pas ignoré quelles sont les sources de la félicité publique? Quoi qu'il en soit, milord, la Suède est une grande preuve que rien n'est impossible à un législateur habile; il tient, pour ainsi dire, notre cœur et notre esprit dans ses mains, il peut faire des hommes nouveaux.

CHAPITRE II.

Ce qu'on ne peut attendre et ce qu'on peut espérer des divers gouvernemens connus en Europe relativement à la législation.

Je vous ai écouté avec la plus grande attention, dit milord ; plus vous vous êtes étendu sur les sages précautions avec lesquelles un législateur doit ménager les vices et les préjugés d'un peuple, et plus je crains que vous n'ayez eu raison de n'appeller vos loix que d'agréables rêveries. La révolution de Gustave-Vasa prouve que rien n'est impossible à un législateur habile ; mais tous ses talens de ce grand homme n'auroient-ils pas été perdus pour sa patrie, si, au lieu de naître dans une nation violemment agitée par ses désordres, et dont les loix n'avoient aucune consistance, il eût paru chez un peuple qui auroit vécu tranquillement au milieu de ses vices, de ses préjugés et des malheurs avec lesquels il auroit été familiarisé ? Toute réforme est praticable sous la main d'un homme de génie ; mais

il faut qu'il lui soit permis d'agir. A l'exception de la Pologne qui est trop malheureuse aujourd'hui pour ne pas se prêter à de nouvelles loix, et où il pourroit par conséquent s'élever un Gustave-Vasa, je ne vois dans toute l'Europe que des gouvernemens propres à désespérer tous les Lycurgue et tous les Solon du monde.

Je vous en prie, continua milord; comment voudriez-vous qu'un sultan, ivre de son pouvoir, et abîmé dans l'ignorance et la crapule de son serrail, qui ne voit rien, qui n'entend rien, ou qui ne voit et n'entend que des femmes et des hommes qui lui ressemblent, et qui jouissent de son pouvoir et de sa stupidité, osât s'élever jusqu'à penser qu'il est de son devoir de rendre heureux les esclaves qu'il méprise? Son ame est toute dans ses sens, et ses sens rassasiés ne l'avertissent de rien que de l'ennui qui l'accable. Quelle autre réforme peut-il méditer que celle d'une sultane ou d'un favori qui ne savent pas avec assez d'art préparer ses plaisirs, ou prévoir ses caprices? Tout Constantinople est en feu; les janissaires furieux ont pris les armes; ils demandent à grands cris la tête du sultan ou de son visir; on veut un autre maître; mais per-

sonne n'a l'esprit de demander un autre gouvernement. Voilà l'image de l'empire des Turcs. Placez là Gustave-Vasa : Qu'y fera-t-il ? Mais soyez sûr que tous les sultans et tous les sots peuples de l'Europe ne sont pas à Constantinople.

Ce qu'on appelle communément une monarchie tempérée, ne me donne pas de grandes espérances. Les ames, il est vrai, ne sont point encore glacées par la crainte ; mais elles sont cependant assez dégradées pour ne rien desirer avec force. Familiarisé avec les abus, et trop ignorant pour en prévoir les suites, on est bien plus disposé à en laisser naître de nouveaux, qu'à réprimer les anciens par des loix salutaires. Je me mets à la place d'un prince qui commande une nation accoutumée à s'accommoder de tout. Qu'arrivera-t-il ? Je jouirai d'une fortune et d'une sécurité assez grande pour me croire au dessus de ces loix, par lesquelles je dois, dit-on, me gouverner, et qui contrarient toujours quelqu'une de mes passions. Distrait par des plaisirs, entouré de flatteurs qui forment une barrière entre la vérité et moi ; les foibles murmures, les plaintes légères de mon peuple ne monteront point jusqu'aux pieds de mon

trône pour m'avertir de mes devoirs. Quand rien ne me manque, convenez qu'il seroit fort étrange que je m'avisasse de soupçonner que mon royaume peut avoir des besoins.

Mais je suppose que par un effort de génie je me dérobe à mes préjugés, et veuille suspendre quelques désordres, quelle alarme ne répandrai-je pas dans ma cour ? Ces hommes en apparence si dociles et si rampans craignent trop que je ne sois juste, pour ne pas faire avorter mes généreux projets. Ruse, fraude, intrigue; ils tenteront tout; et je vous avoue qu'il est très-vraisemblable que je n'aurai pas le courage et la fermeté dont j'aurai besoin pour réussir. Vous voyez ce qui résultera de là. Tenter inutilement de corriger de mauvaises loix, c'est les confirmer. On s'accoutume à ses vices, les abus se multiplient, et les maux de l'état deviennent incurables. Tel est le progrès des passions lâches qui avilissent et dégradent une nation, que ce que je pourrois encore exécuter aujourd'hui avec un courage et une prudence médiocres, mon successeur, avec les vertus et les talens d'un Trajan ou d'un Mar-cAurèle, n'osera pas même y penser.

Passons actuellement dans les pays où la puissance législative est déposée dans les mains des citoyens. Je sais que les devoirs de la justice et de l'humanité y sont mieux remplis qu'ailleurs; cependant combien leur constitution n'est-elle pas encore éloignée de ce point de perfection auquel vous aspirez. Qu'importe que nous ayons un parlement, et que nous puissions élire librement nos représentans, si nos mœurs sont telles que nous abusions de notre liberté, et que nous vendions nos suffrages? Dans tous les nations libres de l'Europe, l'avarice ou l'ambition infectent les hommes que nous avons chargés de nous faire des loix : comment donc peut-on espérer qu'ils proscriront des passions dont ils sont esclaves? Plus vous m'avez fait sentir le prix de l'égalité, moins je suis rassuré. Nulle part je ne trouve une balance égale entre les différens ordres de l'état; chez nous elle penche continuellement du côté du roi, et chez vous du côté de la noblesse; ainsi les deux nations les plus libres de l'Europe et les mieux constituées tendent continuellement à se déformer; et bien loin d'espérer des loix plus salutaires, je

crains la ruine entière de celles que nous avons.

Ce ne sont pas nos mœurs seules, poursuivit milord, ni les vices de nos gouvernemens qui m'effraient; c'est l'étendue même des états qui m'ôte toute espérance. Créez à votre gré des Aristide, des Epaminondas, des Caton; répandez-en une douzaine ou deux en Suède et en Angleterre, et vous verrez que nous n'en serons pas plus avancés qu'auparavant. Je vais plus loin, et quand ces sages seroient chargés de nous donner des loix, je gagerois que nous trouverions le secret d'y désobéir. En effet, quel homme peut avoir assez de génie et de courage pour imprimer un mouvement nouveau, et donner de nouvelles mœurs à cette masse énorme de grandes provinces qui ne composent qu'une seule société? Il succombera nécessairement sous le poids d'une pareille entreprise. Si un ancien, je crois que c'est Aristote, a eu raison de dire qu'un Dieu même ne pourroit établir une bonne police dans une cité trop nombreuse, que penseroit-il de nos vastes états, où le vice s'accrédite si aisément dans l'obscurité, et n'est souvent connu

connu des magistrats que quand il est assez fort pour les braver ?

Les petites républiques des anciens avoient un grand avantage sur nos états modernes, qui sont si fiers de ces grandes possessions qui les affoiblissent, en relâchant tous les ressorts du gouvernement. La médiocrité de leur fortune modéroit les desirs des magistrats et des citoyens; on y étoit plutôt ambitieux qu'avare. En Europe tous nos vœux sont immmodérés. Les états qui se croient forts font des entreprises au-dessus de leurs forces, et les citoyens ne sont qu'avares. Le petit nombre des citoyens n'en composoit en quelque sorte qu'une seule famille. Ils se connoissoient tous; ils pouvoient s'entendre aisément et se concilier. Aujourd'hui une société est, pour ainsi dire, composée de plusieurs peuples qui ont, ou croient avoir des intérêts opposés. Les comices des anciens étant très-fréquentes, parce qu'elles pouvoient s'assembler sans peine et sans frais; les intérêts publics n'étoient jamais oubliés. Pour nos assemblées générales, elles sont à charge aux citoyens, par conséquent elles sont rares; et on y arrive plus plein de ses affaires domestiques que de celles de la

patrie. Autrefois si une république avoit un vice, souvent tous les citoyens en souffroient, et faisant un effort général pour se corriger, il étoit bien difficile qu'on ne trouvât pas enfin un remède à ses maux. Il ne falloit qu'un bon citoyen, un bon magistrat, un bon moment pour faire prendre une résolution salutaire. C'est ainsi qu'en un jour Lycurgue fit de Lacédémone une république nouvelle. C'est ainsi que les différens partis qui divisoient Athènes se lassèrent enfin de leurs haines, et convinrent de prendre Solon pour arbitre, et d'obéir aux loix qu'il leur dicteroit. Enfin, c'est ainsi que les Romains, avant qu'ils se fussent agrandis et corrompus par leurs conquêtes, trouvèrent toujours dans la sagesse de leurs magistrats un remède efficace pour tous leurs maux. Chez nous, au contraire, tout est si bien ordonné que ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres. La constitution n'a pas un vice qui ne soit avantageux à un grand nombre de citoyens; et comptez que plus ce vice sera considérable, plus ses protecteurs seront puissans. En voyant ce qu'il faudroit faire, jamais on ne le fera. Un abus disparoît, mais il n'a pas été cor-

rigé ; un autre abus lui a succédé, et nous aurions à la fois tous les vices, si heureusement ils n'étoient pas tels, qu'ils ne peuvent point subsister ensemble.

Courage, milord, répondit notre philosophe, il me semble que vous avez fait des progrès assez rapides dans la bonne doctrine. Mais permettez-moi de vous le dire, peut-être donnez-vous aux anciens quelques éloges qu'ils ne méritent pas, et peut-être désespérez-vous trop aisément des modernes. Si vous me transportez à Constantinople ou dans quelque autre pays abruti par le despotime, je conviendrai sans peine qu'il n'y faut attendre aucune révolution heureuse. Mais il n'en est pas tout-à-fait de même à l'égard des monarchies que vous appellez tempérées. Si rien ne s'oppose à la pente naturelle de ce gouvernement, j'avoue qu'il deviendra en peu de temps le despotisme de Turquie et de Perse. C'est ici que j'implore les caprices heureux de la fortune. Puisque le nom de despotisme est odieux dans ces monarchies tempérées ; puisque le prince se soumet encore à de certaines formalités ; puisqu'il daigne écouter des remontrances ; puisque l'esprit de la nation est encore un frein capable

de l'arrêter et de suspendre les abus; pourquoi ces mœurs nationales ne pourroient-elles pas causer une révolution? C'est ainsi que, sous Jacques I, vous commençâtes à vous plaindre du joug rigoureux que vous portiez depuis le règne de Henri VIII, et vous êtes parvenu à le secouer. C'est ainsi que vous avez vu se former une république dans les Pays-Bas, quand Philippe II traita en esclaves des hommes qui n'étoient pas encore familiarisés avec l'esclavage. S'il suffit d'un Jacques I, ou d'un Philippe II, princes qui ne sont pas rares pour produire de grands changemens, vous voyez, dit notre philosophe en riant, qu'il ne faut désespérer de rien. Mais parlons sérieusement. Sans prendre les armes, sans faire la guerre civile, parti que je condamne pour cent raisons, et que je crois très-dangereux dans une monarchie où le prince tient entre ses mains toutes les richesses et toutes les forces de l'état; pourquoi ne resteroit-il aucune ressource à une nation qui est sur le penchant de sa ruine?

Tout bien considéré, bien pesé, bien examiné, on trouve dans l'histoire quelques princes qui, ayant la

sagesse d'être effrayés de leur toute-puissance, en ont remis volontairement une partie à leur nation. Pourquoi ce qui est déjà arrivé n'arriveroit-il pas encore? Calculez, si vous le voulez, combien il faut de siècles pour produire un Théopompe, un Trajan, un Antonin, un Charlemagne, je vous accorderai tout le temps que vous demanderez; mais enfin ces grands hommes peuvent renaître, et je suppose qu'il en naisse un sur le trône d'une monarchie tempérée : voici mes raisonnemens. D'abord il ne sera point gâté par son éducation, parce que ces ames supérieures tiennent tout d'elles-mêmes, s'élèvent par leur propre force, et ne cèdent point à l'exemple. J'espère ensuite qu'on lui dira au moins une fois qu'on n'est pas roi seulement pour son plaisir, et qu'un prince est obligé de rendre ses sujets heureux. Cette vérité ne sera pas perdue. A peine mon jeune monarque commencera-t-il à réfléchir, qu'il sentira toute l'étendue de ses devoirs. On aura beau lui dire qu'il est l'image de Dieu sur la terre, il verra bien qu'il n'est qu'un homme, et qu'en se chargeant de tout faire dans son royaume, il se réduit à la condition humiliante d'un auto-

mate qui n'agit que par des impressions et des mouvemens étrangers. Bientôt la grande ame se déploie, et mon héros ne se charge que d'un fardeau qu'il puisse porter.

Tenant cependant par quelque fil aux foiblesses de l'humanité, ce ne sera point sans une sorte d'étonnement qu'il balancera à se dépouiller de sa toute-puissance; mais la magnanimité l'emportera enfin sur la vanité. Il verra qu'en se démettant de son pouvoir, il l'augmente encore, et que ses sujets, conduits par l'amour, la confiance, l'estime, le respect et la vénération, se précipiteront à ses pieds. Toute l'énergie de son ame se montrera alors; il jouira du pouvoir le plus étendu que puisse posséder un homme, de la gloire d'avoir fait une nation libre, du plaisir d'avoir affermi la fortune de sa maison, et de penser que les générations vertueuses et heureuses qui vont se succéder, seront son ouvrage. Croyez-vous, milord, que mon Téopompe ou mon Charlemagne ne puisse pas triompher de la corruption de sa cour, et briser tous les obstacles qu'on voudroit lui opposer? Voyez ce que Pierre I a fait chez les Russes. Le prince que je

vous prédis fera sans doute toutes les réflexions que nous venons de faire. N'en doutez pas, c'est dans la nature même de l'homme et de la société qu'il puisera ses loix. En établissant le grand intérêt du bien public, en nous le faisant aimer, il nous détachera sans effort de tous ces petits vices obscurs et bas qui nous lient si étroitement à notre intérêt personnel.

Quoi qu'il en soit du sort qui attend les monarchies tempérées, il s'en faut bien que je désespère des peuples libres. Je vois comme vous, en Angleterre et en Suède, trop d'inégalité entre les différens ordres de l'état ; ce vice de notre constitution produit de grands maux, il en produira de plus grands encore s'il augmente ; mais l'histoire romaine vient encore à mon secours, et m'apprend qu'il peut être corrigé. Les Patriciens s'étoient emparés de toute l'autorité que les rois avoient usurpée, et vous savez avec quelle vigueur ils en usoient quand ils apprirent la mort de Tarquin. Voilà des maux extrêmes, la tyrannie paroît inévitable, et pour voir s'élever la liberté, il ne faut cependant que porter la loi qui créera le tribunat. Analysez, milord, l'histoire romaine; recherchez la cause de cette révo-

lution qui fit prendre à la république une face nouvelle, et vous n'en trouverez point d'autre que l'amour de la liberté et des loix. Dès qu'il y a des tribuns, le peuple commence à aimer une patrie où il ne craindra ni injustice ni vexation. Les grands, avertis qu'un magistrat veille à la porte du sénat pour s'opposer à leurs décrets s'ils blessent la dignité du peuple, agissent avec plus de circonspection, et leur timidité les prépare à être justes. Les mœurs changent insensiblement, et l'égalité la plus parfaite est enfin établie.

Or, je vous le demande, milord, l'amour de la liberté et des loix est-il éteint en Angleterre? Cet amour n'est-il pas un surveillant toujours attentif à la conduite du ministère? N'empêche-t-il pas que le roi se serve des avantages de sa prérogative pour étendre son autorité? Je ne me fierois pas à votre parlement, il peut être acheté, il peut être corrompu, il peut vendre la nation; et vos mœurs et vos richesses ne se prêtent que trop à ce trafic abominable. Mais à votre ancien parti des Wighs et des Thoris, a succédé ce que vous appellez le parti de l'opposition; et voilà votre tribunat. Je sais que le parti de l'opposition n'est pas

composé des plus honnêtes gens du monde, et que la plupart ne font tant de bruit que pour se faire craindre et se vendre plus chèrement; mais croyez-vous que les tribuns de la république romaine fussent les citoyens les plus zélés pour la patrie? L'ambition de ces magistrats s'opposoit à l'ambition et à l'avarice des Patriciens, et tendoit à l'égalité; de même l'ambition et l'avarice de vos opposans est une barrière contre l'ambition du roi et l'avarice des membres du parlement qui se vendent. L'opposition est l'ame de l'Angleterre, elle la tient attentive à ses intérêts, elle réunit ses forces; et dans le cas où le roi profiteroit avec assez d'art de sa puissance pour conjurer, de concert avec le parlement, la ruine de la liberté, les opposans jeteroient l'alarme; il se feroit une révolution : et pourquoi vos compatriotes n'en profiteroient-ils pas pour établir le gouvernement sur de plus sages proportions?

On ne l'a pas fait encore, me direz-vous; j'en conviens, mais faut-il en conclure qu'on ne le fera pas? Avant le tribunat de Licinius Stolon, les Plébéiens de Rome n'avoient pas pu parvenir à partager avec les Patriciens les magistra-

tures culures; falloit-il en conclure que cet honneur leur seroit toujours refusé? Quinze jours avant la mort de Charles XII, qui auroit pu prévoir que nous touchions au moment d'être le peuple le plus libre de l'Europe? Ce qu'on croit impossible aujourd'hui arrivera peut-être demain. C'est un bon augure pour l'avenir que cette espèce d'obscurité où la prérogative royale et les privilèges de la nation se trouvent enveloppés parmi vous. N'est-ce pas beaucoup que l'embarras et l'incertitude de vos jurisconsultes, quand ils veulent en fixer les bornes respectives? Cet embarras et cette incertitude, vous les devez au parti de l'opposition, c'est une preuve que la liberté nationale a autant de partisans que la prérogative royale. Les armées, si je puis parler ainsi, sont en présence; le roi a de meilleures armes que la nation; il est vraisemblable qu'il vaincra, mais ce n'est pas cependant une victoire certaine.

Avec le secours de votre opposition, milord, vos compatriotes ne peuvent trembler pour leur liberté, que quand ils auront affaire à un prince assez hardi et assez ambitieux pour vouloir décider par la force la grande question de ses droits;

et alors je ne vous vois de ressource que dans un courage héroïque. Mais dans un temps calme, dans un temps ordinaire, votre gouvernement en équilibre entre la monarchie absolue et la franche république, ne penche d'aucun côté. Si vous en profitez pour diminuer insensiblement la prérogative royale, vous verrez bientôt, milord, qu'avec de nouvelles loix vous perdrez promptement ces mœurs qui vous épouvantent, et qui sont si favorables aux desseins de la cour. Dès que le prince ne sera plus assez riche pour corrompre le parlement; dès que les forces qu'il commande ne pourront plus lui donner de trop grandes espérances, soyez sûrs que vous prendrez sans effort des mœurs convenables à votre liberté. Vous connoîtrez les erreurs de la politique qui vous a conduits jusqu'ici, et vous trouverez le bonheur qui est destiné aux hommes.

A l'égard de ma patrie, ce n'est point l'aristocratie que je redoute. Je sais bien que la noblesse ne s'emparera pas de la puissance publique; jamais il ne lui viendra dans l'esprit d'employer la force pour servir son ambition; et il est impossible que par des voies d'artifice et de corruption, elle parvienne à se faire déférer

par la diète la souveraineté. Mais je crains cette vanité que nous donnent des privilèges particuliers ; elle ne nuit pas à la liberté publique, mais elle nous empêche de jouir des avantages dont notre gouvernement est susceptible. Je voudrois que nous perdissions nos prérogatives, parce qu'elles ralentissent notre émulation, et ne permettent pas à tous les ordres d'aimer également leur patrie. Enfin, milord, songez pour votre consolation, que dans tous les pays la liberté produira toujours quelques-unes de ces ames fortes qui sont incorruptibles, et qui n'aiment que le bien. Quand les mœurs sont corrompues, il reste encore quelque ressource. Il n'y a pas jusqu'aux intrigans même qui ne puissent servir leur patrie ; il n'y a pas jusqu'à un V . . . . . dont on ne puisse tirer parti. Des frippons, obligés de se déguiser et de montrer les sentimens les plus honnêtes pour s'accréditer, ne rappellent-ils pas tous les jours les principes de la plus saine politique ? et ils empêcheront qu'ils ne soient oubliés.

Plus les états sont étendus, plus les abus s'y glissent facilement ; on ne peut nier cette vérité. Quelque vaste cependant que soit un empire, le nombre ni l'étendue

l'étendue de ses provinces n'opposent pas à la politique des obstacles insurmontables, soit qu'on veuille le réformer, soit qu'on veuille simplement y conserver le bon ordre. Les hommes ont partout la même raison, les mêmes besoins, les mêmes qualités sociales, et le principe des mêmes passions; voilà un grand point de réunion. Un législateur habile, en ne donnant à différentes provinces que les mêmes loix, le même gouvernement et le même intérêt, peut n'en former qu'un seul état dont les ressorts et les mouvemens seront réguliers. A force d'art il peut opposer aux abus qui naissent dans une société étendue des magistrats aussi vigilans que ceux d'une petite république. Il ne faut, pour réussir dans cette entreprise, que décomposer, pour ainsi dire, un état, et faire de toutes ses provinces autant de républiques fédératives. Leur union fera leurs forces au-dehors, et la médiocre étendue de leur territoire fera leur sûreté au-dedans.

Charlemagne nous offre l'exemple et le modèle de cette politique. Il commença par diviser les terres de sa domination en cent provinces différentes; tout son secret fut d'y former des assemblées particu-

lières, où tous les ordres des citoyens furent admis, et qui furent chargés de veiller à tous les besoins de leur district, d'y réprimer les abus et d'y faire respecter les loix. Par ce partage, chaque province prit sans effort le mouvement qu'on vouloit lui imprimer, et l'Empire entier eut un nouvel esprit et de nouvelles mœurs. Ce gouvernement auroit été solidement affermi, si les circonstances malheureuses où Charlemagne se trouva lui eussent permis de faire tous les établissemens que lui dictoit sa sagasse; ou si son fils eût été assez courageux et assez éclairé pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage; je veux dire pour conserver à chaque province sa forme de république, et faire respecter ces champs de mai, ou ces assemblées générales qui servoient de liens à toutes les parties de l'Empire, en ne leur donnant qu'un même intérêt.

Athènes, Corinthe, Thèbes et les autres républiques de la Grèce étoient, par les raisons que vous avez dites, plus susceptibles d'une réforme que de grands états; mais je vous prie de remarquer, milord, que les mêmes causes qui les rendoient plus propres à se corriger de leurs vices, contribuoient aussi à rendre

leurs loix plus incertaines et plus flottantes. De là cette inconstance dans les principes de leur gouvernement ; de là ces factions qui se succédoient tour-à-tour, et qui, en détruisant tour-à-tour toutes les loix qui leur étoient contraires, n'en laissoient enfin subsister aucune. Quand tous les citoyens d'une république sont assemblés, l'état n'a plus de frein. Qui peut modérer ses caprices ? qui peut lui prescrire des loix ? qui peut l'obliger d'obéir à celles qu'il a faites ? N'est-il pas le maître de les changer, de tout dissoudre, et de donner, en un mot, une nouvelle forme au gouvernement ? A qui doit-il compte de sa conduite ? Ce qui est arrivé dans plusieurs républiques anciennes est une preuve que dans un moment de fermentation, d'enthousiasme, de colère ou de reconnoissance, les loix les plus sages et les plus respectées n'y étoient pas toujours en sûreté. Il n'en est pas de même dans les pays où la nation trop nombreuse n'est assemblée que par ses représentans ; ces diètes sont moins hardies, moins capricieuses, moins légères, moins inconstantes, parce qu'elles ont un censeur dans le corps de la nation qui les observe. Des députés qui naturellement doivent desirer

l'estime de leurs commettans, et qui, pouvant en être désavoués, ont sans effort une circonspection et une retenue que les Athéniens, par exemple, ne pouvoient point avoir dans leur place publique. Ils sont soumis aux règles établies ; s'ils les violent, leurs actes sont nuls, et le cri de la nation les avertit qu'ils ont trahi leur devoir. Je croirois, pour le dire en passant, que les loix auroient plus de stabilité dans les républiques anciennes, si, au lieu d'assembler tous les citoyens dans la place publique, le peuple divisé en tribus comme nous le sommes en provinces, en comtés ou en classes différentes de citoyens, n'eût eu dans ses comices qu'un certain nombre de représentans. Peut-être qu'on auroit alors reproché à la démocratie moins de ces vices qui l'ont si souvent perdue.

CHAPITRE III.

Des règles générales que la puissance législative doit se prescrire à elle-même pour ne pas s'égarer. Principes généraux par lesquelles elle doit juger de l'importance et de la nécessité de chaque loi.

PUISQUE vous le voulez, reprit milord, il faut bien consentir à ce que quelques états de l'Europe rétablissent les loix que vous aimez; j'y consens : ils s'appliqueront à réprimer l'avarice et l'ambition; voilà un grand édifice élevé, mais il sera peu solide. N'étant pas possible de proscrire la propriété qui accompagne toujours l'inégalité des fortunes et des conditions, vous devez vous attendre que l'avarice et l'ambition lutteront encore sourdement contre le législateur. Ce que ces passions ingénieuses, actives et puissantes ont fait à Sparte, ce qu'elles ont fait à Rome, m'apprend ce qu'elles feront encore dans la république que vous vous êtes donné la peine d'imaginer, et que vous ne vous flattez pas sans doute de porter à un plus

haut degré de perfection. Ces passions ne se montreront d'abord qu'avec une sorte de pudeur et de retenue, elles se déguiseront, elles prendront même le masque de quelque vertu pour tromper les magistrats et se faire souffrir. Elles ramperont humblement pour se mettre en état d'élever une tête altière contre les loix, et en les foulant enfin aux pieds, elles entraîneront les magistrats et les législateurs. Je suis fâché de vous prédire la décadence de votre république; mais voyez avec quel art l'ambition de Lysandre a corrompu les Lacédémoniens. C'est sous prétexte de servir leur amour de la gloire et de la patrie qu'il les rend avares; et c'est en feignant de perfectionner les institutions de Lycurgue, qu'il les détruit. Chez les Romains on commença par dépouiller la vertu d'une certaine austérité qui lui donne de la force, et on crut qu'on ne faisoit qu'adoucir les mœurs. Elles s'adoucirent en effet, les magistrats s'accoutumèrent malgré eux à l'indulgence, et une véritable corruption en fut la suite nécessaire. Que voulez-vous que je vous dise? Les loix s'usent insensiblement, et quand l'état commence à s'appercevoir de sa décadence, il n'est déjà plus temps d'y remédier.

Vous ne craindriez pas, milord, répondit notre philosophe, que les passions triomphassent des loix, si la puissance législative s'acquittoit de tous ses devoirs, ou commençoit à s'imposer à elle-même des règles pour ne pas s'égarer dans sa marche. Nos passions sont pleines de ruse, d'adresse, d'artifice; mais c'est devant un législateur, qui ne leur fait pas sentir que tout ce manège ne sera bon à rien. Nos passions sont trop habiles pour se proposer long-temps un but qu'il leur seroit impossible d'atteindre; leur activité est toujours proportionnée à leur espérance de réussir. En me disant, milord, que les loix s'usent, j'avoue que je n'entends pas bien ce que vous voulez me dire. Entendez-vous que le temps use les loix comme des meubles et mon habit? Je vous répondrai que le temps au contraire donne de la force aux loix, et les rend plus chères et plus respectables, parce que l'habitude a un pouvoir merveilleux sur nous. Des loix établies par un préjugé, une mode, un caprice, s'usent et s'affoiblissent de jour en jour; c'est que de jour en jour on s'apperçoit davantage de leur inutilité. Mais des loix qui nous rapprocheroient des vues de la nature, des

loix véritablement utiles à la société, leur autorité s'affermiroit au contraire de jour en jour, si la puissance législative ne concouroit elle-même à les affoiblir par sa mauvaise conduite.

Vous me demanderez quelles sont donc ces règles que le législateur doit d'abord s'imposer à lui-même : les voici. Son premier soin doit être de mériter la confiance publique et de se faire respecter. Une nation qui ne contribue en rien aux loix, ne manquera jamais de les prendre pour un joug incommode. Elle se défiera toujours d'un prince et d'un sénat de Patriciens qui veulent décider de son sort. Cette défiance ôte aux loix leur force dans le moment même où elles sont publiées. Citez-moi quelque aristocratie, et surtout quelque monarchie où les loix aient été observées pendant quelque temps avec une sorte de religion. La légèreté avec laquelle on les multiplie, dégrade le législateur ; il a beau assurer que son édit irrévocable est fait pour subsister éternellement ; on ne le croira pas : on sait par expérience que l'ouvrage d'un caprice doit être bientôt détruit par un autre caprice. Aussi voit-on quelquefois que des princes décriés sont obligés de con-

voquer des assemblées de notables ou même des états-généraux, pour terminer les troubles où l'irrégularité et la confusion de leurs loix ont jeté le gouvernement.

Je conclus de là, milord, qu'un peuple n'aura de confiance en ses loix, qu'autant qu'il sera lui-même son propre législateur. Ne craignez pas cependant que je confie la puissance législative à la multitude. L'histoire de la Grèce m'a trop appris combien la démocratie est capricieuse, volage et tyrannique. Quand le peuple fait ses loix, il ne manque jamais de les mépriser; parce que c'est l'intrigue, l'engouement, la précipitation, la cabale, ou l'esprit de parti qui les a publiées. C'est donc aux hommes que chaque ordre a choisi pour le représenter, que cette autorité suprême doit être confiée. Je vous avertis même que je serai prévenu peu favorablement pour cette auguste assemblée, si elle n'est pas soumise à de certaines formalités qui me répondent en quelque sorte de la sagesse avec laquelle elle procédera dans ses opérations. Que rien ne puisse se décider par acclamation. Que le projet d'une loi nouvelle ou d'une loi qu'on veut corriger, soit remis à un comité chargé d'en faire l'examen. Huit

jours après que les commissaires auront fait leur rapport, il sera permis à chaque membre de l'assemblée de parler pour ou contre la loi; on laissera encore passer huit jours avant que d'aller aux opinions. La puissance législative ne sauroit trop réfléchir, et si je puis parler ainsi, se replier sur elle-même. Alors on recueillera les suffrages de la manière la plus propre à entretenir l'ordre et prévenir la confusion.

En empêchant qu'on ne se livre à l'engouement et à l'enthousiasme, craignez de lasser et de fatiguer les esprits. J'aime assez cette loi polonoise, qui défend de délibérer aux lumières. En effet, milord, l'attention des hommes a ses bornes; et s'il est ridicule de fixer le temps que doit durer une diète, il est sage de limiter celui de chaque séance. J'ai de la peine à comprendre comment vos compatriotes, qui ne sortent quelquefois du parlement qu'à deux ou trois heures du matin, ont pu conserver cette fraîcheur de tête que doit avoir un législateur. J'ai peur que dans ces séances éternelles la raison n'accorde par lassitude tout ce que l'opiniâtreté demande. Si chaque député n'a pas le droit de proposer à son gré une loi nouvelle ou la réformation d'une ancienne,

vous exposez la puissance législative aux plaintes d'une partie de l'état. S'il faut des formalités pour obtenir cette permission, vous ouvrez la porte à l'intrigue ; et l'intrigue ne fera jamais que des loix injustes. Un député qui ne dépend point de ses commettans, peut croire qu'il a une autorité qui lui est propre, et trahir leurs intérêts. Qu'il ne puisse donc faire quelque demande qu'autant qu'il y sera autorisé par ses instructions. Cette méthode liera plus étroitement les citoyens à la puissance législative, elle attachera les représentans à leurs devoirs, la confiance naîtra, et les loix seront plus respectées.

Je n'entends point la pensée de quelques politiques qui recommandent à la puissance législative de s'exprimer avec une majestueuse briéveté; ils veulent que la loi se contente d'ordonner ou de défendre. Mais si le législateur n'est pas d'une espèce supérieure à l'homme, pourquoi dédaigneroit-il de motiver ses ordres ? Parlant à des êtres raisonnables, et étant lui-même sujet à l'erreur ; n'est-il pas de son devoir de convaincre la raison de ceux qui doivent obéir, et de profiter de leurs lumières ? Une loi qui discute avec moi mes propres intérêts, me prévient en

sa faveur ; je crois entendre les conseils d'un ami, et non pas la voix impérieuse d'un maître ; j'obéis avec zèle, ou du moins sans répugnance ; et le législateur ne perd sa majestueuse brièveté que pour acquérir plus d'empire sur mon esprit. C'est à cette sécheresse des loix que je seroit tenté d'attribuer une grande partie des vices de la législation. De quel front auroit-on osé publier tant de loix qui offensent et déshonorent l'humanité, si on eût été obligé d'exposer les motifs qui les dictoient ? Le prince le plus ignorant et le plus esclave de ses passions auroit rougi lui-même des raisonnemens absurdes et sophistiques dont il auroit tâché de couvrir ses injustices ; et les peuples mieux instruits auroient été plus respectés, ou du moins plus ménagés. Jamais l'esprit de la loi n'auroit été douteux ni équivoque : peu de loix par conséquent nous auroient suffi. C'est en abandonnant les règles de notre conduite et de nos droits aux discussions intéressées des citoyens et des jurisconsultes, que nous sommes en quelque sorte parvenus à n'avoir plus de loix, en étant accablés sous le nombre des volumes monstrueux qui les renferment. Quelque demande qu'on fasse, quelque droit

droit qu'on défende, on aura des loix pour et contre soi; et si je ne sais quelle routine, qu'on appelle jurisprudence, n'a pris la place des loix, les juges embarrassés prononceront des jugemens arbitraires.

Je voudrois, milord, que le législateur ne se contentât pas d'exposer vaguement à la tête de sa loi le bien qu'il en attend; je voudrois qu'il rendît compte des réflexions qui l'ont guidé, qu'il démontrât la nécessité de son règlement pour réprimer l'abus qu'il attaque, et fît sentir à quels périls on s'exposeroit en cessant d'y obéir. Outre que par cette méthode on gagneroit nécessairement la confiance des citoyens, il arriveroit qu'en peu de temps les préambules des loix formeroient le traité le plus complet et du droit naturel et du droit politique. J'en suis fâché, mais j'ai à cette occasion un reproche à faire à Lycurgue. En faisant une réforme qui devoit faire des Spartiates un peuple tout nouveau, il leur représenta sans doute tous les avantages qui en résulteroient, et c'étoit une raison pour les attacher à leurs nouvelles loix. Mais ne les auroit-il pas attachés par un second lien, et plus fort que le premier, si, prévoyant d'avance les tentations et les périls auxquels ils

seroient exposés dans la suite des siècles, il leur avoit appris à n'y pas succomber? Toutes mes loix, devoit dire le législateur, se prêtent un secours mutuel, elles tendent toutes à un objet unique; c'est de vous faire aimer la justice, la tempérance, la gloire et la patrie; et je suis sûr qu'à la suite de ces vertus vous trouverez le bonheur. Si vous cessez un jour d'obéir religieusement à un de mes réglemens, n'espérez pas de conserver les autres; votre ame une fois ouverte à une passion destructive de la société, n'aura plus la force de résister aux autres.

Si Lycurgue eût démontré qu'un vice en entraîne toujours un autre à sa suite, qu'un peu d'argent donne nécessairement l'envie d'en avoir beaucoup, et que beaucoup d'argent détruit infailliblement les mœurs et les loix; s'il eût prouvé, à la tête de ses loix, que l'ambition d'un peuple le conduit toujous à sa ruine; s'il eût fait voir qu'il faut d'autant plus se précautionner contre cette passion, qu'elle séduit par des succès, flatte l'amour de la gloire, et semble nous donner des forces; les Spartiates, prémunis d'avance contre les tentations aux-

quelles ils furent exposés, auroient vu avec moins de danger les respects de la Grèce, les richesses des Perses et les dépouilles de Mardonius après la journée de Platée. Leur ambition n'auroit pas été flattée de l'espèce d'empire qu'ils avoient acquise sur les Grecs, ils n'auroient été touchés que de la gloire de les tenir unis et de conserver la paix. Ils auroient méprisé les richesses de Xerxès, et leur avarice naissante ne leur auroit pas persuadé qu'il importoit à leur gloire d'avoir une part du butin. Loin d'être irrités contre l'ambition des Athéniens après la guerre médique, ils les auroient plaints. Au lieu d'opposer de l'ambition à de l'ambition, et de montrer des soupçons, des haines et une rivalité qui allumèrent la guerre funeste du Péloponèse, ils ne se seroient occupés qu'à calmer la jalousie des Athéniens, et rétablir sur des fondemens plus solides l'ancienne confédération des Grecs. Les raisons qu'ils auroient lues à la tête des loix de Lycurgue pour aimer la paix, leur auroient servi à convaincre la Grèce entière. Si un malheureux esprit de vertige avoit enfin allumé la guerre, Sparte ne se seroit point abandonnée sans

retour à son ressentiment; elle auroit travaillé sans cesse à calmer les passions; elle auroit attendu qu'Athènes désabusée de son erreur, eût compris qu'elle avoit fait une entreprise au dessus de ses forces. Jamais Lysandre, sous prétexte d'acquérir de la gloire et de la puissance, n'auroit osé proposer à ses concitoyens de ruiner Athènes, de devenir les tyrans de la Grèce, de lever des tributs sur les alliés, et de former un trésor public. Les loix de la république lui auroient imposé silence; et cet homme qui fut le destructeur de sa patrie et de la Grèce, auroit consacré ses talens à leur bonheur.

Mais il ne suffit pas de connoître la fin prochaine qu'on se propose par une loi, il faut découvrir, si je puis le dire, les fins les plus éloignées; car une route d'abord agréable et fleurie peut conduire à un précipice. Que m'importe, en effet, d'avoir aujourd'hui des établissemens utiles, si je dois en abuser demain pour me rendre malheureux? C'est le tort qu'on peut reprocher aux Romains, et vraisemblablement ils ne l'auroient point eu, si cette république, si savante dans l'art de gouverner les hommes, toujours si sage, toujours si courageuse, n'avoit pas impru-

demment oublié de se demander à elle-même à quoi aboutiroient tant de prévoyance, de sagesse et de fermeté. Vos loix, pouvoit-on lui dire, vous ont appris à mépriser les richesses, à n'aimer que la gloire, votre liberté et votre patrie; aucun talent, ni aucune vertu ne peut être chez vous sans récompense, votre discipline militaire est admirable, et aucun de vos voisins ne vous attaquera impunément. Voilà, sans doute, bien des choses propres à rendre une société heureuse et florissante; vous avez élevé un grand édifice, mais faute de porter vos regards dans un avenir éloigné, peut-être n'avez-vous pris aucune mesure pour l'élever sur des fondemens inébranlables. L'éclat vous a séduits, et vous avez négligé la solidité. Peut-être que sans vous en appercevoir vous travaillez vous-même à hâter la ruine de votre grandeur.

Examinons votre conduite, dirois-je aux Romains; quelles loix avez-vous faites pour vous empêcher d'abuser un jour de vos talens et même de vos vertus? Sans ces loix cependant vous n'êtes que dans une route qui conduit à un précipice. Vous vous croyez destinés à gouverner le monde, vous ne méditez que des con-

quêtes, et je sais que les moyens que vous employez pour former un grand empire, vous répondent du succès; mais ce sont précisément les choses dont vous vous glorifiez, qui me font trembler pour vous. Croyez-m'en, faites de nouvelles loix pour éterniser celles qui font aujourd'hui votre bonheur. Je vous demande si, trouvant beau de vaincre et de subjuguer vos voisins, vous résisterez constamment à l'orgueil qu'inspire la victoire. Au milieu de vos triomphes votre vanité ne vous rendra-t-elle pas durs, impérieux et enfin inhumains? En voyant l'humiliation des vaincus, en ferez-vous toujours des alliés, n'en ferez-vous jamais des sujets? Au lieu de laisser leurs coutumes, leurs loix et leur gouvernement, ne voudrez-vous pas un jour les forcer d'obéir à vos préteurs? Un peuple qui a des forces supérieures, a besoin de plus de précautions et de loix qu'un autre, pour ne pas s'écarter des règles de la justice. Que tardez-vous donc d'opposer des barrières insurmontables à votre ambition? Tant que vous sentirez que vos vertus vous sont nécessaires pour subjuguer vos ennemis, je crois que vous les garderez; mais le moment fatal arrivera enfin où vos forces

seules paroîtront vous suffire pour achever vos conquêtes. Corrompus alors par les vices séduisans des vaincus, cette pauvreté que vous aimez, vous paroîtra incommode. L'ambition d'un peuple conquérant est elle-même un commencement d'avarice; et dès que vous commencerez à être avares, vous ne le serez point comme des hommes foibles et timides. Votre soif de l'or ne pourra s'étancher; les richesses du monde entier que vous aurez pillé, ne vous suffiront point. Après être devenus des tyrans au dehors, serez-vous encore capables d'être libres au dedans? Les loix qui établissent votre liberté, seront détruites par vos vices; vos citoyens divisés s'armeront les uns contre les autres, et la ruine de votre république vengera l'univers opprimé.

Que jamais le législateur ne s'occupe du seul moment présent, s'il ne veut pas que les loix qui paroissent les plus sages ne deviennent une source de malheurs. J'en suis fâché, milord, et je croirois que votre parlement a un peu négligé cette règle importante, quand il a donné à vos colonies des loix qui ne pouvoient être bonnes que pour un temps très-court : je veux parler de ce règlement qui sacrifie

leurs intérêts à ceux de la métropole. Ces loix vous ont d'abord procuré les avantages que vous en attendiez; votre commerce s'est étendu, et vos colons d'Amérique vous ont enrichis en s'enrichissant eux-mêmes. Mais faute d'avoir prévu qu'en devenant puissantes, vos colonies n'auroient plus besoin un jour de votre protection, et se croiroient opprimées par les loix qui ont fait leur prospérité, vous vous trouvez aujourd'hui dans le plus grand embarras. Vous êtes à la veille de perdre votre empire d'Amérique et votre commerce; je ne dis pas que ce soit un mal réel pour vous, mais vous croyez que c'en est un; et peut-être vous ruinerez-vous pour conserver vos prétendus avantages : voilà un malheur; et un législateur prévoyant vous l'auroit épargné.

Après que le corps législatif a pris les mesures nécessaires pour ne pas abuser de son autorité, il doit travailler à la conserver toute entière, et se défier du pouvoir qu'il confie aux magistrats. J'ai déjà dit, milord, comment je croyois qu'on devoit se prémunir contre leur ambition; je me contenterai d'ajouter que les loix ne peuvent désigner d'une manière trop claire ni trop détaillée les devoirs de

chaque magistrature : la moindre confusion à cet égard produira des tyrans. Je vous prédis que tout est perdu, si, sous prétexte de faire un plus grand bien qu'on ne demande, le magistrat abuse du mot d'administration pour vouloir être plus sage que les loix. Si vous ne punissez pas un magistrat qui se rend criminel en faisant le bien contre les règles, vous aurez bientôt à la tête des affaires des intrigans et des frippons, qui violeront impunément les loix. Que les magistrats soient obligés de rendre compte de leur conduite, qu'on l'examine avec attention, mais sans haine. J'ai bien peur que l'impunité dont vos compatriotes ont fait une prérogative royale, ne devienne une prérogative ministérielle; il est trop aisé d'éviter le châtiment quand on sert un maître qui ne peut être puni.

Dans la situation où la propriété des biens a réduit les sociétés, on ne fait rien pour rien; l'état doit donc avoir des revenus pour payer les travaux ou les services publics. S'il exige des corvées, il sera mal servi, et il en naîtra chaque jour mille injustices criantes. Prendrez-vous le parti d'assigner à la république des domaines particuliers? Je vous réponds

que vous exposez les magistrats à la tentation de faire des marchés frauduleux avec les fermiers publics, et à la fin la tentation sera plus forte que la vertu. D'ailleurs, il résulteroit de cette méthode, que les revenus n'étant pas égaux tous les ans, l'état seroit tantôt trop riche et tantôt trop pauvre, et les administrateurs profiteroient de cette incertitude pour pêcher, comme on dit, en eau trouble. Si la loi n'accorde au gouvernement d'autres fonds que des contributions sur les citoyens, il sera certainement plus attentif à l'administration des finances. J'aime assez qu'à l'avarice des magistrats on oppose l'avarice des particuliers. Que chaque année le public règle les dépenses de la république; puisqu'il doit les payer, il faut espérer qu'il sera plus économe que les magistrats. Sous prétexte de subvenir à des frais imprévus, ne permettez jamais de lever des subsides surabondans. L'exactitude la plus scrupuleuse est ici de la plus grande importance; après avoir laissé aux administrateurs des finances des occasions et des moyens de les piller, ce seroit en vain que vous porteriez les loix les plus sévères contre leurs malversations. Voilà les règles fon-

damentales de la régie des finances; elles sont si importantes que je serois tenté de vous répéter tout ce que je vous ai dit sur l'avarice; mais je me contente d'ajouter que l'honneur et non les richesses doit être la récompense d'une sage administration dans cette partie. L'ame des jeunes gens est rarement ouverte à l'avarice, confiez-leur donc le soin de percevoir et de manier les revenus de l'état; mais qu'ils aient toujours présent à l'esprit, qu'on ne veut qu'essayer leur vertu, les accoutumer à l'ordre, et les préparer à remplir des magistratures plus élevées.

S'il est nécessaire de refuser aux magistrats des richesses avec lesquelles ils achèteroient la puissance législative, il faut se garder avec le même soin de leur abandonner des forces avec lesquelles ils la subjugueroient. L'histoire n'est pleine que d'hommes riches à qui on a vendu le privilège de violer toutes les loix, ou de soldats heureux qui l'ont usurpé. Rappellez-vous, je vous prie, ce que je disois, il n'y a qu'un moment, de l'alliance étroite que l'avarice et l'ambition ont contractée. Si le magistrat est riche, il aura bientôt des forces; s'il a des forces,

il vous contraindra bientôt à l'enrichir. Concluez de là que la principale attention du législateur, en donnant des défenseurs à la république contre ses ennemis étrangers, doit être de n'y pas faire naître des ennemis domestiques.

On peut s'instruire dans l'histoire romaine, des règles les plus salutaires à cet égard, et du danger qu'on court à les violer. Tant qu'il fallut commencer par être soldat pour devenir magistrat, et qu'on n'admit dans les légions que les citoyens qui avoient au moins quatre cents dragmes de bien, il régna une harmonie parfaite entre les fonctions civiles et les fonctions militaires; et la république n'eut rien à craindre de ses généraux ni des armées. Mais dès que le luxe eut en quelque sorte avili la profession des armes, que les fatigues de la guerre parurent insupportables, et qu'on voulut être voluptueux ou puissant à Rome, sans avoir passé par les différens grades de la milice, il fallut remplir les légions de cette populace indigente qu'on n'y avoit pas autrefois admise. Ces nouveaux soldats n'eurent plus le même intérêt que les anciens, et la révolution fut prompte. A peine Marius, en portant la guerre contre Jugurtha, eut-il

eut-il donné l'exemple d'enrôler de ces citoyens qui ressemblent à nos mercenaires, que la république dut sentir qu'elle n'avoit plus la même autorité sur ses généraux. Des soldats qui, en quelque sorte n'étoient plus citoyens, furent moins attachés au sénat et à la nation qu'au proconsul qui les commandoit. De là les guerres civiles, la ruine de la liberté et l'établissement de la tyrannie. De ces événemens nécessaires et tous liés les uns aux autres, ne faut-il pas conclure que la défense de la patrie ne doit être confiée qu'aux citoyens les plus intéressés à sa conservation ? Si la milice, en qui réside la force de la république, n'est pas plus considérée que toute autre classe de citoyens, elle aura de la jalousie, elle aura de la haine ; et quelqu'ambitieux profitera de ces passions pour s'emparer de l'autorité publique. Que les loix ne séparent jamais les fonctions militaires des fonctions civiles ; si les premières sont subordonnées aux autres, l'état n'aura que les plus mauvaises troupes du monde ; si les secondes au contraire sont subordonnées aux premières, les loix civiles seront sans force, et la fortune des citoyens ne sera jamais assurée.

Des troupes mercenaires ne conviennent qu'au pouvoir arbitraire, et ne peuvent s'associer avec la liberté Pour avoir séparé la qualité de soldat de celle de citoyen, combien vos pères, milord, n'ont-ils pas éprouvé de malheurs ? Rappellez-vous la guerre que vous fîtes à Charles I. A peine l'armée du parlement connut-elle ses forces par ses succès, à peine eut-elle triomphé des royalistes, que son général accabla le parlement et soumit la nation. Tout peuple qui veut être libre doit donc adopter la méthode des Suisses, qui, sans troupes réglées et ramassées de toutes parts, ne distinguent point leurs citoyens de leurs défenseurs. J'avoue que la Suède a encore bien des choses à desirer à l'égard des milices, et je ne serai rassuré et content que quand nous formerons nos armées comme les Romains formoient les leurs.

Vous m'objecterez, sans doute, que des soldats levés tous les ans et suivant le besoin, n'auront jamais les mœurs, l'esprit et la discipline qu'ils doivent avoir. Vos frontières, direz-vous, ne seront point respectées par des voisins qui auront des milices uniquement et continuellement occupées de la discipline et des

exercices militaires. Je le nie hardiment. Ces milices de citoyens auront une discipline et un courage supérieur à la discipline et au courage de vos soldats mercenaires, si les loix s'étudient à leur faire aimer leurs devoirs. Quand les fonctions du soldat ne seront pas distinguées de celles du citoyen, quand il faudra passer par les grades de la milice pour parvenir aux magistratures, soyez sûr qu'il s'établira dans l'état de nouveaux principes d'éducation. Vous verrez les les jeunes gens se former dans leurs jeux aux exercices militaires, et acquérir sans effort les qualités que vous ne donnez qu'imparfaitement à des soldats qui ont vendu leur liberté et leurs services. Votre nation pourra être vaincue à plusieurs reprises, elle sera cependant indomptable, parce qu'il faudroit l'exterminer pour s'établir sur ses terres, et son courage lui fournira sans cesse de nouvelles ressources. La Pologne a certainement un mauvais gouvernement, tout lui manque pour se faire craindre de ses voisins; on la divise sans peine, on pénètre dans ses provinces, on les ravage. Toujours prêt à succomber, elle a cependant toujours conservé son indépendance. Pourquoi ? c'est que le

génie militaire de sa noblesse a supplée jusqu'à-présent à tout ce qui lui manque. Que craindroit cette république si elle avoit des loix propres à lui faire aimer la discipline, l'ordre et l'union, et que l'intrigue, la faveur, la force et l'esprit de parti n'y décidassent pas de tout ? Qu'une armée ennemie descende sur les côtes d'Angleterre, qu'un nouveau Guillaume gagne deux ou trois batailles, et je suis persuadé, milord, que vous serez subjugués sans retour. Vos citoyens accoutumés aux seules fonctions civiles, au commerce, à l'agriculture, ne jugeront point que leur liberté est plus précieuse que leur fortune, et après une molle résistance traiteront avec le vainqueur.

Passons aux autres maximes fondamentales de la puissance législative. Elle doit être persuadée que peu de loix suffisent, leur grand nombre les affoiblit, et prouve que l'ignorance les a faites. Au lieu d'en publier de nouvelles, il seroit très-souvent utile de se borner à prendre des mesures pour faire obéir aux anciennes. Le plus grand service qu'on pût rendre à quelques nations de l'Europe, ce seroit peut être de débrouiller le cahos de leurs loix, et d'apprendre du moins aux ju-

risconsultes quelles parties de leur code sont en vigueur, et quelles parties ne subsistent plus

Avant que de publier une loi, que le législateur se demande si elle est nécessaire; car toute loi inutile est nécessairement pernicieuse. Peut-être ne produira-t-elle pas un mal positif, mais elle embarrassera du moins l'ordre de la société, elle en gênera le mouvement. Il est injuste, il est ridicule d'inquiéter les citoyens pour l'observation d'une loi qui ne peut produire aucun bien. Quand il n'en résulteroit pour eux que l'inconvénient d'être fondés à se plaindre, ce seroit un grand mal. Il est fâcheux que des hommes raisonnables puissent refuser leur approbation à la loi; ils auront moins de confiance dans le législateur, et seront par conséquent moins dociles et moins attachés à la société. Si vous exigez qu'on respecte et qu'on aime une loi dont on ne devine pas l'utilité, vous nous empêchez de faire usage de notre raison, vous nous rendez imbécilles autant que vous le pouvez; et de quel droit exigerez-vous ensuite que nous ayons pour votre administration et pour la patrie ce respect et cet amour qui forment le ca-

ractère d'un citoyen utile? Le magistrat lui-même deviendra incapable de remplir les fonctions pour lesquelles vous l'avez créé. Plus il sera éclairé, plus il se lassera promptement de veiller à l'observation d'une loi qu'il méprise. Quelqu'idée qu'il ait de ses devoirs, son attention se relâchera; malgré lui il aura de l'indulgence pour des citoyens qui ne sont pas coupables, quoique prévaricateurs. Bientôt cette indulgence deviendra une foiblesse dans le gouvernement; une administration arbitraire succédera aux loix, et les loix ne seront enfin que des armes dont les passions se serviront ou qu'elles négligeront à leur gré.

Il est insensé de prétendre opposer une loi particulière à chaque vice de la république; ce seroit ne vouloir jamais finir et entasser inutilement loix sur loix. En suivant cette méthode, le législateur le plus fécond et le plus infatigable ne se flatteroit pas de remédier à tous les inconvéniens de certains gouvernemens. Cent abus tiennent à une cause commune; que le législateur remonte donc à la source du mal, et une seule loi fera disparoître cent abus. C'est ainsi qu'une loi qui nous porte à aimer l'argent nous donnera cent

vices; et que celle qui nous invite à le mépriser, nous donnera cent vertus. Les loix ont leur ordre que le législateur doit se garder d'intervertir. Que me serviroit de proscrire en particulier, et sous les peines les plus sévères, chaque abus qui résulte de l'anarchie polonoise? Que je parvienne au contraire à y substituer une puissance législative; que j'affermisse le pouvoir de la diète sur des fondemens solides, et les Polonois prendront sur-le-champ un génie nouveau. La licence et la liberté ne seront plus confondues; on haïra l'une, on aimera l'autre. Les loix particulières, qui sont aujourd'hui oubliées ou méprisées, acquerront de la force, dès qu'elles seront protégées par des magistrats à qui la diète aura conféré tout le pouvoir nécessaire pour faire le bien et empêcher le mal.

Il y a une épreuve infaillible pour juger de la sagesse d'une loi; elle consiste à se demander si la loi proposée tend à mettre plus d'égalité entre les citoyens. Est-elle propre à produire cet effet? ne balancez point à la juger très-bonne; elle corrigera nécessairement plusieurs abus et procurera plusieurs avantages. Vous me direz peut-être que cette

loi dont j'augure si favorablement sera contraire à l'esprit de plusieurs loix anciennes, et entraînera à sa suite quelques inconvéniens. Cela peut être, mais ce n'est point une raison pour ne la pas publier. Ces loix anciennes, qui favorisent l'inégalité, sont autant de vices qu'il faut détruire, et si le législateur ne doit pas les attaquer brusquement et sans préparation, qu'il se garde bien de les protéger quand les circonstances lui permettent de les affoiblir.

Si nous supposons, milord, un gouvernement où règne la plus parfaite égalité entre les citoyens, ou du moins entre les différens ordres de la société, je conviendrai qu'un établissement nouveau qui dérangeroit, soit directement ou indirectement l'équilibre de cette constitution, seroit un vice. Mais supposons un gouvernement où des préjugés impérieux ne permettent pas de proposer et d'établir l'inégalité; pourquoi seroit-il indigne d'un sage législateur, en feignant de ne pas toucher aux coutumes anciennes, de porter de nouvelles loix qui prépareroient une révolution? La contrariété dans les loix est un mal quand elle trouble les ressorts d'un gouvernement établi sur de sages proportions; mais elle est un

bien si elle suspend l'activité d'un mauvais gouvernement, et peut en changer insensiblement les principes. Gardons-nous d'un respect superstitieux pour les loix actuellement en vigueur. Je demande si la contrariété que l'établissement du tribunat mit dans la république romaine ne fut pas un bien, et je ne me laisserai point intimider par les plaintes et les cris des Patriciens.

Pères conscrits, leur dirai-je, cessez de vous alarmer, vous êtes trompés par votre avarice et votre ambition. Cet établissement des tribuns, que vous regardez comme le plus grand malheur de la république, en fera la prospérité. Plus vous êtes irrités contre cette nouveauté, plus je vois qu'elle est nécessaire. Vous dites que Rome va être agitée par des querelles et des dissensions continuelles ; mais croyez-vous qu'il lui fut plus avantageux d'être opprimée par votre tyrannie ? Vous vous plaignez de la ruine de votre pouvoir ; mais faites attention que ce pouvoir étoit un vice insupportable. Le peuple connoît mieux vos intérêts que vous-mêmes, les loix qu'il demandera et qu'il obtiendra, en vous empêchant d'être des tyrans, vous seront aussi favorables qu'à lui-même. Si on vous

abandonnoit à vos passions, vous ne seriez bientôt que les premiers citoyens d'une république malheureuse et méprisée; et ne sentez-vous pas qu'en la perdant, vous perdriez enfin ces distinctions et cette autorité dont vous êtes si jaloux.

Je voudrois, milord, qu'il se formât une espèce de tribunat en Angleterre; je voudrois qu'il s'y élevât une puissance dont l'effort continuel fût dirigé contre ces branches de la prérogative royale, qui ne peuvent s'associer avec une vraie liberté. Tant que vous manquerez de ce ressort, vous vous plaindrez des abus de votre gouvernement sans pouvoir les corriger. Tant que vous conserverez vos anciens préjugés; tant qu'une loi nouvelle ou un événement nouveau ne vous donnera pas un nouvel esprit, vous ne ferez aucun progrès, et la fortune vous ramènera inutilement les révolutions dont vous vous applaudissez, et dont cependant vous n'avez tiré aucun avantage durable.

Les vœux que je fais pour l'Angleterre, milord, vous pensez bien que je les fais avec le même zèle pour ma patrie. Je vais peut-être passer dans votre esprit pour un homme trop extraordinaire et trop bizarre; je souhaiterois que la no-

blesse se hâtât d'abuser des privilèges qui lui sont particuliers, si j'espérois que les autres ordres fussent assez sages pour la corriger efficacement, c'est-à-dire, pour établir une parfaite égalité. Malheureusement nous avons nos préjugés comme vous avez les vôtres ; et peut-être que nos neveux sont destinés à imiter plutôt les Danois, qui se donnèrent à un maître pour se venger des injures de la noblesse, que ces braves Plébéiens de Rome qui ne songèrent point à rétablir le trône des Tarquins pour se faire un défenseur. Je ne sais par quelle fatalité les hommes lassés d'une tyrannie ne font presque jamais que lui en substituer une autre.

CHAPITRE IV.

Que le législateur doit faire aimer ses loix. Les châtimens doivent être doux. Du pouvoir des bonnes mœurs pour attacher les citoyens au gouvernement.

IL est certain, continua notre philosophe, que quand nos premiers pères firent entr'eux des conventions, des traités,

de loix, et jetèrent en un mot les fondemens de la société, chacun d'eux ne put avoir d'autre motif que son intérêt particulier pour renoncer à son indépendance. L'idée du bien public n'étoit pas encore née; et en parler alors aux hommes, ç'eût été leur parler une langue étrangère. C'est parce que chacun sentoit dans sa foiblesse le besoin de s'unir à ses pareils pour en être secouru, et l'avantage de s'engager à remplir à l'égard des autres des devoirs que tous s'engageroient de remplir au sien, qu'on fit des alliances et qu'on se soumit à une autorité publique. La législation dut donc se proposer de rendre chaque citoyen heureux; et je vous demande, milord, de quel droit les législateurs se sont affranchis d'une obligation sans laquelle la société n'auroit jamais été formée. S'est-il fait une révolution dans la nature du cœur et de l'esprit humain? Si nous avons encore les mêmes affections que nos premiers pères; s'il est encore impossible à chacun de nous de renoncer au desir d'être heureux; si je suis forcé de préférer mon bien particulier à celui des autres; si cette loi, selon l'expression de Cicéron, ne peut être violée sans détruire toutes les règles de

nos devoirs et de nos vertus, n'est-il pas évident que ce que nous appellons le bonheur public ne peut être composé que du bonheur particulier de chaque citoyen? N'est il pas absurde qu'un législateur espère de faire aimer ses loix à des hommes dont il a négligé les intérêts ou qu'il immole à ses caprices? N'est-il pas insensé de vouloir fixer le bonheur dans un état où la plupart des citoyens sont mécontens de leur condition? Les passions ne feront-elles pas un effort continuel pour secouer le joug qu'on leur a imposé? Quels désordres n'en doivent pas résulter? Bientôt les tyrans de la société seront presqu'aussi malheureux que les victimes mêmes de leur tyrannie.

Je dis que le bien public résulte de l'amour que les magistrats et les citoyens ont pour leurs loix; parce qu'avec cet amour rien ne manque pour rendre une république heureuse et florissante, et que sans cette affection elle est divisée au-dedans, et ne se défendra point au dehors contre les attaques de ses ennemis. Je conclurai de cette vérité que ce n'est que par une sottise monstrueuse que tant de legislateurs ont cru faire le bien public en portant des loix qui devoient être

odieuses. Pourquoi, je vous prie, dans quelques états où tout est évidemment sacrifié aux intérêts de quelques personnes, ose-t-on prononcer le mot de bien public, et sous ce prétexte exiger des sacrifices de la part des citoyens? Après n'avoir fait que des mécontens, il est assez plaisant de s'attendre à ne trouver que des héros. En un mot, tout législateur est insensé, qui, en voulant faire le bien public, ignore que je ne puis être remué que par mon avantage particulier.

Peut-être, me direz-vous, milord, que les peuples dont nous admirons le plus la sagesse ont souvent exigé de grands sacrifices; mais je le nie. Jamais dans ces républiques les loix n'ont été assez brutales et assez ineptes pour ordonner au citoyen de préférer le bien public à son avantage particulier; elles se sont bornées à l'inviter de s'oublier lui-même pour s'occuper de l'intérêt général: et si elles avoient paru l'exiger, elles auroient éteint cette flamme qui fait les Codrus et les Décius. C'est en faisant aimer les loix et le gouvernement, que les législateurs ont eu l'art de faire aimer la patrie jusqu'au point qu'on se dévouoit avec transport à son service. On lui sacrifioit sa

fortune, parce qu'elle la protégeoit véritablement; on lui sacrifioit sa vie, parce qu'elle enivroit les citoyens de l'amour de la gloire. C'étoit dans l'amour de soi-même qu'on cherchoit et qu'on trouvoit le principe de l'amour du bien public; c'est ainsi qu'un Spartiate, avant la guerre du Péloponèse, un Athénien, dans les beaux jours d'Athènes, et un Romain dans le siècle de Décius, trouvoit son bonheur particulier dans ce qui faisoit le bonheur de la république; et ce n'est qu'en vivant sous des loix qui nous rendent heureux, que nous pouvons nous faire cette heureuse illusion.

Que toutes vos loix soient donc impartiales, car il n'y a que celles-là de justes. Qu'elles nous rapprochent autant qu'il est possible de l'égalité; car les citoyens dégradés ne prendront qu'un intérêt médiocre à l'état, et les autres seront plus attachés à la conservation de leurs prérogatives qu'au bien de la république. Que vos loix apprennent aux citoyens à se contenter de peu, car on a remarqué que moins les hommes sont occupés de de leur fortune domestique, plus ils s'intéressent au bien public; et que l'héroïsme s'éteint à mesure que les richesses, le

luxe et les voluptés se multiplient. Chez un peuple ainsi gouverné, il n'y aura que des distractions à punir, puisque l'amour de l'ordre et de la justice sera dans tous les cœurs; que vos loix soient donc infiniment douces et humaines. Vois-je infliger des châtimens sévères? j'accuserai le législateur d'ignorance et de dureté. S'il prétend se faire redouter des coupables sans se faire aimer des gens de bien, il n'atteindra point le but qu'il se propose : des loix trop dures n'empêcheront pas plus le mal, que des loix trop molles ne porteront au bien, en prodiguant mal-à-propos les récompenses.

Pour n'être pas réduit à la fâcheuse extrémité d'écrire les loix en caractère de sang, et de conduire les citoyens par la terreur et la crainte, que le législateur soit assez habile pour profiter des qualités sociales que la nature nous a données. Qu'il avertisse plusieurs fois avant que de punir; qu'il travaille à nous rendre honteux de nos fautes, et que le châtiment, si je puis parler ainsi, frappe l'ame plutôt que le corps. Enfin un législateur éclairé s'occupera plus des moyens de prévenir les délits, que de la manière dont il les punira. Il le faut avouer, les

Romains ont eu à cet égard une sagesse qu'on ne peut trop admirer. Leurs censeurs, comme autant de sentinelles, avoient les yeux continuellement ouverts sur les vices qui cherchoient à se glisser dans la république. Ils écartoient les tentations; ils empêchoient qu'on ne tombât dans le précipice, parce qu'ils ne permettoient pas d'en approcher. Des peines légères, telle que de priver un chevalier de son anneau ou de son cheval, de fermer l'entrée du sénat à un sénateur, ou de faire descendre un simple citoyen dans une tribu moins honorable que celle où il étoit inscrit, suffirent pendant long-temps pour ne pas voir à Rome aucun des délits que la corruption des mœurs y fit enfin paroître, et dont nos supplices atroces n'ont pu arrêter le cours.

Quand les punitions ordinaires semblent n'être plus capables d'empêcher les délits, je voudrois que les loix, au lieu de devenir plus sévères, se contentassent d'être plus vigilantes. Que ne tâche-t-on de connoître la source du mal dont on se plaint. Pour n'avoir pas à punir rigoureusement les excès honteux où l'avarice et l'ambition se porteront, arrêtez par des châtimens doux et nouveaux tout

ce qui peut aiguiser et favoriser ces deux passions. Des loix qui ont suffi pour gouverner les pères, pourquoi ne suffiroient-elles pas pour gouverner les enfans, dans un temps que les vices, encore nouveaux, conservent une certaine timidité ? Que le législateur s'oppose donc aux premiers progrès du mal. Alors il suffira peut-être, pour corriger les citoyens, de retirer les magistrats de l'espèce d'assoupissement où ils se laissent quelquefois tomber. Je tâcherois de donner une nouvelle autorité au gouvernement ; je créerois, s'il le faut, une magistrature extraordinaire et passagère, qui, en donnant une secousse aux esprits, romproit les habitudes nouvelles, et remettroit en vigueur les anciennes loix. Voilà, milord, si je ne me trompe, la seule méthode qu'un législateur doive employer pour nous corriger. Le sang des hommes est assez précieux pour devoir l'épargner. A mesure que les vices deviennent plus audacieux et plus entreprenans, si les loix s'arment d'une sévérité nouvelle, il faudra donc ne donner aucune borne à notre cruauté. Vous substituerez la roue au gibet, mais qu'ajouterez-vous bientôt à la roue ? Vous étonnerez les esprits, et vous ne les cor-

rigerez pas. Ce n'est point en étouffant les sentimens d'humanité que la nature nous a donnés, que vous contraindrez les hommes à devenir meilleurs. Des loix sanguinaires hâteront la décadence que vous voulez suspendre. En voulant effrayer les coupables, vous abrutirez les gens de bien. Des hommes qui ne sont retenus que par la crainte se familiariseront peu-à-peu avec l'idée des nouveaux supplices; leur ame deviendra atroce. En ôtant toute proportion entre les délits et les peines, vous vous verrez enfin obligés de jeter dans son four un boulanger pour avoir vendu son pain à fausse mesure. L'état ne sera peuplé que de ces esclaves timides qui déshonorent l'Asie, qui ne sont que des imbécilles ou des scélérats, et le législateur ne sera plus qu'un bourreau occupé à inventer de nouvelles tortures.

Je suis ravi, dit milord à notre philosophe, de vous entendre, et j'adopte avec avidité les principes humains que vous venez d'établir. Je suis persuadé que c'est la faute des loix si les hommes sont méchans. Après avoir tout arrangé de la manière la plus propre à multiplier et irriter nos besoins et nos passions, on veut sans

ménagement nous empêcher d'être vicieux; et le législateur nous punit barbarement de ses erreurs. Si les nations de l'Europe avoient fait elles-mêmes leur code criminel, sans doute elles auroient eu cette douceur que vous desirez; et nos citoyens seroient traités comme l'ont été autrefois ceux de la Grèce et de Rome. Mais ce sont des maîtres élevés au-dessus des loix et qui peuvent les violer impunément, qui ont été et sont encore les législateurs de presque toutes les nations. Fiers de leur pouvoir, endurcis par la prospérité, et accoutumés à mépriser leurs sujets, ils ne croient pas que leur royaume mérite qu'ils se donnent la peine de penser pour le gouverner. Châtimens et récompenses, tout est décerné au hasard et sans distinction. Comme on fait un premier visir d'un homme à peine capable d'être un cadi, on fait périr du dernier supplice un malheureux dont il auroit été aisé de faire un assez bon citoyen.

Quoi qu'il en soit, poursuivit milord, il y a long-temps que je suis scandalisé que les loix infligent la peine de mort contre des coupables. J'ai beau me demander à quel titre nous osons avoir envers nos pareils une barbarie dont la nature

a cherché à nous éloigner par les sentimens de tendresse, de sensibilité et de pitié qu'elle a gravés dans notre cœur. Je sais que cette jurisdiction que la société exerce sur des êtres non libres et indépendans, est juste et légitime, puisqu'ils lui ont abandonné le droit de faire des loix et des magistrats; je sais que les loix seroient inutiles si nous n'étions pas soumis à des châtimens en les violant : nous avons besoin de cette sanction pour mettre une barrière entre nos passions et nous, et opposer un contre-poids aux plaisirs qu'elles nous promettent, et qui nous séduiront. Je sais tout cela, aussi respecterai-je cette puissance, tant qu'elle se tiendra dans les bornes qui lui sont naturellement prescrites, et que ses punitions ne seront que des avertissemens pour nous rendre meilleurs et plus heureux. Mais dès que je vois le législateur et les magistrats armés de l'épée, je sens une indignation secrète dont je ne suis plus le maître. Qui leur a donné ce droit funeste? Les citoyens, me direz-vous. Je le nie, et j'insiste, en disant que si les citoyens ont fait cette concession odieuse, ils ont fait ce qu'ils n'avoient pas droit de faire; c'est un axiôme trivial, que personne ne

peut donner à un autre ce qu'il n'a pas; or, puisque personne n'a le droit de disposer de sa vie, la peine de mort ne peut se justifier par le pacte qui a formé la société.

Quand je me suis entretenu sur cette matière avec des philosophes, on n'a pas manqué de me répondre que le législateur qui prononce peine de mort, et le magistrat qui fait exécuter sa loi, sont les fonctions d'un général d'armée, et usent du droit de guerre contre un coupable qui s'est déclaré l'ennemi de la nation, ou d'un de ses membres qu'elle doit défendre et protéger. Ce droit de guerre, ajoute-t-on, appartenoit à tous les hommes, dans l'état de la nature, puisque n'ayant point de tribunal pour juger leurs différends, ils ne pouvoient les terminer que par la force; et ils ont résigné ce droit au législateur quand ils ont formé des sociétés. Voilà pourquoi les états qui sont encore les uns à l'égard des autres dans cette indépendance primitive, et n'ont point de juge, jouissent du droit de l'épée, pouvant tuer légitimement un ennemi étranger qui les attaque injustement, pourquoi n'useroient-ils pas du même

droit contre un ennemi domestique qui les offense ?

J'entends à merveille ces beaux raisonnemens, mais je ne suis pas convaincu. Une république de quakers n'est qu'une république d'imbécilles, qui, en outrant la morale, la détruit; défendre à la justice de repousser l'injustice, c'est encourager les méchans, et leur abandonner l'empire du monde. Je conviens donc qu'un état doit opposer la force à la force, et peut livrer bataille à une puissance étrangère qui veut l'asservir, qui pille ses domaines, qui veut s'en emparer, ou qui refuse opiniâtrément d'écouter les conseils de la raison. Un état n'a que ce moyen pour conserver sa liberté et ses biens; et la nécessité où il est de réduire son ennemi par la force est une preuve certaine qu'il a le droit de le faire. Mais la république n'est jamais dans ce cas à l'égard des citoyens criminels qu'elle fait périr tous les jours à un gibet ou sur un échafaud. Le coupable dont elle s'est saisie ne peut plus lui nuire chargé de fers dans une prison, comment peut-il être encore assez à craindre pour qu'on soit autorisé à le faire mourir? Il demande grace, il demande la vie, il ne peut plus

être suspect à la société; il est dans une situation encore plus graciable que cet ennemi étranger qui a jeté ses armes, qui fuit ou qui s'humilie, et qui implore ma clémence. Si je suis obligé, ainsi que vous nous l'avez prouvé, d'être alors généreux, et d'écouter les sentimens de l'humanité, si je viole tous les droits des hommes en me livrant alors à mon ressentiment, serois-je moins coupable en faisant périr de sang-froid un coupable qui m'est attaché par des liens plus étroits qu'un ennemi étranger? Nous n'aurions donc rien gagné à vivre en société, et le sort des citoyens seroit pire que celui des hommes qui vivent dans l'état de nature.

Milord, lui répondit notre philosophe, je voudrois de tout mon cœur que vous eussiez raison, et ce n'est qu'à regret que je ne me rends pas à vos argumens. Voilà ce que c'est que d'avoir établi cette propriété qui a fait naître tant de vices dans le monde, et qui force presque le législateur à être barbare. Il est vraisemblable que si les hommes avoient vécu dans cette heureuse communauté de biens que je regretterai éternellement, leurs passions sages, prudentes et tranquilles sans effort, n'auroient pas eu besoin d'être réprimées

primées par cette sévérité terrible dont la justice est aujourd'hui obligée de s'armer. Quoique les loix ne puissent jamais être trop douces, il faut cependant se garder de proscrire toute peine capitale. Si notre cœur dépravé se porte aux plus grands excès, si la politique épuisé inutilement toutes ses ressources pour nous corriger, n'est-il pas raisonnable d'effrayer nos vices; et les loix ne doivent-elles pas alors leur opposer un frein plus puissant ? Ne croyez point, milord, que pour déposer l'épée dans les mains du législateur, nous ayons dû avoir le droit de disposer de notre vie. C'est au contraire pour la défendre contre les attaques ouvertes ou cachées d'un meurtrier, que nous avons demandé ces loix sanguinaires qui vous révoltent. Dans l'état de nature, j'ai droit de mort contre celui qui attente à ma vie, et en entrant en société, j'ai résigné ce droit au magistrat; pourquoi n'en useroit-il pas ? Les citoyens n'ont pas accordé au législateur le droit de se jouer arbitrairement de leur vie; cette concession eût été insensée et nulle : mais ils ont exigé que le législateur veillât à leur sûreté, et que l'épée à la main il écartât les dangers dont ils

sont menacés, ou les défendît contre un ennemi domestique qui voudroit les perdre.

Vous avez dit, milord, que la nécessité où se trouve une république d'opposer la force à un ennemi étranger est une preuve certaine du droit qu'elle a de le faire, et il me semble qu'avec ce même argument auquel il est impossible de rien répondre de solide, je puis vous prouver que les loix doivent quelquefois prononcer peine de mort. Je dis que dès qu'il y a des hommes capables de commettre un meurtre volontaire et médité, des empoisonneurs et des assassins, le législateur doit les condamner à perdre la vie. Tout me dit qu'il n'y a plus d'ordre, de règle, de sûreté ni de droit sacré parmi les hommes, si le sort d'un citoyen vertueux est pire que celui d'un meurtrier : c'est cependant ce qui arriveroit si je perdois, le premier, le plus grand et le plus irréparable des biens, tandis que mon assassin conserveroit la vie. Tout me démontre que les loix contre le meurtre seront inutiles si on ne condamne pas le meurtrier à mort. Sans cette loi, la haine ou la vengeance d'un lâche pourroit se satisfaire en jouant, si je puis parler ainsi, un jeu trop inégal contre le

citoyen dont il méditeroit la mort : l'un ne mettroit au jeu que sa liberté, et l'autre y mettroit sa vie. Je connois, milord, les raisonnemens de quelques philosophes qui voudroient comme vous proscrire les peines capitales. S'il faut les en croire, il y a des gênes, des prisons, des fers, des travaux qui peuvent rendre la vie plus terrible que la mort; mais en ce cas, je leur demande ce que c'est donc que ces beaux sentimens d'humanité dont ils se parent, et je suis fâché pour eux qu'à force de méditations, ils soient parvenus à cette cruauté sublime de Tibère qui ne faisoit mourir ses ennemis que quand il avoit épuisé tous les moyens de les tourmenter. Il est vrai que si un malheureux qui est condamné à une prison perpétuelle devoit conserver pendant toute sa vie les mêmes sentimens de trouble, de crainte et de désespoir qu'il éprouve dans le premier instant qu'on l'a précipité dans un cachot, il seroit plus puni que par la mort; mais dans ce cas, ne faudroit-il point par humanité le débarrasser du poids de la vie? Ne nous faisons pas illusion; la vie passera toujours chez les hommes pour le plus grand des biens; et il est si certain que la crainte

de la mort augmente le trouble et le malheur des prisons, qu'il n'y a aucun de ces scélérats qu'on mène au gibet, qui ne regardât comme une faveur la prison la plus dure, et les travaux les plus pénibles. Un assassin croit faire le plus grand mal à son ennemi en lui ôtant la vie, il regarde donc la mort comme le plus grand des maux; c'est donc par la crainte de perdre la vie qu'il faut arrêter les emportemens de la haine et de la vengeance.

On parle fort à son aise de ces travaux pénibles qu'on veut substituer à la peine de mort; mais ne seroit-on point embarrassé si je demandois qu'on entrât là-dessus dans quelques détails? Ces travaux, quelque durs qu'ils soient, ne sont-ils pas dans toute la terre le partage de l'indigence; et pourquoi voulez-vous que le criminel et l'indigent aient le même sort? D'ailleurs pouvez-vous espérer qu'on ne se relâchera point dans les travaux que vous imposerez? Où trouverez-vous tous les bourreaux qui vous sont nécessaires? De quel nombre d'hommes atroces n'avez-vous pas besoin pour que vos loix soient rigidement exécutées? Quoi! jamais la pitié n'entrera dans leur cœur? Quoi!

jamais ces bourreaux ne se laisseront surprendre à un sentiment d'humanité? Prenez-y garde, vous exigez qu'il y ait parmi vous des monstres; et ces hommes odieux, s'ils existoient, le législateur devroit peut-être les traiter comme des assassins. Ce n'est pas tout, je consens que la pitié soit éternellement inconnue à ces bourreaux; mais seront-ils assez généreux pour ne jamais vendre une indulgence qui affoibliroit le pouvoir de vos loix? Enfin je sais que la force de l'habitude est telle que les hommes s'accoutument à tout. Ces criminels dont on prétend que la vie malheureuse doit servir d'un grand exemple aux citoyens, oseront peut-être paroître gais et heureux au milieu de leur infortune. Il n'y a pas quinze jours que je rencontrai une bande de malheureux qu'on envoyoit aux galères; et je vous réponds que jamais spectacle ne fut moins propre à servir d'exemple et d'instruction. Ils chantoient de toute leur force; s'ils n'avoient pas mendié, si je n'avois pas vu leur chaîne, je crois que j'aurois envié leur sort. Je n'ajoute qu'un mot: aucun de ces criminels que vous condamnez à l'esclavage pour toute leur vie, ne rompra-t-il ses fers? aucun ne

recouvrera-t-il sa liberté en fuyant? Si quelques-uns échappent à leurs bourreaux, il n'en faut pas davantage (tant l'espérance se glisse aisément dans le cœur humain) pour que cent coquins se livrent au crime avec confiance.

Je suis ébranlé par vos raisons, reprit milord, et je conviens avec vous que le législateur ne peut trop vous éloigner du crime, en mettant sous nos yeux des exemples frappans des malheurs dans lesquels le vice nous entraîne; mais je nie que la peine de mort soit nécessaire pour produire cet effet. La mort n'est qu'un instant. Les scélérats savent qu'elle est inévitable, ils se familiarisent avec cette idée, ils s'accoutument à n'en être point effrayés, l'ignominie de leur fin ne les touche pas, puisque toute leur vie est pleine d'ignominie. Ce qui les frapperoit avec plus de force, c'est la crainte d'un avenir où ils ne verroient que des cachots, des fers et des travaux continuels. Remarquez, ajouta milord, que le supplice d'un criminel condamné à mort, n'est pour la plupart des hommes qu'un spectacle qui ne laisse point dans leur esprit des traces assez profondes. On n'y voit qu'un objet de compassion ou d'indigna-

tion. On ne sent point cette terreur salutaire qu'imprime le long supplice d'un homme condamné à la servitude la plus dure. D'ailleurs, cette dernière manière de punir instruit continuellement les citoyens ; et l'autre au contraire ne donne qu'une instruction passagère.

Fort bien, milord, répondit notre philosophe; la mort n'est qu'un instant, je l'avoue, mais c'est un instant qui décide de tout, il termine le temps et ouvre les portes de l'éternité. Cet instant fait frémir la nature. Il n'est pas aussi facile que vous le pensez à un coupable de se familiariser avec l'idée de la mort qu'il mérite tous les jours, puisque ces malheureux qu'on traîne au gibet, tremblent et frémissent, et qu'on en voit si peu qui s'en approchent avec fermeté, alors même le courage n'est qu'une brutalité farouche. Quoi qu'il en soit, il s'agit moins de punir le coupable, que de détourner du crime les citoyens qui pourroient l'imiter. Quel est l'homme qui ne sera pas plus ému en voyant exécuter son pareil dans la place publique, qu'en visitant des prisons ou une galère, quand l'image de la douleur et de la misère y seroit toujours présente ?

On ne voit, dites-vous, dans le spec-

tacle d'un criminel condamné au dernier supplice, qu'un objet de compassion ou d'indignation. Si cela est vrai, soyez sûr que vos loix criminelles sont injustes, absurdes, inhumaines et barbares. C'est qu'elles punissent une fragilité d'un moment comme un crime; c'est que confondant un valet frippon et un meurtrier, elles les font périr du même supplice; c'est que vous révoltez la raison en condamnant à mort un coupable qui pourroit se corriger, et dont le délit ne suppose qu'un commencement de corruption. Vous faites pis encore, vous conduisez sur un échafaud un citoyen qui n'a rien fait de bas, dont je suis obligé d'estimer le courage et la probité, qui a obéi à un préjugé ou à une erreur que vous n'avez pas détruit, et que je mépriserois, s'il avoit été assez lâche pour préférer sa vie à son honneur. Ne croyez pas que dès qu'on établit la peine de mort, il faille qu'elle soit fréquente pour réprimer les passions, et produire l'effet que le législateur en attend. Vous dites que la servitude que vous voulez substituer aux peines capitales, aura l'avantage d'avertir continuellement les citoyens du pouvoir des loix. Mais j'ai déjà répondu à cette objection,

et j'ajoute que ce qui avertit continuellement, finit par n'avertir jamais. On se familiarise avec tout; et c'est peut-être parce que la peine de mort est trop commune dans quelques pays, qu'elle y inspire une terreur moins salutaire. Plût au ciel, que ces exemples terribles de la justice fussent plus rares! Si les délits qui méritent la mort ne sont pas fréquens, il est inutile que les punitions faites pour les prévenir se multiplient; cette rareté sera la preuve la plus forte que les loix sont sages.

Nous allons nous rapprocher, milord; et certainement nous n'aurons plus qu'une même opinion, quand je vous aurai dit qu'il n'y a que deux coupables qui méritent la mort. L'un est l'assassin, et j'en ai déjà dit les raisons; et l'autre est celui qui, selon nos principes suédois, trahiroit sa patrie, soit pour y établir le pouvoir arbitraire, soit pour la soumettre à une puissance étrangère. Prenez bien garde, je vous prie, à mes expressions, car je serois fâché que vous puissiez croire que je regarde comme criminel et perturbateur du repos public, un citoyen qui a le courage de ne pas flatter sa nation, et qui desire des changemens qui la rendroient

heureuse. Il est assez singulier que je sois obligé d'avertir qu'il ne faut pas punir un citoyen qu'on doit aimer et respecter. Mais ce n'est pas ma faute, s'il y a aujourd'hui tant de pays où Caton ne pourroit paroître sans danger. Quand la vérité est punie, soyez sûr que les loix ont été faites par ceux à qui l'erreur, les abus et les vices sont utiles, et qu'elles préparent et annoncent la ruine d'un état.

Pour les autres délits, imaginez des peines différentes, des prisons plus ou moins dures, le bannissement, des amendes et d'autres pareilles corrections. Gardez-vous d'infliger les mêmes punitions pour des délits qui offensent inégalement la société; vous choqueriez la raison des citoyens, vous leur ôteriez toute confiance en vous, et vous devez cependant songer à les mettre dans vos intérêts. En admettant dans mon code la peine de mort, mais dans deux occasions seulement, je n'ai cherché qu'à me rapprocher des vues de la nature. C'est par humanité que je me suis armé de rigueur. J'ai cru remarquer que les peuples les plus sages ont cru cette sévérité nécessaire; et que la douceur trop indulgente des loix ne produit, comme chez les Barbares, que des

mœurs atroces. J'ajouterai que la mort la plus douce est le supplice le plus cruel que puisse admettre un législateur prudent. Père de la patrie, il punira en père; il punira à regret. Quel funeste emploi que celui d'imaginer des tortures! Loin de s'abandonner à cette indignation rigoureuse que le crime inspire naturellement à un homme vertueux, il respectera ce sentiment précieux d'humanité que la nature a placé dans notre cœur.

Ce n'est pas assez que les loix soient douces et humaines pour être aimées des citoyens; il faut qu'on sache qu'on n'en a rien à craindre en remplissant ses devoirs, et qu'elles accordent une protection certaine à l'innocence. Elles doivent donc toujours présumer que l'accusé est innocent; elles doivent donc le rassurer contre la crainte qui pourroit les troubler, et lui fournir tous les secours possibles pour prouver son innocence. Il vaudroit mieux s'exposer à voir échapper cent et mille coupables au châtiment qu'ils ont mérité, que de voir punir un innocent. Si ce malheur arrive, que ce soit un deuil pour la république, et qu'elle fasse un examen de son code criminel. On diroit que la plupart des législateurs ont craint

d'être les dupes d'un criminel hardi, audacieux, effronté, confirmé dans le mal, et que ses remords ne trahissent jamais. Mais pourquoi ne songent-ils pas que l'innocence peut être timide et déconcertée par l'appareil de la justice? Le premier sentiment d'un honnête homme qu'on accuse d'un crime, doit être une certaine honte qui le gêne; il est confus d'avoir à se justifier, il voit avec terreur l'incertitude des jugemens humains, et il seroit absurde de prendre son embarras pour un aveu des faits sur lesquels on l'interroge.

Vos loix sont vicieuses et barbares, si la prison faite pour s'assurer de la personne d'un citoyen qu'on soupçonne de n'être pas innocent, commence par être une véritable punition. Ne permettez d'arrêter un homme que quand il est surpris en flagrant délit. La justice, milord, se contente chez vous des cautions que donne un accusé de se représenter, et cet usage est digne d'un peuple qui connoît le prix de la liberté. C'est pour avoir multiplié sans besoin les peines capitales, c'est parce qu'on obéit à des loix timides et tyranniques, que tant de peuples commencent leurs procédures criminelles par enfermer un accusé dans un cachot. Quelle réparation

ration lui accordera-t-on s'il est jugé innocent ? aucune. Comment donc le gouvernement ne seroit-il pas odieux, puisqu'il fait des injustices qu'il ne répare pas ? Les anciens ajournoient un accusé pour comparoître devant les juges ; s'il redoutoit un jugement, il se bannissoit lui-même, et la justice étoit satisfaite.

Que vous dirai-je de l'usage de la question ? Elle n'a été imaginée que pour des esclaves que leurs maîtres ne regardoient pas comme des hommes. Elle est d'autant plus insensée, que les juges qui l'admettent, ne la regardent pas cependant comme une preuve de la vérité. Tout ce qu'on dit au milieu des tortures, est nul si on se dédit ; pourquoi donc ? est-on inhumain sans fruit ? Vous ne connoissez point cette malheureuse question en Angleterre, et nous l'avons proscrite en Suède ; puissions-nous avoir des imitateurs ! Vous parlerai-je des procédés de ces tribunaux iniques qui blessent la religion en feignant de la défendre ? Je ne pense pas que ce délire du fanatisme puisse jamais s'introduire dans un état passablement administré. L'inquisition née dans des siècles d'ignorance doit disparoître dès que la raison commence à s'éclairer. Mais ce qui se ren-

contre par-tout, ce sont des juges qui ont imaginé une gloire funeste à trouver des coupables. Ames viles et corrompues, sophistes altérés de sang, ils tendent des piéges à l'accusé qu'ils interrogent, ils cherchent à le tromper, ils l'entourent d'espions et de délateurs, et pour le perdre feignent des sentimens d'humanité qu'ils n'ont pas.

Qu'il n'y ait jamais de punitions sans jugement, ni de jugement sans une procédure régulière. Agir par une méthode différente, ce seroit une injustice; et cette injustice effraie tout le monde, mais ne corrige personne. Etablir des commissions, changer l'ordre des tribunaux et des jurisdictions, c'est déclarer qu'on veut faire périr un innocent. Pour favoriser l'accusé et empêcher en même temps que les juges soient corrompus ou peu attentifs sur eux-mêmes; que les loix ne craignent point d'entrer dans le plus grand détail, en prescrivant les règles ou les formalités dont il ne sera jamais permis de s'écarter. Que tout soit ordonné de la manière la plus claire et la plus précise sur le nombre et la qualité des juges et des témoins, sur les interrogatoires, les récollemens et la confrontation. Que le

magistrat prononce son avis à haute voix ; qu'il soit obligé de rapporter dans son jugement le texte de la loi qui condamne le coupable ; qu'il s'engage par serment à ne jamais juger en vertu d'une loi qu'il croira injuste. Que les procédures qui sont ensevelies mystérieusement dans l'obscurité des greffes, soient ouvertes au contraire à tous les citoyens qui s'intéressent au sort du condamné : ce sera une instruction pour les citoyens, et un frein pour les juges. J'ai dit qu'il falloit rapporter dans un jugement la loi qui condamne un coupable ; et rien n'est plus nécessaire pour empêcher que des juges corrompus n'écoutent leurs passions, et que des juges honnêtes gens soient trompés, tantôt par leur pitié, et tantôt par l'amour même de l'ordre : négligez ces règles, il en naîtra une jurisprudence arbitraire, qui ouvriroit la porte à toutes sortes d'abus et d'injustices. Si la loi n'a point prononcé contre un délit, que celui qui l'a commis ne subisse aucune peine. Le juge doit seulement avertir le législateur qu'il manque quelque chose à son ouvrage, et dire au coupable qu'il ne s'est pas conduit en bon citoyen, qu'il a violé le conseil que lui donnoit sa raison, et

qu'un honnête homme ne se permet pas tout ce que les loix n'ont point défendu. On dit qu'en certains pays, c'est sans doute en Barbarie, quand les preuves d'un crime qui mérite la roue ne sont pas complètes, on envoie l'accusé aux galères; mais j'aime à croire que la raison humaine ne s'égare point à cet excès.

Un coupable ne laisse-t-il aucune espérance de retour à la vertu? il seroit dangereux de lui permettre de jouir de la société; ainsi que les loix le condamnent à une prison perpétuelle. Ce n'est point pour de pareils hommes qu'est fait le bannissement; par sa nature, cette punition n'est destinée qu'à séparer pour un temps limité un coupable des objets qui lui sont chers, et l'inviter à se corriger en rentrant en lui-même. Mais si un homme méritoit un bannissement perpétuel, ou qu'il fût nécessaire de le priver pour toujours de sa patrie, de quel droit enverriez-vous cette peste chez vos voisins? Ce seroit en quelque sorte violer le droit des nations. Si vous vous donnez cette liberté à leur égard, ils se la donneront à leur tour au vôtre, et toutes les nations se corrompront mutuellement. Que jamais la confiscation des biens n'ait

lieu. Un citoyen est coupable ; mais pourquoi priveriez-vous ses proches et ses héritiers qui sont innocens, d'un bien qui leur appartient ? D'ailleurs, vous tenteriez la cupidité du gouvernement. Je voudrois même que les amendes n'eussent lieu que quand il s'agiroit de punir des délits que l'avarice auroit fait commettre : mais que cet argent, le tribut du vice, ne souille jamais les mains des magistrats, qu'il soit distribué aux indigens.

Un des plus grands inconvéniens des législations dures, c'est d'avoir ébranlé l'empire des loix, en autorisant l'usage des lettres de graces. Laissons dire aux gens qui ne pensent pas, qu'il est beau que l'indulgence et le pardon accompagnent les princes, c'est dire en d'autres termes qu'il est sage d'enhardir les citoyens au mal, en laissant aux coupables l'espérance de n'être pas punis. Dès que la loi ne sera pas toujours inflexible, toujours agissante, elle ne tardera pas à être méprisée. Le bien que vous croyez faire, servira de prétexte pour faire le mal. Il y aura des familles puissantes par leurs dignités ou par leurs richesses, qui jouiront bientôt de l'impunité ; et cependant ce sont les coupables puissans par leur

rang et leurs richesses qu'il importe davantage de punir.

Si vous voulez que les loix paroissent douces et humaines, quoique sévères, établissez des loix qui, si je puis parler ainsi, tempèrent et corrigent cette rigueur que vous craignez tant; accordez des récompenses aux actions qui sont contraires aux délits que vous punissez. Quand la peine de mort, par exemple, sera portée contre ceux qui trahissent la république, il est sûr qu'elle paroîtra moins dure, à proportion que le législateur aura été plus attentif à récompenser les citoyens qui aiment la patrie, et qui la servent avec distinction. Voulez-vous qu'une loi sévère contre le meurtre médité paroisse douce? Que celui qui aura sauvé un citoyen prêt à périr soit honoré, comme chez les Romains, d'une couronne civique. Pour accoutumer les hommes à se gouverner par le sentiment de la vertu et de l'honneur, attachez une certaine honte à chaque punition; mais établissez en même temps des moyens par lesquels un coupable pourra se laver de l'espèce de flétrissure que lui aura imprimé un jugement; car il est dangereux de le jeter dans le désespoir, et doux de rendre à la république un homme

de bien. Ce n'est qu'en réparant mes torts, ce n'est qu'en montrant que je me suis corrigé, qu'il doit m'être permis de me réhabiliter. Le législateur hait les délits, mais il plaint les coupables. Semblable à la providence dont il est le coopérateur, il doit pardonner à un repentir sincère. Dieu lit au fond du cœur nos sentimens; mais le législateur ne les connoît que par les actions qu'ils produisent.

C'est par cette méthode, milord, qu'on établira une société heureuse, et si je ne me trompe, on ne peut employer d'autres moyens sans s'égarer. Que la vigilance des magistrats ne se relâche jamais; un instant de négligence produit des siècles de calamités. Que les loix soient telles que les magistrats voient tout par eux-mêmes, et que, sous prétexte de chercher le vice dans l'obscurité où il se cache encore, ils n'écoutent jamais la voix des délateurs et des espions. Qu'un état est malheureux, s'il a besoin de ces funestes instrumens! Ils ne sont nécessaires qu'à l'injustice et à la tyrannie. Il importe aux hommes d'être unis par une confiance mutuelle; que les loix qui veulent se faire aimer ne le privent donc pas de ce bien. A quels désordres ne faudroit-il pas s'at-

tendre, si la délation étoit ordonnée, et qu'on se rendît quelquefois coupable en n'étant pas un traître et un délateur ? Tout me dit que j'ignore ce que je sais sous la religion du secret; de quel droit les loix me regarderont elles comme criminel, si je n'ai pas trompé la confiance de mon ami ? Puis-je ne les pas haïr, si elles me mettent dans la nécessité de rougir si je leur obéis, ou de périr, comme de Thou sur un échafaud, si je suis honnête homme ?

Je ne me déguise point, milord, qu'en se conformant aux principes dont je vous ai entretenu dans notre promenade, ma république ne fût encore exposée à des disgraces et à des revers. N'oubliez pas, je vous prie, qu'obligé par condescendance pour la méchanceté et la sottise des hommes de ne pas détruire la propriété des biens et l'inégalité des fortunes et des conditions; je suis resté bien éloigné des vues de la nature. J'ai laissé parmi mes citoyens un germe d'avarice et d'ambition qui ne tendra qu'à se développer. Les passions feront un effort continuel contre mes loix, elles parviendront à corrompre le législateur même; tout l'édifice s'écroulera en peu de temps, si

vous n'avez pas commencé par donner des mœurs aux citoyens, et pris les mesures les plus prudentes pour les conserver. Puisque la nature bienfaisante sème autour de nous des plaisirs, sachons en jouir, mais ne les frelatons pas: voilà en quoi consistent les bonnes mœurs. L'art gâte tout; que nous serions heureux si la nature seule préparoit nos plaisirs! La tempérance, la frugalité et le travail ont leurs délices; et un peuple qui s'en contenteroit n'auroit presque pas besoin d'avoir des loix. J'en appelle à l'histoire, j'en appelle, milord, à votre propre expérience; qui sont les Anglois les plus attachés au bien public et les plus disposés à s'y sacrifier? Sont-ce ces hommes fatigués de leur oisiveté et de leurs voluptés qui emploient tant d'artistes à leur bonheur, ou ces citoyens modestes qui connoissent et sentent le prix d'une vie frugale et laborieuse.

Il faut faire attention que les loix ne s'altèrent jamais que par la décadence même des mœurs. Tant que les mœurs subsistent, les revers, les disgraces, les orages, les malheurs ne sont rien, parce que la république retrouve en elle-même un ressort capable de la remonter. L'a-

mour de l'ordre et du bien public la guide encore quand elle s'égare, et la ramène enfin dans le chemin qu'elle avoit abandonné par mégarde ou par surprise. Les mœurs commencent-elles à se corrompre? Soyez sûr que les loix commencent aussi à perdre de leur crédit et de leur autorité. On déchoit sans qu'on s'en apperçoive; on est déchu avant que de connoître sa décadence, avant que d'en être averti; on ne peut plus remonter au point d'où l'on est tombé; on n'a pas même la force de le desirer. Le propre des mauvaises mœurs c'est de s'applaudir elles-mêmes de leur dépravation. Dans une pareille république, où trouverez-vous des hommes qui osent proposer le bien? Quand de nouveaux Catons s'écriroient: ô temps! ô mœurs! Quel en seroit le fruit? Ces loix, cette sagesse, cette simplicité de nos pères qu'on voudroit encore nous faire aimer, nous ne les regardons plus que comme des monumens de leur grossièreté.

Ce n'est point, milord, par des préceptes de pédanterie ni par de fastidieux discours, ni en nous accablant d'une foule de devoirs minutieux, qu'on parvient à conserver les mœurs chez un peuple;

c'est en donnant aux enfans une éducation qui les prépare à être des hommes justes et tempérans, c'est en les accoutumant de bonne heure, par le secours de la religion, à penser que nous sommes sous les yeux et sous la main d'un juge dont il est impossible de tromper la vigilance et la justice. Une bonne éducation nous fait contracter des habitudes honnêtes, et nous fournit ainsi un préservatif contre les passions; tandis que Dieu qui est devenu, si je puis parler ainsi, le premier magistrat de la république, supplée à ce qui manque à nos loix et les protège. C'est pour cette raison que les législateurs anciens regardoient l'éducation des enfans et la religion des pères comme le fondement des loix et de la félicité publique. Platon et Cicéron valoient bien nos politiques modernes; qui prétendent se passer de probité. Et puisque nous ne découvrons point encore le sommet de la tour qui couronne le château, nous avons le temps de nous entretenir, à leur exemple, de ces matières importantes, et d'examiner par quels principes le législateur doit se conduire à l'égard de l'éducation et de la religion.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Des loix relativement à l'éducation que la république doit donner aux citoyens.

SUIVANT l'usage que les hommes feront de leurs qualités sociales, poursuivit notre philosophe, ils seront des Miltiade, des Aristide, des Fabricius, ou des Tibère, des Caligula et des Néron. C'est aux loix, je l'ai déjà dit, qu'il appartient de nous diriger; et c'est pour nous disposer à leur obéir que la providence nous a condamnés à une longue enfance. Il falloit nous laisser languir long-temps dans cet âge où nos vertus et nos vices ne cherchent qu'à se développer; où l'ame encore sans idée et susceptible de toutes les impressions qu'on veut lui donner, contracte sans peine des habitudes, et commence à prendre un caractère. Mais cette sage économie de la providence est perdue pour nous, si le législateur n'achève pas l'ouvrage

l'ouvrage qu'elle a préparé, et en se rendant le maître de nos goûts et de notre volonté, ne nous donne les mœurs dont il aura besoin. Les anciens n'ignoroient pas que c'est en nous familiarisant de bonne heure avec la vertu, que l'éducation doit nous disposer à remplir un jour les devoirs que la société nous prescrit. Ils savoient que les premières idées qu'on imprime dans l'esprit, y laissent des traces profondes; et ils n'étoient pas assez insensés pour espérer que des enfans mal élevés deviendroient des citoyens estimables.

Tous les momens de l'enfance, milord, sont précieux. Dès que des enfans sont en état de jouer entre eux, il est temps de former des hommes; et c'est en leur fournissant des plaisirs, que nous devons commencer à les instruire. Au milieu de leurs jeux, accoutumez-les à être justes et bienfaisans les uns à l'égard des autres; que ces mots soient les premiers qu'ils apprennent. N'oublions jamais qu'il faut les conduire par leur cœur qui sent, et non par leur esprit qui est encore incapable de raisonner. Offrez donc peu de règles à un enfant, si vous ne voulez pas fatiguer son attention. Vos leçons seront pernicieuses, si elles sont trop gênantes.

Votre élève, accablé sous le poids de ses devoirs, s'étudiera à vous tromper. Il contractera en grandissant l'habitude de la fausseté, et vous n'aurez formé qu'un hypocrite, qui ne cherchera un jour qu'à se dérober à la vigilance des loix et des magistrats. Un enfant commence-t-il à être sensible à l'amitié ? Il ne tient qu'à vous de lui donner des leçons de désintéressement et de générosité : sans savoir qu'il s'exerce à des vertus héroïques, il s'accoutumera à trouver sa satisfaction dans celle de ses amis. Vous voyez, milord, qu'en travaillant à faire contracter des habitudes aux enfans, je dois toujours m'occuper des qualités dont eux et la société auront un jour besoin. Si je me proportionne à leur foiblesse, c'est pour leur communiquer peu-à-peu ma force, et les aider à sortir plus promptement de l'enfance. Si vous voulez qu'ils passent sans danger à l'âge de virilité où les passions se montrent avec tant d'emportement, accoutumez-les à la docilité, mais sans leur inspirer de la crainte; vous aviliriez leur ame, et détruiriez ce courage dont les hommes, dans tout le cours de leur vie, ont tant besoin. C'est ma faute si je ne trouve pas dans le cœur d'un enfant l'amour de la gloire que la nature y a

placé; dès qu'il est remué par ce sentiment, j'entrevois un citoyen qui se dévouera un jour au bien de la patrie.

Je sens qu'il n'est pas possible que les loix prescrivent en détail tout ce qu'il faudroit pratiquer pour donner aux enfans de la république une excellente éducation; mais le législateur a rempli son devoir à cet égard, quand il a pris des mesures certaines pour empêcher que les pères ne fussent corrompus; la tendresse et la vertu des pères lui répondront des mœurs naissantes des enfans. L'âge dangereux de l'adolescence est-il arrivé? c'est alors que les loix doivent se défier de la tendresse trop indulgente des parens. Qu'elles viennent au secours des parens, qu'elles les débarrassent d'une partie des soins pénibles et continuels de cette seconde éducation, et sur-tout qu'elles se précautionnent contre les saillies d'une jeunesse qui, ne sachant point encore être circonspecte, s'élance avec emportement et sans choix au devant de tous les plaisirs. Si elle est abandonnée à elle-même dans ce moment critique, ne doutez pas qu'elle ne se laisse prendre aux amorces de la volupté, et ne parvienne peu-à-peu à mépriser les conseils et la censure des citoyens plus

âgés. Si elle n'est réprimée, elle opprime tôt ou tard, parce qu'elle est entreprenante et téméraire ; et ses caprices devenant enfin la seule règle des mœurs publiques, elle décidera arbitrairement des loix et du sort de la république.

En opposant à l'impétuosité des jeunes gens des loix trop sévères et trop nombreuses, je craindrois de les révolter au lieu de les diriger. Je dois avertir souvent, parce qu'ils se défient encore de leurs lumières, mais n'ordonner que rarement, parce qu'ils souffrent impatiemment la contrainte. Qu'un législateur soit effrayé des excès auxquels la jeunesse est toujours prête à se livrer, j'y consens ; mais qu'il sache que des jeunes gens trop circonspects, et qui n'ont qu'une prudence timide, ne seront dans un âge plus avancé que des hommes médiocres et des magistrats mols et sans caractère. Des défauts qui n'annoncent pas des vices, ne sont rien, et des vices qui n'amollissent pas l'ame méritent quelque indulgence. Lorsque mon sang bouillonne avec ardeur dans mes veines, n'exigez pas que toutes mes démarches soient sages et mesurées ; c'est à la loi qui doit me conduire à être

prudente pour moi. Si je suis dans un chemin glissant et bordé de précipices, il n'est pas question de m'empêcher de tomber ; mais élevez des barrières pour que je puisse faire un faux pas sans tomber dans un précipice. Le devoir du législateur est d'écarter de moi cette oisiveté toujours compagne de l'ennui et du vice, et qui brise tous les ressorts de l'ame. Ayez soin en un mot de m'offrir des plaisirs utiles, si vous ne voulez pas que je m'en fasse de pernicieux. Les institutions des républiques anciennes étoient admirables à cet égard. Voyez avec quelle adresse on s'y servoit de l'instinct qui porte les jeunes gens à l'action et aux plaisirs, pour les rendre capables de remplir un jour les devoirs de citoyens. Combien les loix de la gymnastique ne préparoient-elles pas la jeunesse à l'ordre, à la règle, au travail et à la tempérance ? Des couronnes étoient distribuées aux vainqueurs, et les plaisirs ainsi ennoblis par la gloire, élevoient l'ame aux grandes choses. Combien les exercices pénibles, mais agréables du champ de mars, ne développèrent-ils pas de talens et de vertus chez les Romains ? Quelle espérance

pour l'état que cette jeunesse infatigable et courageuse parmi laquelle il se formoit sans cesse des Camille et des Scipion.

Pour nous, milord, que pouvons-nous attendre de cette jeunesse évaporée, impudente, présomptueuse et libertine qui nous incommode par-tout? Elle ne répond que trop bien aux soins que nous avons pris de corrompre son enfance. Après avoir, pour ainsi dire, caressé les passions naissantes de nos enfans, il est juste que nous en sentions les inconvéniens. Tentons-nous au moins de réparer nos premiers torts quand nous commençons d'en souffrir? Point du tout. Nous les prolongeons, nous les multiplions, et nous avons le bon esprit de finir l'éducation dans le moment où elle est plus nécessaire. Nos jeunes gens, dégoûtés de tout, et fatigués de leur oisiveté, craignent également de penser et d'agir. Pour se débarrasser d'eux-mêmes, ils s'abandonnent à la crapule ou à la volupté. Introduits dans le monde par des coquettes, ils deviennent dignes d'elles pour leur plaire, et ne s'instruisent qu'à corrompre la pudeur et l'innocence. Toutes leurs occupations les amollissent, leurs jeux n'ouvrent leur ame qu'à l'avarice, et ils

traînent ainsi jusqu'à la vieillesse des graces décrépites et de jour en jour plus ridicules.

Un législateur est bien ignorant, s'il laisse à une jeunesse incapable de prévoir les choses dont elle aura un jour besoin, la liberté de décider de ses plaisirs : il fait encore une faute qui n'est pas moins considérable, s'il n'a le secret de répandre sur les amusemens honnêtes et utiles qu'il établit cette variété piquante qui les rend toujours nouveaux. Ne permettez jamais que les jeunes gens se rassasient des jeux que vous leur présentez ; en les variant, vous leur apprendrez, sans qu'ils s'en apperçoivent, à jouir avec modération de leurs amusemens, et à s'en séparer sans chagrin. Si vous ne soumettez pas à une discipline exacte cette inquiétude naturelle qui nous porte dans notre désœuvrement à chercher des plaisirs nouveaux, vous ne tarderez pas à voir naître une corruption générale. L'opiniâtreté persévérante de jeunes gens triomphera de la sagesse nonchalante de leurs pères, on aura de la foiblesse en croyant n'avoir que de l'indulgence. Si on commence à mitiger l'austérité des loix, elles seront bientôt sans autorité. Pour obtenir encore

quelque chose de la jeunesse indocile, on s'exposera à devenir son esclave; et chaque génération nouvelle verra paroître quelques vices nouveaux qui en prépareront de plus grands encore.

C'est au relâchement qui s'introduisit dans l'éducation athénienne, que Platon attribue la principale cause des malheurs qui affligent sa patrie après la guerre médique. Des auteurs, dit-il, mêlèrent et confondirent les différens genres de musique, et les magistrats ne s'étant pas opposés avec assez de force à cette nouveauté dangereuse, les jeunes gens ne se contentent plus de la simplicité majestueuse des spectacles anciens. Les plaisirs qui leur avoient suffi, leur parurent insipides; et au lieu de cette musique mâle et courageuse qui élevoit l'ame, ils voulurent que le théâtre retentît des sons qui n'inspiroient qu'une folle gaieté ou une volupté encore plus insensée. La modestie ne règna plus dans les spectacles, les applaudissemens et les sifflets furent également tumultueux; et la révolution qui s'étoit faite aux théâtres, en produisit une dans le gouvernement de la république. La jeunesse, fière de s'être rendue l'arbitre et le juge des plaisirs publics, ne re-

garda plus qu'avec un certain dédain les sages qui prévoyoient la ruine de la liberté, en voyant la décadence des mœurs; et elle ne tarda pas à penser qu'elle devoit avoir dans l'administration des affaires la même autorité qu'elle avoit usurpée sur les histrions, les poëtes et les musiciens. Les pères ne trouvèrent plus dans leurs familles la même déférence à leurs conseils, et bientôt ils donnèrent inutilement des ordres. On ne voulut plus obéir aux magistrats, et tout annonça à la république qu'elle n'auroit plus de Miltiade, d'Aristide, de Thémistocle, ou qu'elle les auroit sans consentir à les consulter et à les croire.

Milord, poursuivit notre philosophe, je m'apperçois au sourire qui vous échappe, que vous prenez tout ce que je viens de vous dire de la décadence des Athéniens, pour ce qu'on appelle communément les rêveries ou les chimères de Platon; mais permettez-moi de vous le dire, si ces réflexions vous paroissent tirées de trop loin et plus subtiles que vraies, n'est-ce point parce que nous jugeons de la situation d'Athènes par celle de la plupart des états modernes? A force de nous être corrompus, nous avons oublié l'histoire

de la génération de nos vices et la véritable origine de notre corruption. Tourmentés par les bévues et les passions, tantôt odieuses et tantôt ridicules de nos vieillards et de nos magistrats, dont l'influence est directe et sensible, nous ne songeons point à nous en prendre à la licence dans laquelle nous élevons nos jeunes gens. Il est vrai qu'ils n'ont aucune autorité, mais ils en auront un jour, et l'on souffrira alors des vices qu'ils auront contractés dans leurs premières années. Nos maux sont si anciens, et ils tiennent à la fois à tant de causes différentes, qu'il est presque impossible d'assigner les effets que chacune d'elles a produits. Mais Platon étoit témoin de la révolution dont il se plaint, il voyoit qu'à mesure que les Athéniens avoient été moins modestes dans leurs plaisirs, ils avoient moins respecté les talens et les vertus; que chaque citoyen avoit été moins attaché à ses devoirs; que les mœurs publiques s'étoient altérées, et que les loix qui avoient suffi autrefois pour entretenir l'ordre et la paix, n'étoient plus capables de prévenir les divisions, les intrigues et le désordre. Il sentit par-là de quelle importance étoit une bonne éducation, et bientôt nous

serions convaincus comme lui de cette vérité, si nous parvenions, par une sorte de miracle, à bien élever notre jeunesse. Nous verrions qu'en lui donnant des mœurs, nous aurions travaillé indirectement, mais efficacement à réformer nos loix, notre gouvernement et nos magistrats. Nous verrions que nos chefs et nos conducteurs qui s'applaudissent aujourd'hui d'être aimables et frivoles, retenus alors par la censure des jeunes gens, commenceroient à avoir quelque honte de leurs vices. Des loix que nous tolérons, que nous aimons même, nous paroîtroient bientôt intolérables ; et nous devrions autant de bien à une bonne éducation, que les Athéniens durent de mal aux événemens qui dérangèrent les mœurs de la jeunesse.

Je me rappelle ce que me disoit à Zurich un Suisse, homme digne des anciens temps, et dont je cultiverai toujours avec soin la précieuse amitié. Vous êtes assez content, me disoit-il, de notre gouvernement ; nos loix vous paroissent sages, et quoiqu'elles aient été faites dans un temps où l'Europe barbare ne nous donnoit que des exemples d'injustice et de tyrannie, elles sont assez justes. Tout tend à nous faire

aimer l'égalité, nos magistrats sont sans faste; les simples citoyens ne craignent point leurs caprices, et on s'attendroit à trouver parmi nous l'amour le plus vif pour la patrie. Cependant j'y vois je ne sais quelle tiédeur qui n'est point digne de notre liberté, et que les Grecs et les Romains auroient regardée comme un grand vice. Personne ne se plaint ni ne peut se plaindre que le gouvernement l'opprime, tout le monde convient de sa douceur; et cependant nos loix nous sont en quelque sorte indifférentes. Qoiqu'elles nous soient nécessaires pour éviter l'oppression et conserver la tranquillité publique, nous n'avons pas le courage de les aimer avec cette chaleur qui élève l'ame des républicains.

J'ai beau chercher, ajouta-t-il, les causes de cette malheureuse nonchalance, je n'en vois point d'autre que notre négligence à nous faire d'excellens citoyens par une excellente éducation. Nous n'avons pas assez de soin de préparer nos jeunes gens à se contenter du bonheur que notre gouvernement doit leur offrir. Nous les laissons dans une trop grande oisiveté, nous leur permettons trop de choisir à leur gré leurs plaisirs; et ces plaisirs

plaisirs n'étant que trop souvent différens de ceux que demande ou doit permettre la constitution d'un peuple libre, nous sommes toujours prêts à dégénérer. Nos jeunes gens voyagent enfin sans être préparés à mépriser le faste et le luxe qui dévastent nos voisins; et ils se laissent éblouir par l'éclat trompeur qui les accompagne. A peine voient-ils des vices inconnus parmi nous, qu'ils plaignent leur patrie de ne les pas avoir. Ils souffrent avec peine qu'on leur reproche une simplicité dont ils seroient fiers s'ils avoient été bien élevés. Ils apprennent à estimer cent misères dangereuses que nos loix ont eu raison de proscrire comme autant de pièges de la tyrannie. Ils copient avec effort des vices qui les rendroient malheureux si nos magistrats n'étoient pas sages et assez vigilans pour les étouffer dès qu'ils osent se montrer. En faisant un examen de nos mœurs, peut-être seroit-il aisé de nous dire : c'est d'Italie que nous avons apporté cette sottise; celle-ci nous vient en droiture de France, celle-là d'Allemagne, et cette dernière de Hollande ou d'Angleterre. Que Lycurgue avoit raison de défendre aux Spartiates la communication des autres Grecs! Nos

jeunes gens reviennent dans nos montagnes bien déterminés à trouver leurs compatriotes insupportables ; ils n'obéissent qu'à regret à des loix qu'ils trouvent gênantes ; on se plaint de leur pédanterie, on voudroit s'y soustraire, et notre gouvernement ne produit que la moitié du bien que nos législateurs s'en étoient promis. Nous aimons encore notre liberté et notre patrie, mais mollement, parce que nous n'avons pas accoutumé dès l'enfance nos citoyens à haïr les vices souvent agréables qui suivent ou qui préparent la servitude : quel présage funeste pour l'avenir !

Quoi qu'il en soit, milord, de ces réflexions qui mériteroient un long commentaire, je crois que vous serez bientôt persuadé avec moi, que la république ne formera jamais d'excellens citoyens, tant que l'éducation ne sera pas publique et générale. Permettez-vous aux pères de famille de se faire arbitrairement des règles à cet égard ? Il me semble dès lors qu'il doit y avoir dans les mœurs une variété qui n'y permettra aucune consistance. La jeunesse trompera des pères et des mères à qui leur tendresse n'est que trop propre à faire illusion ; et sans perdre aucun de

leurs vices, les enfans se hâteront de prendre ceux de leurs parens. Ces citoyens, nés avec des caractères, des tempéramens et des inclinations différentes, mais à qui la république doit donner des principes communs d'union, de paix et de concorde, pour n'avoir, s'il est possible, qu'un même esprit, ne porteront dans la société que les préjugés domestiques de leur éducation et de leur profession. Chacun ne considérera le bien de l'état que par l'avantage de son ordre en particulier; on se craindra, on se méprisera, on se haïra. Attendez-vous donc à n'avoir qu'une république divisée par les intérêts contraires de ses citoyens, et gouvernés par des intrigans qui ne seront occupés que de leur fortune domestique.

Dans la situation actuelle des choses en Europe, je ne nie pas que l'éducation domestique ne puisse être préférable à ce que nous appellons communément une éducation publique. Je le sais, et ce n'est point dans le château où nous nous trouvons actuellement qu'on en pourroit douter; il y a encore des familles qui ont résisté à la contagion générale, et où l'honneur semble substitué comme les terres. Je conviens que des parens vertueux et

éclairés donneront une meilleure éducation que, des maîtres mercenaires, dont tout l'objet est d'enseigner péniblement dans un collège un peu de mauvais latin et beaucoup de sottises, et qui ne rassemblent, pour ainsi dire, une foule d'enfans, que pour qu'ils se communiquent plus aisément leurs vices et leurs préjugés. Je conviens de tout ce que vous voudrez; mais que résulte-t-il de cette éducation domestique? Quelques honnêtes gens qui feront le bonheur de leur famille et de leurs amis, mais qui n'auront aucune influence sur les mœurs publiques. Est-ce là tout l'avantage que doit se proposer un législateur?

Quand je parle, continua notre philosophe, de l'éducation publique, Dieu me préserve de penser aux universités et aux collèges établis en Europe; il n'appartient pas à des pédans qui n'ont aucune idée de la société ni des ressorts qui la font mouvoir et fleurir, de prétendre à l'honneur d'élever des citoyens. Je demande que dans chaque ville et chaque canton, la jeunesse ait un lieu d'exercice où elle se rassemble à des heures marquées. Je desire avec les plus sages législateurs de l'antiquité, qu'elle s'y forme à tout ce

qui peut fortifier son tempérament et élever l'ame en écartant les voluptés et les délicatesses qui énervent le corps. Que les jeunes gens trouvent du plaisir et de la gloire à porter des fardeaux, à courir, à nager, à lutter, à lancer des pierres et des javelots. Tantôt qu'ils creusent une tranchée, et que tantôt ils la comblent. Qu'ils apprennent à braver toutes les intempéries des saisons et à ne rien craindre. Il faut commencer par s'accoutumer au mal-aise pour être heureux toute sa vie. Enfin, que les élèves de la république se familiarisent avec les armes qui doivent servir à la défense de la patrie, et exécutent avec la plus grande précision toutes les évolutions militaires.

Si vous avez réglé de telle manière la discipline de ces champs de Mars, que les jeunes gens distribuent eux-mêmes les récompenses qui sont dues au mérite, soyez convaincu que vous avez formé une école où l'amour de la gloire élèvera des héros. Ils s'instruiront journellement à la pratique de la justice, et l'émulation ne dégénérera ni en envie ni en jalousie. Voulez-vous accoutumer la jeunesse à l'obéissance et à la subordination si nécessaires parmi les hommes, et lui ap-

prendre en même-temps à commander? Divisez-la en turmes ou en compagnies, et que chacune ait ses chefs ou ses capitaines qu'elle aura choisis. Par cette méthode vous parviendrez même à vous faire des magistrats qui gouverneront un jour la république sans arrogance et sans orgueil; parce qu'ils se seront accoutumés de bonne heure à commander sans caprice et sans hauteur des camarades qui ignoroient l'art de flatter le vice. Ce n'est ni un pédant, ni un mercenaire qui doit présider à la police de ces jeux; cet honneur doit être la paisible récompense des magistrats qui ont vieilli en servant utilement la patrie, et qui l'aiment assez pour s'occuper de la génération suivante. Platon établit des banquets publics pour la jeunesse de sa république, et il veut que la joie libre et naïve qui règne dans ces fêtes, prête assez de graces à la frugalité et à la tempérance pour qu'on n'y songe point à la volupté. Cet établissement est très-sage; je voudrois que chaque turme ou chaque compagnie eût ses festins, et que son chef fût chargé lui-même d'élever une barrière entre les plaisirs et la licence. Les jeunes gens seront moins tentés de s'écarter de leurs devoirs, quand ils en

seront avertis par un homme de leur âge. Ne craignez pas que celui-ci se néglige; il aura sans effort la vigilance et l'exactitude qui fatiguent souvent un vieux magistrat. Il aimera à exercer son autorité sur ses pareils; et s'il s'étudie à ne leur pas déplaire, il craindra en même-temps les reproches de ses supérieurs.

La république n'est pas composée d'hommes seuls, et je vous avert s que vous n'avez rien fait si vous négligez l'éducation des femmes. Il faut choisir, ou d'en faire des hommes comme à Sparte, ou de les condamner à la retraite. Si vous ne leur donnez pas la force, le courage et l'élévation dont je parle, elles vous communiqueront toutes leurs foiblesses. Elles veulent dominer comme nous, mais par de petits moyens, la ruse, l'artifice, les larm s, les bouderies, la pitié et toutes les ressources inépuisables de la coquetterie. Il n'en faut pas davantage pour subjuguer le plus brave homme, et si nous sommes domptés, vous n'aurez qu'une république de femmelettes. Nous serons les esclaves de nos femmes, elles seront les tyrans de leur maison, et bientôt des magistrats et des loix Elles feront un commerce de leur pudeur; et

moins elles en auront, plus le commerce sera lucratif. Je vous défie de me citer un état où les femmes aient eu du pouvoir sans détruire les mœurs, les loix et le gouvernement. Elevez donc les jeunes filles à la modestie et à l'amour du travail; formez leurs premières mœurs de façon qu'elles n'ambitionnent point d'autre gloire que celle d'être d'excellentes mères de famille. Si elles sont oisives dans leur maison, la retraite leur paroîtra insupportable; et dès que la dissipation leur sera nécessaire, elles aimeront toute autre chose que leur mari et leurs enfans.

Quelqu'attention, milord, que j'aie apportée pour faire de bons citoyens, ne croyez pas en être quitte à si bon marché. Je connois trop le pouvoir des passions dans une république où l'inégalité des fortunes et des conditions les échauffe et les irrite continuellement, pour ne pas vous parler encore de quelques établissemens que je crois indispensables. Platon, que j'aime à vous citer, croyoit que les Grecs pouvoient aisément abuser des qualités un peu rudes et sauvages que leur donnoit la gymnastique; et c'est pour prévenir cet abus, qu'il vouloit tempérer par la grossièreté ou l'espèce de brutalité

qu'on ne contracte que trop souvent au milieu des exercices violens du champ de Mars. A son exemple je voudrois éclairer l'esprit et conduire périodiquement nos jeunes citoyens dans des écoles où l'on formeroit leur raison ; et c'est-là que sans être oisifs, ils se délasseroient utilement de leurs fatigues.

Que la base de ces études soit une saine morale, ou la connoissance des règles par lesquelles doit se conduire un être raisonnable qui ne peut être heureux qu'en obéissant à sa raison. Mais je vous prie de faire attention que si on ne présente pas à vos jeunes élèves des vérités simples, certaines et évidentes, les passions produiront bientôt des sophistes, qui, à force de subtiliser, répandront le doute sur tout, et corrompront les mœurs. Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous soit fait. C'est de cette vérité que part tout législateur qui veut faire de sages loix sur nos devoirs mutuels ; et son premier soin est qu'elle soit gravée dans l'esprit de tous les citoyens. Toute la morale consiste à développer les conséquences de ce précepte dont l'observation nous rendra sensibles, humains, bienfaisans, et nous inspirera par consé-

quent une confiance réciproque. Que le législateur ordonne d'accoutumer les jeunes citoyens à juger du plus grand bien ou du plus grand mal d'une action, par le plus grand avantage ou le plus grand tort qui résultera pour les autres. Avec le secours de cette mesure, nous apprendrons à donner à chaque vertu et à chaque vice la place qui lui appartient naturellement. A la tête de cette échelle morale se trouveront les vertus et les vices qui intéressent le corps entier de la société, et dans un rang inférieur ceux qui ne regardent que la vie privée et domestique. Il n'en faut pas davantage pour voir disparoître cette foule innombrable de préjugés qui a exercé et qui exerce encore aujourd'hui un empire si cruel et si inutile sur le monde entier. Vos citoyens philosophes ne se tourmenteront point pour acquérir et pratiquer des vertus qui ne sont bonnes à rien, et qui ne sont estimées que parce qu'elles sont bizarres, extraordinaires, peu conformes à notre nature, d'une pratique difficile, et conservées par la mode et l'habitude.

Le but de la société n'étant que de conserver à tous les hommes les droits qu'ils tiennent des mains libérales de la

nature, et le législateur ne devant nous imposer que des devoirs qu'il nous importe à chacun de remplir, vous sentez aisément de quelle importance il est d'étudier le droit naturel que je pourrois appeller le droit de l'égalité entre les hommes. Sans cette étude, la morale qui n'a que des principes incertains courra risque de s'égarer à chaque pas Connoissez ce que la nature exige de nous, et vous verrez qu'il n'y a point, comme nous le croyons ordinairement, différentes morales pour le riche, pour le pauvre, pour le grand, pour le petit, pour le magistrat, le souverain et le simple citoyen; vous verrez que le père dans sa famille, le sénateur dans la république, et la république dans le monde entier, doivent avoir les mêmes principes de conduite. Enseignez à vos jeunes élèves l'histoire de leur nation, et celle des anciens et de vos voisins; mais je n'entends point que vous les occupiez de ces événemens obscurs que des pédans ont retirés de l'obscurité où ils devoient tomber et rester. Attachez-les à l'étude des peuples les plus célèbres par leurs mœurs, leur prudence, leur courage et leur amour de la justice et de la patrie. En étudiant leurs loix, faites remarquer

le bien et le mal qu'elles ont produits; et votre législation se perfectionnera sans effort. Tous les peuples ont éprouvé des révolutions, et rien n'est plus nécessaire que d'en connoître les causes, si vous voulez prévoir d'avance les biens que vous pouvez espérer et les maux que vous devez craindre. Plus les jeunes citoyens acquerront de connoissances dans cette partie, plus ils détesteront cette politique ruineuse qui croit qu'il est utile d'être injuste, fourbe, dissimulé et méchant. Ils se convaincront, par l'experience de tous les temps, que les passions, telles que l'avarice et l'ambition, ne donnent qu'une prospérité passagère; que la vertu seule a fait fleurir les sociétés, et que le vice seul les a ruinées. Ils apprendront à mépriser ce que l'Europe estime; et s'ils ne possèdent pas encore toutes les vérités, ils seront du moins dégagés d'une foule innombrable d'erreurs.

L'éducation doit nous disposer à aimer le gouvernement auquel nous devons obéir; mais craignez d'inspirer un amour aveugle et superstitieux qui nous empêcheroit de voir les vices de nos loix et d'en desirer de meilleures. Que voulez-vous qu'on espère d'un peuple qui éprouve tous les

jours les inconvéniens de sa constitution, et qui cependant est toujours persuadé qu'il obéit au plus sage gouvernement ? Il nous importe à nous autres Suédois, de connoître les défauts de nos loix, et permettez-moi de vous le dire, milord, c'est l'admiration que vous avez pour votre forme de gouvernement, qui ne vous a pas permis de profiter des occasions fréquentes que vous avez eues de la corriger, et qui perpétue les maux dont vous vous plaignez. Il n'appartient qu'au législateur, dont toutes les vues sont conformes à celles de la nature, de prendre les mesures les plus efficaces pour fixer les principes de son administration. Tenter cette entreprise, y réussir même, s'il étoit possible, quand les principes du gouvernement sont encore vicieux, ce seroit attacher les citoyens à leurs vices et à leurs erreurs, et sous l'apparence d'un grand bien produire un grand mal.

Pour me faire entendre, milord, il faut se rappeller que toute société qui n'est pas parvenue au plus haut degré de perfection, c'est-à-dire qui n'a pas encore établi la plus parfaite égalité entre les citoyens, ou du moins entre leurs diffé-

rentes classes, éprouve nécessairement mille agitations qui troublent l'harmonie de ses parties, et doit être tôt ou tard la victime des vices de son administration. Si dans cette situation fâcheuse la république n'est pas instruite de ce qui lui manque; si les citoyens ignorent ce qu'ils doivent desirer, n'en doutez pas, on se conduira au hasard, les vices de l'état deviendront de jour en jour plus considérables, et causeront enfin sa ruine. Rappellez-vous ce que tant de peuples anciens et modernes ont éprouvé dans de pareilles circonstances. Les citoyens se sont servis des vices du gouvernement pour avancer leur fortune particulière, et tandis que les loix perdoient insensiblement leur autorité, les magistrats abusoient de leur pouvoir, et la république est devenue la proie du despotisme ou de l'anarchie.

Voulez-vous persévérer dans votre état de perfection après y être parvenu, ou vous mettre à portée de vous en approcher chaque jour davantage? que les loix de l'éducation établissent l'égalité la plus entière entre les enfans. Accoutumez-les à l'aimer. Quand ils seront bien persuadés que la nature n'a point fait des nobles et des roturiers, des riches et des pauvres,

quand ils auront contracté de bonne heure l'habitude de ne s'estimer et de ne se considérer que par leurs qualités personnelles, soyez sûr que dans la suite, s'ils vivent sous les loix de la démocratie, ils seront moins tentés de créer un ordre de Patriciens et un ordre de Plébéiens. S'ils vivent sous un gouvernement moins sage, les grands et les riches ne pensant point que tout doit leur appartenir, seront moins attachés à leurs distractions; et la réforme de la république sera par conséquent plus aisée. Moins le premier ordre des citoyens sera avare, orgueilleux et insolent, plus le peuple sans haine, et presque sans envie et sans jalousie, sera disposé à se tenir sans murmurer dans la place où la fortune l'aura mis. Quand il s'agira de réformer quelque loi, et de se rapprocher encore davantage de l'égalité, ce ne sera point tumultuairement et en formant des conjurations, des cabales et des partis. Je voudrois que les grands eussent appris dans leur éducation qu'ils ne peuvent rien perdre à se faire aimer, et à rendre considérables ceux qui leur sont inférieurs. Je voudrois que ceux-ci fussent convaincus qu'il leur suffit d'avoir des vertus et des

talens pour être sûrs de l'estime et de la considération du public.

CHAPITRE II.

De la nécessité de reconnoître un Être suprême. Des maux que produit l'athéisme. Des loix qu'on doit lui opposer.

Je comprends à merveille votre pensée, dit milord, je vois que toute votre éducation tend à donner de bonnes mœurs aux citoyens ; et je sens que ces bonnes mœurs sont des guides également nécessaires pour empêcher que la république ne s'égare si elle est dans le bon chemin, ou pour l'y amener si elle le cherche encore. Je n'en doute pas, des hommes élevés suivant vos maximes, feroient souvent de ces actions grandes et sublimes que le législateur auroit tort de nous prescrire. Que les loix ordonnent de faire ce que firent les deux Décius et Horatius Coclès, et je ne sais si on y obéira. Mais formez une seconde république romaine, et bientôt des héros se dévoueront pour le salut de la patrie, ou s'opposeroient

seuls à l'effort d'une armée entière. L'objet que vous vous proposez dans votre éducation, c'est que chaque citoyen devienne pour lui-même un magistrat plus sévère que celui que les loix établissent; et je conviens que si nous ne sommes toute notre vie que de grands enfans que le gouvernement soit obligé de tenir pour ainsi dire à la lisière, pour nous empêcher de tomber, nous n'aurons qu'une république mal affermie. Mais vous flattez-vous, poursuivit milord, que vos loix fassent assez aimer l'ordre et le bien, pour rendre facile la pratique des vertus les plus pénibles; et que vous verrez naître et subsister long-temps un peuple de héros dans une société où la propriété des biens tend au contraire à donner sans cesse de nouvelles forces à l'avarice et à l'ambition ?

Sparte, que Lycurgue avoit si bien prémunie contre tous les vices, s'est corrompue; ainsi votre républque se corrompra, elle contractera insensiblement de nouveaux vices. Combien d'ames n'ont aucun ressort! Il n'est que trop commun de trouver de ces hommes froids et insensibles à l'aiguillon de la gloire. C'est au milieu de cette multitude innombrable de

citoyens sans caractère que se formera la corruption que vous craignez. Il suffit que quelques citoyens, gouvernés par des passions impérieuses, soient rebelles à la voix du législateur, pour qu'ils ruinent les fondemens de votre république. Ils se livreront sourdement à leurs vices, il leur sera facile de tromper la vigilance des magistrats; et l'impunité les rendant de jour en jour plus entreprenans, ils violeront bientôt l'ordre avec impudence, et obtiendront enfin des loix qui les favorisent.

Rassurez-vous, milord, répondit notre philosophe, et ne craignez point une révolution de la part de ces hommes sans caractère dont vous avez d'abord parlé. Ils obéissent nonchalamment à l'esprit de la république qui les entraîne; et sans être vertueux, ils ne sont pas cependant méchans : ce ne sont point eux qui préparent ou hâtent la décadence des gouvernemens. Je conviens avec vous, qu'il y a des citoyens qu'on ne peut sans danger perdre un seul moment de vue; leurs passions les rendent capables de tout, et leur adresse leur assure l'impunité. Voilà les ennemis des loix et des états. Qu'il y ait donc des censeurs infiniment supérieurs en sagesse, en vigilance, en exactitude

à ceux de la république romaine, et qu'il soit impossible de se soustraire à leurs regards. C'est la religion seule qui peut apprendre aux hommes qu'ils ont à leur côté un juge toujours présent qui les observe, qui lit dans leurs pensées et descend dans les abîmes de leur cœur. Platon l'a dit, qu'aucun délit ne soit sans punition, ou vous verrez les citoyens se familiariser peu-à-peu avec le mal, et violer enfin ouvertement les loix les plus sacrées et les plus importantes. Mais comment chaque délit sera-t-il puni? comment les citoyens qui connoissent les bornes étroites de la sagesse humaine, seront-ils persuadés que le coupable n'échappe jamais au châtiment, s'ils ignorent qu'ils sont sous la main et sous les yeux d'un Être suprême qui gouverne le monde, et dont la justice récompense la vertu et punit le vice? Si cette doctrine ouvre une source nouvelle de plaisir pour l'homme de bien; si son ame, occupée délicieusement de ses devoirs, les remplit avec zèle, et en attendant une récompense encore plus délicieuse, jouit en quelque sorte dans cette vie du bonheur de la vie future; avouez qu'elle inspire une terreur salu-

taire aux méchans, les retient; ou par la voie des remords les rappelle au repentir.

Je vous dirai donc avec Cicéron dans son traité des loix, que les citoyens soient convaincus que les dieux sont les maîtres de toutes choses, que leur providence préside à tout, qu'elle est la source de tous nos biens, et qu'ils tiennent un compte exact de toutes nos actions. Voilà la première, la plus importante et la plus nécessaire de toutes les loix; car s'il n'y a point de Dieu, il n'y a point de morale. Il est impossible d'offrir à l'homme des motifs suffisans pour l'engager d'obéir plutôt à sa raison qu'à ses passions; et il ne sera juste qu'autant qu'il ne pourra se soustraire à la vigilance des loix et des magistrats.

On appelle ordinairement athées, ces philosophes si communs aujourd'hui, qui nient l'existence d'un Être suprême ou la providence, croient que tout est matière. Ils disent qu'une certaine propriété de cette matière, qu'ils appellent l'ame du monde, et qu'ils répandent libéralement dans toutes ses parties, fait penser l'homme, rouler la masse des corps célestes sur nos têtes, et végéter les plantes sous nos pieds. Par une suite de cette admirable doctrine,

ils vous soutiendront qu'une fatalité aveugle et irrésistible gouverne tout. Elle a lié les événemens avec une chaîne que rien ne peut rompre. L'homme sans liberté n'est qu'un instrument passif, il veut ce que la nécessité lui fait vouloir; il est poussé par les objets qui le frappent comme les nuages par les vents. Il ne délibère point quand il croit délibérer; il ne se détermine point, il est déterminé; et il n'y a par conséquent à son égard ni bien, ni mal moral, ni juste ni injuste: en un mot, tout est égal pour lui hors la douleur et le plaisir qui déchirent ou chatouillent ses sens.

Je sais que d'autres philosophes moins entreprenans contre Dieu, respectent son trône; mais ils ne veulent point qu'il s'abaisse jusqu'à laisser tomber ses regards sur la terre. Nous ne méritons pas, quoique nous soyons son ouvrage, qu'il daigne s'occuper de nous. C'est à nous à nous arranger comme nous pourrons, pour diminuer nos maux; nous n'avons rien à attendre de Dieu, et notre ame est condamnée à la mort, lorsque les organes qu'elle fait agir, sont usés par le temps ou les maladies. Ces philosophes doivent être mis par le législateur dans la même

classe que les matérialistes. L'effet de ces différentes opinions est le même pour la société, puisqu'elles coupent également toute relation entre Dieu et les hommes. Dieu est pour l'homme comme n'étant pas, dès que nous ne le regardons point comme notre juge. Qu'importe ce qu'on pense de la nature de Dieu, de notre ame, de notre liberté, de notre raison, de nos passions, de nos devoirs, de nos vertus et de nos vices, dès qu'un même sort attend les gens de bien et les méchans?

J'en demande pardon à tous ces philosophes, mais il me semble qu'ils sont nécessairement inconséquens, s'ils s'opiniâtrent à avoir de la probité dans les occasions qui ne se présentent que trop souvent de faire le mal impunément et même avec avantage. Quoi! de grands philosophes seroient assez sots pour agir sans motifs, et se sacrifier à une vertu imaginée par le vulgaire ignorant? Tranchons le mot, cette philosophie fait nécessairement des hypocrites dans le cours ordinaire de la vie, et des scélérats s'ils peuvent espérer de l'être avec quelque succès. Tandis qu'il n'y a point d'homme qui n'éprouve en lui-même un combat continuel entre sa raison et ses passions;

tandis que des gouvernemens grossiers et des loix ineptes nous invitent puissamment au mal ou le défendent foiblement ; tandis que le vice élève cent coquins autour de nous, et que la vertu languit souvent méprisée ; tandis que tout ce que nous voyons, tout ce que nous éprouvons, nous apprend que la pratique de nos devoirs exige de la vigilance, du courage, de la fermeté et une constance précautionnée pour résister aux amorces du vice ; je croirai bonnement que ces philosophes prennent la peine de résister à leurs passions ? Ils se refuseront à une perfidie, à un mensonge, à une bassesse, à une calomnie qui feroit leur fortune ? Ils sacrifieront des goûts et des plaisirs qu'ils croient innocens et même louables, à une chimère de vertu difficile, dont ils se moquent assez librement, quand ils parlent devant des personnes qui sont dignes d'écouter leur doctrine ? Malgré la crédulité que nous reprochent ces grands philosophes, je les avertis que nous ne croyons pas volontiers à leur probité. Ils ont beau parler de leur amour pour la vertu en termes magnifiques, on les voit à travers le masque dont ils tâchent de se couvrir, et on les voit tels qu'ils sont.

S'ils prennent même le parti désespéré de faire avec éclat quelque action honnête, on aura encore la malice de penser qu'ils ne cherchent qu'à jeter un voile sur cent choses peu régulières ou honteuses qu'ils se permettent tous les jours.

Lorsque Cynéas expliquant à Fabricius le systême d'Epicure, lui dit que cette philosophie étoit la doctrine la plus accréditée chez les Grecs ; le Romain pria les dieux que les ennemis de sa patrie pensassent toujours ainsi pour n'être pas redoutables. Fabricius avoit raison de croire que des philosophes qui anéantissent le législateur et le magistrat suprême de l'univers, anéantissent en même temps tous les droits de notre raison, et laissent une libre carrière à nos passions. Dès que l'homme est aveuglé au point de ne pas distinguer le bien et le mal moral ; dès qu'il est privé du sentiment intérieur de sa conscience, où trouvera-t-il un guide ? Quel législateur, quelles loix, quel gouvernement fourniront au citoyen des motifs pour lui faire aimer constamment ses devoirs ? Puisqu'on peut tromper les loix et les magistrats, quel sera le garant de la probité publique ? Au lieu d'être unis par les liens de la confiance, les

citoyens

citoyens doivent tous se défier les uns des autres ; et la société en quelque sorte dissoute, n'est plus qu'un assemblage de brigands.

Je pense presque comme vous, dit milord en interrompant notre philosophe, et je serois assez disposé à croire qu'un athée conséquent n'est pas en effet un fort honnête homme. Cependant permettez-moi de vous demander pourquoi l'athéisme seroit plus funeste pour la société, que ces religions ridicules, qui, en nous faisant adorer des dieux fourbes, injustes, cruels, capricieux, etc. nous invitent en quelque sorte au vice. J'ajoute que si l'idolâtrie est un plus grand mal aux yeux de Dieu que l'athéisme, elle doit aussi produire de plus grands maux parmi les hommes ; et il me semble qu'il est assez naturel que Dieu pense comme Plutarque, qui a dit qu'il aimeroit mieux qu'on assurât qu'il n'y a jamais eu de Plutarque, que si on disoit qu'il a été un malhonnête homme. Or, on ne peut nier que malgré la religion la plus absurde et la plus scandaleuse, la Grèce et Rome n'aient produit les hommes de la terre les plus vertueux ; pourquoi donc l'athéisme ne pourroit-il laisser subsister la vertu

dans un pays où il seroit établi avec de certaines précautions ? Pourquoi une république ne pourroit-elle subsister sans religion ? Des voyageurs assurent qu'ils ont trouvé des peuples qui n'avoient aucune idée de la divinité. On prétend qu'avec des loix plus sévères, plus exactes et plus vigilantes que les nôtres, on pourroit contraindre des athées à se conduire aussi régulièrement que s'ils avoient une morale. Vous savez qu'un philosophe moderne a fait des raisonnemens assez forts pour prouver que leur société pourroit être heureuse et florissante.

Milord, dit notre philosophe, il faudroit une journée entière pour répondre à vos questions ; mais sans entreprendre d'expliquer l'espèce de mystère qui enveloppe le paganisme et ses dieux, ce qui nous écarteroit trop de nos loix ; permettez-moi de vous faire simplement remarquer, que si les Romains n'avoient retiré aucun avantage du culte religieux qu'ils rendoient à Jupiter, Vénus, Mercure et autres malhonnêtes divinités, jamais Fabricius, dont je viens de vous parler, et qui entre nous avoit le sens commun, n'auroit été assez insensé pour le préférer à l'athéisme de Cynéas. Quel-

que contraire aux mœurs que fût la religion des anciens, ce vice étoit sans doute corrigé par une doctrine particulière qui leur apprenoit que Jupiter punissoit sévèrement dans les hommes les libertés que prenoient les dieux. Peut-être regardoit-on les contes ridicules du paganisme comme des mystères, des emblêmes, des allégories; peut-être croyoit-on que ce qui étoit mal dans les hommes, étoit bien dans les dieux dont l'état est si différent du nôtre: c'est ainsi que les petits parmi nous approuvent dans les grands ce qu'ils blâment dans leurs pareils. Quoi qu'il en soit, cette religion, malgré ses folies, étoit sans doute utile à la société, puisque les politiques les plus éclairés s'en servoient avec avantage pour affermir la probité des citoyens, et qu'ils ont constamment regardé sa décadence comme le signe des malheurs publics. A ces dieux méprisables qu'on adoroit et qu'on n'auroit osé imiter, étoit jointe l'idée d'un Tartare et des Champs Elisées; dans l'un on punissoit les hommes qui auroient voulu prendre les mêmes licences que les dieux; et dans les autres on récompensoit les vertus qui honorent le plus l'humanité. Dès que les vertus et les vices attendoient

un sort différent dans une seconde vie; la religion n'étoit-elle pas un plus sûr garant de la probité que l'athéïsme? Quelque insensée qu'elle soit, un sage législateur en saura tirer parti; mais il ne peut rien espérer de l'athéisme. On peut avoir de fausses règles de la justice et de ses devoirs, et c'est un mal; mais ce mal n'est-il pas moindre que celui de n'en avoir aucune notion, ou de croire que tout ce qui nous fait plaisir est bien? Laissez à la raison le temps de s'éclairer et de se perfectionner; et la théologie la plus absurde peut devenir peu-à-peu la religion d'Aristide, de Socrate et de Platon.

La pensée de Plutarque est très-raisonnable, et cependant il pourroit se faire que l'athéisme fût un plus grand mal aux yeux de Dieu, que l'idolâtrie la plus monstrueuse. Je ne suis point assez téméraire pour vouloir pénétrer les jugemens de la sagesse divine; mais ne pourroit-on pas dire qu'elle voit avec indulgence le culte le plus insensé, parce que l'intention de ceux qui l'ont établi et qui le pratiquent, est sage; certainement s'ils avoient pu mieux faire, ils l'auroient fait. Sa bonté lui représente sans cesse qu'il nous a donné une raison sujette à l'erreur,

et lente à se former. Dieu n'est pas Plutarque, il n'est pas l'homme pour être blessé de nos injures. Peut-être n'exige-t-il pas des temples, des autels, un culte pour lui, mais pour nous. Il n'a pas besoin de nos sacrifices, il se suffit à lui-même; mais il nous importe, mais nous avons besoin de lui rendre nos hommages. C'est parce qu'il nous a fait pour vivre en société, c'est parce qu'il veut être le lien qui nous unit, et se rendre le garant de la foi que nous promettons, que sa censure nous est nécessaire, et qu'il l'exerce sur nous. C'est parce que l'athéisme dégrade l'homme en ôtant à l'univers une magistrature dont il ne peut se passer; c'est parce que cet athéisme perd la société en détruisant toute confiance et toute sûreté entre les citoyens, que Dieu le punira. Il doit être plus indulgent pour la doctrine d'un muphti ou d'un bracmane que pour celle d'Epicure ou de Spinosa.

Je crois, si l'on veut, que les voyageurs ont trouvé des peuples qui n'avoient aucune idée de Dieu, de la spiritualité de notre ame, ni des récompenses et des châtimens qui nous attendent dans une autre vie; mais si cet athéisme peut sub-

sister parmi des sauvages qui vivent encore à la manière des brutes, et que la faim, la misère et la nudité poursuivent dans leurs retraites; qu'en peut-on conclure pour des sociétés régulières et qui sont éclairées par les lumières de la politique, des sciences et des arts? A-t-on jamais vu des hommes avoir des loix et des magistrats, et ne point avoir de culte religieux? Si les voyageurs avoient abusé du privilège de mentir jusqu'au point de publier de pareilles relations, la philosophie n'auroit pas dû les croire. Remarquez d'ailleurs que des sauvages peuvent ignorer qu'il y ait un Dieu, mais ils ne nieront point son existence. Ils ne prétendront point qu'il n'y a ni bien, ni mal moral; et quelque grossier que soit leur instinct, ils mettront une différence entre tromper et dire la vérité, entre secourir son voisin prêt à périr, et l'assassiner. Il y a un athéisme qui ignore qu'il y a un Dieu et des règles de morale, et un athéisme qui enseigne qu'il n'y en a point. L'un suppose une extrême ignorance, mais l'autre ne peut s'associer qu'avec une extrême dépravation.

Je ne sais quel empereur, dont je suis fâché d'avoir oublié le nom, vouloit, dit-

on, donner une isle aux philosophes platoniciens, pour éprouver s'ils pourroient y fonder une république sur le plan que leur maître en a tracé; pour moi, si j'étois prince, j'accorderois volontiers une de mes provinces à tous les athées du monde pour y établir la merveilleuse république de Bayle. Voulez-vous permettre, milord, que pour répondre à vos questions, je suive cette idée bizarre? Ma charte de concession ne tardera pas à être dressée, et la voilà publiée; et vous pensez bien que l'Europe va retentir de mes éloges; car nos philosophes sont merveilleusement enclins à la flatterie; et il est bien décidé que je suis le plus puissant génie de l'univers. Bientôt nos athées, trop vains pour douter du succès de leurs loix et de leur gouvernement, s'empresseront à venir prendre possession de leurs nouveaux domaines. Voilà d'abord de grands philosophes, les uns plaisans, les autres sérieux, qui ont tout vu, tout examiné, tout généralisé; ils n'ignorent rien, et traînent après eux mille petits beaux esprits, qui se sont hâtés de dire quelque impiété triviale pour tâcher de faire du bruit et sortir de leur obscurité. A leur suite arrive pêle-mêle une foule de femmes galantes plus

ou moins philosophes, suivant qu'elles ont eu ou qu'elles ont plus ou moins d'amans. Voici de jeunes libertins qui, pour ne rien craindre, voudroient apprendre à ne rien croire. Vous voyez d'assez beaux commencemens, et que la république naissante ne manquera ni de magistrats, ni de ce qu'on appelle ailleurs le peuple ou la populace.

On s'assemble donc pour donner une forme au gouvernement; et comme je suis de bonne composition, je suppose que tous ces sages, qui dans le fond se haïssent et se méprisent, rendront cependant justice au plus grand mérite, et conviendront entre eux de quelque subordination. Ils ont lu l'esprit des loix, ainsi je ne doute point que leur gouvernement politique ne soit admirable. Ils ont tant dit que l'homme est un animal vicieux et méchant par sa nature, qu'il faut s'attendre à leur voir prendre les mesures les plus sages pour épouvanter les coupables, et inviter les citoyens à faire des actions utiles à la société.

Ces philosophes sont si persuadés que la philosophie et la politique consistent à mépriser la superstition; et ils ont si souvent répété que toute religion n'est qu'une

vaine et barbare superstition, qui abrutit notre raison ; qu'ils ne manqueront pas de faire un catéchisme qui porte la lumiére dans l'esprit de leurs enfans, et les prémunisse contre l'erreur qui leur est naturelle. Agir autrement, ce seroit une inconséquence ou une indifférence pour le bien public, dont il seroit injuste de les croire capables. Si ce n'est pas dans la première assemblée de la nation, ce sera du moins dans la seconde que son sénat lui représentera avec beaucoup d'éloquence, que la république, à peine formée, est menacée d'une décadence prochaine, si on n'oppose pas de bonne heure une carrière insurmontable aux erreurs qui assiègent la raison humaine. Nos loix politiques, dira le consul ou le tribun du peuple, ne nous suffisent pas ; ayons des pensées dignes de nous ; en éclairant notre siècle, préparons le bonheur des races futures. Pour faire ce grand ouvrage, il est question de nous ménager une postérité digne de nous, et qui nous surpasse même s'il est possible. Les peuples superstitieux établissent d'abord les loix de leur religion ; et c'est ainsi qu'en trompant l'esprit des enfans, ils sont parvenus à faire régner impérieusement l'i-

gnorance et l'erreur, et à contraindre la philosophie à n'oser se montrer, ou à se rétracter quand elle avoit laissé percer quelques-uns de ses rayons. A leur exemple, et pour le triomphe de la vérité, faisons ce qu'ils ont fait en faveur de leurs préjugés. Les temps, continuera-t-il, sont arrivés où la philosophie peut se montrer toute entière, tous les voiles qui couvrent la nature, doivent tomber à la fois. N'ayons aucun de ces ménagemens pernicieux par lesquels nous étions obligés de déguiser notre doctrine, tandis que nous vivions au milieu d'une multitude aveugle, intolérante et incapable de s'élever jusqu'à nous. N'ayons plus de secrets, prodiguons toutes nos richesses, montrons que nous sommes des pères tendres, en épargnant à nos enfans les fatigues que nous a causées la recherche de la vérité : laissons-leur un héritage qui ne leur aura rien coûté. On ne peut familiariser de trop bonne heure les esprits avec nos principes ; il faut apprendre à nos enfans nos conséquences, avant qu'ils soient en état de les appercevoir par eux-mêmes. C'est par cette sage éducation que les hommes les plus grossiers comprendront sans peine nos écrits les plus profonds et les plus sublimes.

Après avoir entendu un si beau discours, la diète nationale portera sans doute une loi pour ordonner aux pères d'enseigner à leurs enfans qu'il n'y a point de Dieu, et que les ignorans ont appellé de ce nom effrayant une certaine harmonie, un certain mouvement, un certain rapport, en vertu desquels toutes les parties de l'univers agissent ensemble, se soutiennent, se défendent et se détruisent tour-à-tour pour se reproduire; de manière que le monde, ouvrage à quelques égards admirable, est plein cependant de tant de défauts et d'imperfections, qu'il ne peut avoir été fait par un être infiniment intelligent, infiniment sage et infiniment puissant. Pour prouver cette verité fondamentale, on étalera avec soin cette longue suite de misères et de calamités qui poursuivent le genre humain. La providence n'est donc qu'un mot vuide de sens que les sots ont imaginé contre raison, pour exprimer une chimère qui n'existe pas, c'est-à-dire l'action par laquelle un être suprême est supposé conserver et gouverner l'univers. Après cette première leçon, il sera ordonné à tout père d'ajouter que le monde est éternel et subsiste par lui-même; puisque la création, qui est

l'action de tirer une chose du néant, est impossible. Mais si on aime mieux que l'ordre que nous voyons dans l'univers ait succédé à un cahos, et ait eu un commencement, il sera permis de dire que c'est l'ouvrage du hasard et le fruit d'une combinaison fortuite des élémens.

Après avoir développé d'une manière si claire et si satisfaisante ce que c'est que l'ame du monde, on passera à l'explication de la nôtre. La substance qui pense en nous, demandera-t-on à un enfant, est-elle distinguée par sa nature de la matière qui compose notre corps ? Et la loi ordonnera qu'avant de répondre, on l'accoutumera à faire un éclat de rire, ou à laisser comme échapper un sourir dédaigneux : cela revient au même. Il dira ensuite que la spiritualité de l'ame est une de ces rêveries agréables qui doivent être reléguées dans le pays des sylphes et des gnomes ; que la pensée est une propriété de la matière, quand elle est organisée d'une façon propre à former un homme, un singe, un chien, un cheval, etc. et que la matière, suivant qu'elle est arrangée pour former des organes plus ou moins subtils, plus ou moins déliés, plus ou moins disposés à agir de concert et rapidement les

les uns sur les autres, est aussi plus ou moins propre à penser.

Demanderez-vous à un petit athée de huit ou dix ans ce que c'est que la mort? Il sera assez bien instruit pour vous répondre que c'est la cessation du mouvement nécessaire pour entretenir la sorte d'organisation qui fait penser, boire, manger, voir, marcher, entendre, toucher, etc. S'il a même quelque mémoire, et qu'on ait pris un soin particulier de son éducation, il vous fera quelques plaisanteries sur les fables dont on a la folie de nous attrister en nous parlant d'une autre vie. Il prendra même quelquefois le ton de son précepteur, et ne manquera pas de se féliciter du bonheur qu'il a d'avoir teté en naissant le lait de la philosophie, et d'être débarrassé pour toujours des terreurs paniques qui désolent les hommes aveuglés par le mensonge et les préjugés, et qui, n'osant jouir sans crainte et sans remords des douceurs de la vie, se rendent en effet malheureux dans l'espérance d'un bonheur chimérique.

A peine sera-t-il instruit qu'il n'y a point de Dieu, et que cette vie n'est suivie d'aucune récompense ni d'aucun châtiment, qu'il sera temps de lui ap-

prendre que l'homme n'est point libre, et qu'il doit se défier de ce sentiment intérieur qui voudroit lui persuader qu'il est le maître de ses actions. Il faudra dire et redire à cet enfant que toute la sagesse humaine consiste à éviter la douleur et trouver le plaisir ; que ces loix naturelles dont les sots et les pédans font tant de bruit en voulant relever les droits de la raison, ne sont que cet amour de soi-même par lequel chaque individu se regarde et doit se regarder comme le centre, l'objet et la fin de tout ; que l'empire du monde est abandonné à nos passions, et que notre raison, destinée à les servir, parce qu'elle a moins de force qu'elles, doit leur fournir simplement les moyens de se satisfaire avec plus de facilité.

Vous n'êtes pas au bout, milord, des sublimes instructions qu'une république d'athées doit donner à ses jeunes élèves. Après leur avoir bien gravé dans l'esprit qu'il n'y a ni justice ni injustice, ni vertu ni vice ; et en attendant qu'ils puissent lire par eux-mêmes dans quelques ouvrages admirables la démonstration de ces vérités, les instituteurs seront chargés par la loi de ne rien négliger pour les prémunir contre les préjugés de l'ignorance

et de la superstition, et les accoutumer à une logique mâle et vigoureuse qui ne se laisse point effrayer par des conséquences quelquefois un peu révoltantes. Pour essayer les forces d'un enfant, on lui proposera différens petits problêmes à résoudre. Par exemple, on lui demandera s'il regarde du même œil la personne qui lui donne un jouet, et son camarade envieux qui le brise par jalousie, ou qui le dérobe. S'il hésite à répondre, et que sa reconnoissance et son indignation lui fassent en quelque sorte oublier le grand principe que toute les actions sont égales, il est essentiel de lui faire honte de son embarras. On n'aura pas fait vingt fois à un enfant des questions pareilles à celles que vous venez d'entendre, que son esprit aguerri contre je ne sais quels sentimens que la nature a placés dans notre cœur, s'accoutumera à cette humanité indulgente qui excuse tout, et acquerra cette noblesse de penser qui ne s'étonne de rien. A quinze ans un jeune athée sera assez formé pour n'être point surpris que ces maîtres ne mettent aucune différence entre Caton et Catilina, et les estiment également.

Voilà, milord, la doctrine funeste dont

l'athéisme infecte nécessairement les esprits ; voilà ce que devient la morale après qu'on a cessé de reconnoître l'existence d'un Dieu ; et je vous demande à mon tour si une république qui pousseroit l'absurdité jusqu'à vouloir faire de bons citoyens en jetant dans toutes les ames des semences de scélératesse, pourroit subsister. Je vous demande, milord, si ces philosophes sublimes qui connoissent tout hors les hommes au milieu desquels ils vivent, pourroient porter leurs loix et instruire leur jeunesse sans s'appercevoir de leur extravagance. Qui d'entr'eux seroit assez hardi pour ne pas trembler en voyant qu'il confie ses intérêts les plus chers, son repos, sa fortune et sa vie à une canaille dont il faut continuellement se défier ? Qui d'entr'eux ne sentiroit pas enfin le besoin que nous avons d'un Dieu, d'une providence et de la morale, et que la probité de nos pareils nous est nécessaire pour dormir tranquillement.

Si la vérité, milord, est toujours utile, l'athéisme n'est donc pas la vérité, car il est toujours plus funeste aux hommes que la guerre, la famine et la peste. Messieurs, prendrois-je la liberté de dire à la diète générale de la république de Bayle, j'ad-

mire l'art extrême avec lequel vous entassez précautions sur précautions pour vous engager à être honnêtes gens; mais pourquoi ne remarquez-vous pas qu'avec un peu de vertu vous produiriez d'une manière plus simple, plus facile, et plus sûre, les effets que vous attendez inutilement de vos loix? Les philosophes sont amis d'une certaine simplicité dans leurs opérations, pourquoi donc votre code est-il si compliqué? pourquoi avez-vous tant de loix? J'ai peur que quelqu'esprit malin ne dise que vous vous défiez de votre philosophie et de vos citoyens. Voulant faire ce qu'on appelle vulgairement des magistrats intègres, vigilans, courageux et justes, il me semble que vous devriez donner quelque valeur à la vertu. Pourquoi donc élevez-vous vos enfans dans une doctrine qui leur apprend que les hommes sont ce qu'il plaît à un destin aveugle, et non pas ce qu'ils desirent d'être; et que l'intégrité, la vigilance, le courage et la justice, vains noms, ne valent pas mieux dans le fond que la fraude, la négligence, la poltronnerie et l'injustice? Si la vertu n'est qu'un préjugé inutile, tâchez de vous en passer; si elle est un bien réel, ayez le bon sens d'y

préparer le cœur de vos enfans. Vous aurez beau faire, je craindrai toujours que vos loix ne soient jamais assez sévères pour contenir des hommes aguerris à la magnanimité de vos principes. Si, n'oubliant pas votre doctrine sur la méchanceté du cœur humain, vous prenez le parti de doubler le nombre de vos magistrats, je prendrai la liberté de vous représenter que cette ressource n'aura aucun succès; et que deux magistrats choisis parmi des citoyens malhonnêtes gens ne sont pas plus utiles à la société qu'un seul.

En effet, milord, il ne faut pas penser que les citoyens de la république de Bayle imitassent dans leur conduite ces athées qui sont aujourd'hui dispersés dans toute l'Europe. Si ceux-ci ne sont pas les plus méchans des hommes; s'ils dérogent quelquefois aux principes de leur philosophie; si des mouvemens involontaires de probité préviennent leurs réflexions quand il faut agir, ils le doivent à l'éducation humaine qu'ils ont reçue. Quand ils ont commencé à philosopher, ils avoient déjà dans le cœur des principes assez profondément gravés pour ne pouvoir être entièrement effacés; ils avoient déjà contracté des habitudes; et leur caractère qui

étoit formé a pu s'altérer, mais n'a pas entièrement été changé par leurs spéculations. Aujourd'hui que nos athées vivent avec des hommes moins habiles qu'eux et assez simples pour croire au vice et à la vertu, ils sont invités, par leur propre intérêt, par la crainte du mépris et de la haine publique, à se refuser aux conséquences pratiques de leur philosophie; ils contrefont les honnêtes gens par condescendance pour nous, et parce qu'ils font encore quelque cas de l'opinion publique. Mais toutes ces barrières ne seront-elles pas levées dans une république d'athées?

Messieurs, dirois-je encore, vous vous vantez de connoître tous les mystères et tous les secrets de ce que vous appellez la grande ame de l'univers; mais pour former une société, n'auriez-vous pas dû prudemment commencer par étudier le cœur humain? Pouvez-vous ignorer que les vertus et les vices, qui font fleurir ou qui perdent les états, ne sont rares ou communs qu'autant que le législateur prend un soin particulier de cultiver les bonnes mœurs? Pourquoi ne savez-vous pas que ces loix perdent beaucoup de leur pouvoir, si l'éducation ne nous fait con-

tracter des habitudes louables, avant même que notre raison soit en état de juger de tout le mal que les vices font aux hommes ? Nous avons besoin d'apprendre à voir une conscience et des remords avant même que de connoître le prix de la vertu. Pour votre honneur ne soyez plus en contradiction avec vous-mêmes ; ne dites plus que des politiques adroits ont imaginé un Dieu, une providence, l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses dans une seconde vie, pour gouverner plus aisément les hommes dans celle-ci ; ou convenant de l'utilité de cette doctrine, ne soyez point assez mal-habiles pour n'en vouloir tirer aucun secours. Vous avez sans doute trouvé quelquefois en vous-mêmes des sentimens de justice, d'humanité et de bienfaisance ; si la nature nous les a donnés pour notre avantage commun, pourquoi travaillez-vous, je vous prie, à les étouffer ? S'ils sont l'ouvrage de l'art et de l'éducation, pourquoi voulez-vous que votre éducation nous rende méchans, tandis qu'il seroit aisé de nous rendre meilleurs ? Je vous le demande, votre haute prudence n'a-t-elle point là-dessus quelque reproche à se faire ? Le sentiment de la honte que nous éprouvons

quand nous sommes blâmés, est un des présens les plus précieux que la nature ait pu nous faire. De grace, messieurs, pourquoi n'en profitez-vous pas pour nous détourner des actions qui sont nuisibles à la société? Si les peines que vous infligerez aux coupables ne touchent que le corps; si elles ne frappent pas l'ame en la couvrant de confusion, à votre place je n'espérerois pas que les supplices les plus durs fussent capables d'intimider, et d'arrêter vos intrépides citoyens; ils seront bien forts contre les loix quand ils seront parvenus à braver la honte. Dès qu'on est sans morale, il ne faut pas un courage bien extraordinaire pour s'accoutumer à regarder la roue et les tortures encore plus cruelles, comme une violente attaque de goutte ou de colique. Vous aurez le chagrin de voir mille coquins assez robustes et assez philosophes pour se persuader que ce n'est pas un si grand malheur de périr sous la main d'un bourreau. Ils s'enhardiront au crime, en se disant que si leur fin est douloureuse, elle est courte. Peut-être parviendront-ils à se féliciter de n'être pas exposés à végéter misérablement dans une triste vieillesse, pour mourir dans un lit, tourmentés

par des douleurs aiguës, ou par une défaillance encore plus insupportable. Si les supplices sont inutiles pour détourner du mal, soyez sûr que vos citoyens se moqueront des récompenses que vous leur présenterez pour les inviter au bien; ils se croiroient vos dupes en tâchant de les mériter. En effet, les récompenses ne sont rien, quand elles ne sont par distribuées par des hommes capables d'apprécier nos actions. Quelle vertu peut-on estimer, quand par ses principes on ne peut mépriser aucun vice ?

Je vous prie de remarquer, milord, que quand, à force de gibets et de roues, la république de Bayle parviendroit à empêcher les grands crimes, jamais elle ne pourroit faire naître cette honnêteté de mœurs qui rend les hommes délicats et scrupuleux, je ne dis pas dans leur conduite publique, mais dans leurs pensées et dans l'examen secret qu'ils font d'eux-mêmes. Dieu nous préserve que des athées retrouvent jamais l'anneau de Gigès. Comment arrêtera-t-on le cours de ces coquineries sourdes sur lesquelles les loix n'ont pour ainsi dire aucune prise? Comment parviendra-t-on à punir ces faussetés, ces trahisons, ces calomnies mé-

ditées dans l'obscurité, publiées avec art, et dont Dieu seul peut découvrir la source et l'artifice? Qu'un méchant homme qui ne craint ni Dieu ni sa conscience, est à son aise au milieu de ses vices! Il nous brave en affectant une fausse simplicité. Il se jouera impunément de la vigilance des magistrats; toujours soupçonné, on n'aura que des demi-preuves de ses crimes.

Vous ordonnerez, si vous le voulez, des châtimens contre ces injustices, ces fraudes, ces haines, ces vengeances, ces escamotteries, ces intrigues auxquelles les législateurs n'ont infligé jusqu'à-présent aucune peine. Mais je vous avertis qu'on éludera aisément la force de vos loix. Croyez-vous qu'il appartienne à tous les états d'établir la censure de la république romaine? Des magistrats qui notent et tachent un citoyen sans forme de procès, sont l'abus le plus criant et le plus absurde, si les mœurs ne sont pas souverainement respectées. Quoi! on trouveroit parmi nos athées des hommes dignes d'être des censeurs et des Catons! Quoi! ils se flatteroient d'établir au milieu d'eux une magistrature que les Romains ne purent conserver quand leurs mœurs furent corrompues? Non! milord, si ces

magistrats avoient d'abord quelqu'autorité, ils ne s'en serviroient que pour établir une inquisition funeste, servir leurs passions et établir leur tyrannie. Ils trouveront le secret d'être méchans impunément, en l'étant d'abord avec une sorte de retenue et de prudence ; et bientôt ils se serviront de leur crédit et des loix mêmes pour faire des injustices qui hâteront la ruine de l'état.

Il est assez heureux qu'en faisant tous leurs efforts pour nous prouver que l'athéisme peut faire fleurir une république, les ennemis de Dieu nous fournissent la preuve peut-être la plus complète de son existence. Son nom sans doute est écrit sur toutes les parties de l'univers, la grandeur et la beauté de l'ouvrage publient, je l'avoue, d'une manière bien éloquente la puissance et la sagesse de l'ouvrier ; mais nous ayant faits de façon que nous pouvons nous passer de lui, ne se montre-t-il pas encore plus clairement à nos yeux ? Ce témoin, ce juge de toutes nos actions et de toutes nos pensées qui est indispensablement nécessaire à notre bonheur ; c'est là la preuve la plus convaincante qu'il y a un Dieu. Elle est à-la-fois écrite et dans notre esprit et dans notre

notre cœur. Dieu ne permet pas que nous le méconnoissions ou que nous l'oublions, en n'ayant pas permis à la prudence humaine de pouvoir se suffire à elle-même. Par-tout la sagesse des hommes trouve des bornes, et au-delà de ces bornes, elle ne voit qu'un abîme sans fond, si elle ne trouve pas Dieu et la foi des sermens. Sans lui nous flotterions dans une incertitude éternelle; sans lui nous verrions sans cesse s'écrouler l'édifice mal assuré de la société. Ma foiblesse, ma force, mes besoins, mon bonheur, mes calamités, mes craintes, mes incertitudes, mes espérances, tous les sentimens que j'éprouve, sont autant de voix qui m'appellent à cet être suprême. Je sens qu'il est le premier lien qui unit les hommes; sans lui plus de confiance les uns pour les autres, et nous ne pouvons trouver aucun repos dans le monde. Il doit être le premier garant du pacte que nous avons fait en entrant en société; ce n'est que sur la foi de cette garantie, que je compte sur la foi de mes concitoyens. Si la justice humaine m'opprime, il me reste un consolateur; et mon innocence me rendra encore heureux au milieu des malheurs, si je puis appeller de la méchanceté ou de

la sottise des hommes au tribunal de la sagesse divine.

Qu'elle existe cette république d'athées! et si ses citoyens, lassés les uns des autres, ne se fuient pas en se dispersant dans les pays voisins, ou ne se déchirent bientôt par leurs propres mains, j'ose vous prédire, milord, qu'avant qu'il s'y élève une quatrième génération, elle sera désabusée de ses erreurs. Fiez-vous-en au desir que nous avons d'être heureux; il ne peut s'accommoder d'une philosophie qui, en ne produisant que des maux toujours renaissans, ne donne même aucune consolation passagère. Je sais jusqu'où l'on peut aller par engagement de systême, mais la vanité et l'entêtement ont leurs bornes. Quelques athées répandus çà et là dans les grandes villes de l'Europe, peuvent sans efforts rester attachés à leur doctrine. Leur vanité est satisfaite, ils croient se faire remarquer par la hardiesse de leurs sentimens; ils croient que les sots les regardent comme de grands génies, et vivant d'ailleurs dans des états religieux, leur doctrine leur paroît commode, et ils ne sont point inquiétés par les alarmes que leur inspireroient des citoyens sans morale. Mais dans la république de Bayle,

il n'y aura au contraire aucun mérite à être athée, et chacun craindra son concitoyen comme un méchant homme : on se lassera donc de cette situation. Après avoir tant publié que la superstition est la cause de tous les maux, on ouvrira malgré soi les yeux, on verra son erreur, on regrettera les préjugés des peuples voisins, et on commencera à voir avec moins de mépris une doctrine favorable à l'ordre de la société, propre à unir les hommes par quelques vertus, et qui peut seule les consoler dans les adversités auxquelles leur condition les expose. D'abord on donnera des principes moins tranchans à la jeunesse. De l'athéisme on passera au déisme. Quelqu'enthousiaste répandra de ces fables qui flattent le goût naturel que nous avons pour le merveilleux ; et les magistrats enfin, soit pour s'acquitter plus aisément de leurs devoirs, sois pour se rendre plus puissans à la faveur de la crédulité du peuple, favoriseront les progrès de la religion ; et la république aura des dogmes, des prêtres et des cérémonies religieuses.

Je suis ravi de votre prédiction, dit milord, en interrompant notre philosophe, et je la crois d'autant plus sûre, que

l'athéisme, quoique prêché avec une extrême liberté par des hommes qui avoient beaucoup d'esprit, n'a jamais pu s'étendre au-delà de certaines bornes et devenir la doctrine génerale d'aucune nation. Malgré notre orgueil, nous sentons notre néant en admirant la grandeur et la beauté de l'univers, et notre foiblesse nous porte naturellement à chercher dans les cieux le maître de la terre. Plutôt que de ne rien adorer nous élèverons des autels à un Jupiter, à une Vénus, à un Apollon, aux légumes de nos jardins, aux volailles de nos basses-cours. Mais enfin puisque l'athéisme, si peu analogue à notre esprit et à notre cœur, ne sera jamais la doctrine que d'un petit nombre d'hommes; puisque les athées n'ont aucun intérêt d'étendre leur doctrine, je serois assez porté à croire qu'ils ne méritent pas que le législateur les traite avec une extrême sévérité.

Oui, répondit notre philosophe, aussi ne demandai-je pas qu'on allume des bûchers. Dieu n'a pas besoin de nous pour se venger, il saura punir l'impiété comme elle le mérite. Ainsi le législateur doit se borner à infliger les châtimens nécessaires pour intimider l'athéisme et l'empêcher

de corrompre la société. Mais ne croyez pas, milord, que malgré l'obscurité à laquelle cette funeste philosophie est condamnée, elle puisse se montrer sans danger. Voyez la Grèce où tant de philosophes parlèrent de la divinité avec la plus grande licence, ils ne parvinrent pas à faire fermer les temples et briser les autels; mais en diminuant jusques dans le peuple même la crainte des dieux et le respect dû à des choses qu'il avoit regardé comme sacrées; la religion qui avoit régné sur le cœur ne frappa plus les yeux que par un vain spectacle de cérémonies. Une carrière plus libre fut ouverte aux passions; en cessant de redouter les dieux, on apprit à tromper les hommes; la foi des sermens fut sans force; on viola les loix quand on espéra de pouvoir les violer impunément; et les républiques, familiarisées peu-à-peu avec tous les vices, tombèrent enfin dans cette corruption extrême qui causa leur ruine.

L'athéisme, il est vrai, n'infecte ordinairement que les citoyens les plus considérables de la république; mais ce sont eux qui décident de son sort; et leur conduite irrégulière, en mettant à la mode une certaine indifférence pour la religion,

corrompt les citoyens même qui ne pensent pas comme eux. Les hommes dont le cœur est le plus religieux, ne le sont alors qu'avec mollesse, et si je puis parler ainsi, ils associent à leur religion les vices accrédités par l'athéisme. Il me semble qu'on peut distinguer dans les pauvres les vices qu'ils tiennent du luxe des riches, de ceux qu'ils doivent à leur pauvreté; et peut-être pourroit-on distinguer également dans les personnes religieuses les fautes qu'elles commettent par foiblesse, et celles qu'elles font parce qu'elles vivent dans un temps où la religion est peu respectée.

Platon ordonne dans son traité des loix, que si on entend parler des dieux d'une manière impie, on en prenne la défense; et rien n'est plus sage. Il exige même qu'on en instruise les magistrats pour qu'ils y remédie. Mais j'avoue que je ne puis approuver cette loi; j'ai une aversion secrète contre la délation; elle est basse, elle est odieuse, elle avilit les hommes, elle les rend suspects les uns aux autres; et sous aucun prétexte le législateur ne doit l'ordonner. Un mot échappé contre la religion, et qui ne suppose pas un dessein clair et formel d'attaquer la divinité

et les principes de la morale, n'est jamais excusable; mais il seroit injuste et cruel de punir comme un crime ce qui peut n'être qu'une étourderie, ou le premier mouvement d'un esprit qui est vivement frappé d'une difficulté qu'il ne peut résoudre. Pour cet insensé qui dogmatise et travaille, soit en public, soit en secret, à se faire des complices ou des disciples, Platon le condamne à cinq ans de prison. Séparé pendant tout ce temps du commerce des citoyens, il ne doit voir que les magistrats chargés de l'éclairer et de le faire rentrer en lui-même. Si après cette correction il n'est pas corrigé, et continue à publier sa doctrine, le législateur n'a plus d'indulgence, Platon le condamne impitoyablement à mort, et ordonne que son cadavre, porté hors des terres de la république, soit jeté à la voierie. Cette sévérité me paroît outrée; et malgré mon respect pour le disciple de Socrate, je croirois sa loi plus sage, si elle se contentoit d'enfermer un coupable incorrigible dans une prison perpétuelle.

CHAPITRE III.

De la nécessité d'un culte public. Que le législateur doit le faire respecter, et empêcher que la religion ne dégénère en fanatisme et en superstition.

EN m'apprenant qu'il y a un Dieu, qu'il est mon juge et le dispensateur de tous les biens dont je jouis, ma raison m'apprend, continua notre philosophe, que je dois le respecter, l'aimer, le craindre et lui offrir le tribut de ma reconnoissance; c'est de ces sentimens réunis qu'est né chez tous les peuples le culte religieux qu'ils rendent à la divinité. Dans leur bonheur ou dans leur malheur, il se sont rassemblés comme par instinct pour honorer Dieu par leur joie, ou pour implorer son secours par des prières et des sacrifices. Dire que ce culte doit être abandonné au zèle et à l'imagination des citoyens, et qu'il est inutile d'élever des temples et des autels, d'instituer les cérémonies, et d'avoir des prêtres pour y présider, c'est une opinion aussi ridicule que dangereuse. Il suffit que

les hommes aient un devoir à remplir, pour que le législateur soit obligé de le soumettre à des règles certaines. Je me croirois digne d'un châtiment sévère si j'osois décrier un culte utile à mes concitoyens, ou si j'entreprenois de le détruire, je mériterois......

Je vous entends, dit milord, en interrompant notre philosophe avec vivacité, mais ne pensez pas qu'après vous avoir abandonné sans regret les athées pour en faire tout ce que vous voudrez, je vous permette de condamner les déistes à la prison. Quel est, je vous prie, leur crime? Des philosophes, qui reconnoissent dans l'être suprême les mêmes attributs que vous, qui croient que la providence gouverne l'univers, et que les récompenses ou des châtimens nous sont destinés dans une seconde vie, qui ordonnent en un mot d'obéir à Dieu en obéissant fidèlement à la raison qu'il nous a donnée pour nous servir de guide, quelles alarmes de pareils philosophes peuvent-ils donner à la république? Quelque grand que soit Dieu, j'ai l'orgueil de croire, pardonnez moi ces expressions, que l'hommage de respect, d'amour et de reconnoissance que lui rendent des êtres rai-

sonnables dans le fond de leur cœur, peut ne lui être pas désagréable. Mais pourrois-je penser qu'il attend de nous ces vaines cérémonies qui ne sont propres qu'à étouffer le véritable esprit de la religion, et qui sont inutiles à la société.

Je conviens avec vous, répartit notre philosophe, qu'une religion toute métaphysique, en dégageant notre ame de nos sens pour l'élever jusqu'à Dieu, paroîtroit plus sublime, et me répondroit de la probité du citoyen qui la pratiqueroit. Mais permettez-moi de vous demander si elle sera plus conforme à la nature des hommes. Nous ne sommes pas des anges. Si notre ame exerce un grand pouvoir sur notre corps, il est également certain que notre corps exerce à son tour un grand pouvoir sur notre ame; et c'est parce que leur action est réciproque, que je veux une religion qui, en nous élevant à des idées spirituelles, tienne cependant à un culte et à des cérémonies corporelles qui unissent les citoyens entr'eux par des actions sensibles, et les disposent à n'avoir qu'un même esprit, et à remplir leurs devoirs mutuels. Vous attendez, milord, de grandes choses de la religion raffinée des déistes, elle produira peut-

être quelques sages ; mais ce que je sais à n'en pouvoir douter, c'est que si vous négligez de rappeller la multitude par un culte public, périodique et uniforme à la pensée d'un Dieu juste, bienfaisant, qui gouverne le monde, et lit dans le fond de notre cœur, vous verrez en quelque sorte tout sentiment de religion s'anéantir peu-à-peu, ou se défigurer de la manière la plus étrange.

Quand les sociétés, en se formant, auroient suivi avec la plus grande exactitude les intentions de la nature; quand elles auroient continué à se conformer à l'ordre dont je vous ai d'abord parlé, je doute qu'elles n'eussent pas eu besoin d'un culte public et régulier pour perpétuer leur bonheur. Mais nous, milord, nous, accablés sous le poids des affaires que nous avons eu la sottise de nous faire ; nous, enivrés de nos plaisirs et de nos voluptés ; nous, gouvernés ou plutôt tyrannisés par des passions aussi injustes et aussi violentes que notre avarice et notre ambition ; tandis que la terre est couverte d'une multitude innombrable d'hommes condamnés à gagner à la sueur de leur front le pain qui les nourrit, sommes-nous faits pour porter métaphy-

siquement nos regards vers le ciel? Pouvons-nous nous passer d'une religion qui, à des heures marquées et à des jours solemnels, nous rappelle dans des temples pour rafraîchir dans notre mémoire la crainte de Dieu et l'amour de nos devoirs? Il ne faut point se faire illusion, voyons les hommes tels qu'ils sont. Tandis que le culte public et les exercices journaliers de la religion ont si peu de pouvoir sur notre ame toujours distraite, comment peut-on espérer que votre déisme sera un frein capable d'arrêter les citoyens d'une république où tous les vices sont encouragés? Il en est de la religion comme des loix civiles. Croyez-vous qu'il suffise de les publier pour qu'on y obéisse? N'avons-nous pas besoin que des tribunaux nous avertissent continuellement qu'elles sont en vigueur? Et comme les loix seroient inutiles sans les magistrats, la religion, loin de conserver son pouvoir, deviendroit une source de discorde, de haine et d'erreur, sans un culte autorisé, et sans des prêtres qui en régleroient l'ordre et les cérémonies.

C'est d'après ces considérations que si je conviens avec vous que la religion doit élever notre ame à des pensées sublimes

et

et spirituelles, il faut que vous conveniez avec moi que, pour être utile aux hommes, elle doit être accompagnée d'un culte sensible et public. Si vous n'admettez qu'une de ces deux vérités, vous tomberez, je crois, dans l'erreur; et c'est en les regardant toutes deux comme la règle des loix qui intéressent la religion, que le législateur ne s'égarera jamais.

Voulez-vous vous en rapporter à un grand homme qui a gouverné sa patrie dans les temps les plus difficiles, qu'on ne peut certainement pas accuser de superstition, et qui a étudié en philosophe les réglemens les plus propres à faire fleurir une république? Je pense, dit-il, qu'il doit y avoir des temples dans les villes, et je ne puis adopter l'opinion des mages de Perse, qui persuadèrent à Xerxès de brûler les temples des Grecs, parce qu'ils renfermoient entre des murailles les dieux à qui tout doit être ouvert, et dont l'univers entier est le temple et la demeure. Les Grecs et nos pères, ajoute Cicéron, ont pensé plus sensément. Pour affermir la piété que nous devons aux dieux, ils ont voulu en quelque sorte les faire habiter parmi nous; et cette doctrine est avantageuse à la société, puisque, selon

la remarque de Pythagore, la piété et la religion ne font jamais tant d'impression sur l'esprit, que lorsque nous sommes occupés du culte des dieux. C'est pour cela que Thalès, le plus célèbre des sept sages de la Grèce, a dit que nous devons être persuadés que tout est plein de dieux; car, ne les perdant point de vue, nous tâcherons de nous rendre plus dignes de leur protection.

Si je ne puis m'empêcher d'approuver le sentiment de tous ces sages, ne dois-je pas croire que c'est se rendre coupable que de détruire ou d'ébranler seulement dans les citoyens les motifs qui les portent à respecter le culte religieux qu'ils rendent à la divinité? Pourquoi fait-on consister aujourd'hui toute la philosophie à mépriser et haïr toutes les religions? Pourquoi déclame-t-on continuellement contre les cérémonies et les rites dont les hommes sont convenus pour marquer leur respect et leur reconnoissance à l'être suprême? Il entre sans doute beaucoup d'ignorance dans cette conduite; car la plupart de nos philosophes ne sont guère que des espèces de beaux esprits qui ne se donnent point la peine de lier ensemble quelques idées. Ils ne prévoient

pas que le mépris des cérémonies doit conduire à l'oubli de Dieu. Plus ils se plaignent amèrement des préjugés religieux qui gouvernent le monde, plus ils devroient penser que les hommes naturellement portés à la superstition ont besoin qu'un culte fixe et certain les préserve de toutes les folies où leur imagination, leur ignorance, leur crainte, leur espérance et leur fanatisme les porteroient, puisque la doctrine de ces prétendus philosophes produit un grand mal. Platon avoit raison de les proscrire, et quand vous leur accorderiez, milord, votre protection, je ne pourrois en votre faveur me dispenser de les séparer pour quelque temps de la société.

Tout hommage, disent souvent les déistes, est reçu, parce que Dieu, qui nous juge sur nos intentions, n'exige pas que nous lui rendions un hommage digne de lui, mais tels que nous sommes capables de le rendre. Par quelle raison s'acharnent-ils donc à décrier une religion qu'ils ne croient pas désagréable à Dieu, et qui est utile à leurs concitoyens? S'ils ne peuvent dire le bien qu'ils se proposent, et si leur témérité est propre à porter le relâchement dans les mœurs et

le trouble dans la société, les loix ne sont-elles pas en droit de les réprimer?

Je vous l'avoue, milord, n'est-ce pas une des plus grandes calamités de l'Europe, que cette licence avec laquelle on attaque ouvertement la religion qu'on y professe? Je ne suis point théologien, mais quand cette religion seroit aussi fausse que toutes les autres, n'est-il pas vrai que dans la situation actuelle des choses, c'est presque la seule règle de morale qu'aient la plupart des hommes, et que si elle leur manque, ils ne connoîtront plus aucun frein. Que signifient donc toutes ces rapsodies impertinentes qu'on nous débite comme autant de leçons et de préceptes de philosophie? Puisque nous n'avons point de déiste qui ne se compare modestement à Socrate, je voudrois au moins que tous ces petits messieurs songeassent à l'imiter. Ce sage, qui parloit de l'être suprême avec toute la dignité et la grandeur où peut atteindre l'esprit humain, vivoit au milieu des superstitions les plus grossières. Le voyoit-on insulter à la religion publique? Invitoit-il les Athéniens à fermer leurs temples et à briser leurs autels? Pensez-vous que ce fut par son conseil qu'Alcibiade mutila les statues de

Mercure? Je crois bien qu'en raisonnant avec Platon ou quelqu'autre philosophe, il ne rejetoit pas un plaisanterie qui se présentoit à lui; mais pour corriger le peuple de ses erreurs, il ne prit jamais le parti insensé de se déclarer ennemi de Jupiter ou de Minerve. Il ne déclamoit pas contre les dieux d'Athènes, il se contentoit de montrer la vérité en parlant de la sagesse et de tous les autres attributs de l'être suprême. Avant que d'abandonner le culte de Saturne, de Jupiter, d'Apollon, etc. et de renoncer à toutes ces fables que l'imagination des poëtes avoit créées, il vouloit que les Grecs commençassent à connoître et respecter le Dieu que l'univers doit adorer. Pour tout dire en un mot, il aimoit, il chérissoit dans ses concitoyens le sentiment de piété qui les attachoit à leurs pratiques superstitieuses, et il espéroit d'en profiter pour leur faire embrasser, sans scandale, sans trouble, sans danger pour les mœurs, une religion plus raisonnable.

Quoi qu'il en soit, tout déiste qui veut détruire les rites d'une religion pour ramener les hommes à un culte intérieur et purement spirituel, doit être contenu comme un visionnaire et un illuminé dont

la doctrine ne convient pas à la société. Je vous laisse le soin de porter la loi que vous croirez la plus propre à le guérir; mais songez qu'il vaut mieux lui faire prendre de l'ellébore que de la ciguë. La loi doit infliger une peine à l'impie qui insulte publiquement la religion par des actions sacrilèges, et au déiste qui l'outrage et l'avilit par ses discours. Je crois que nous serons bientôt d'accord sur la nature de ce châtiment; car vous savez que je n'aime pas les législateurs barbares, et une retraite de quelques mois dans une prison peut suffire.

Nos pensées ou nos sentimens secrets ne doivent pas être soumis aux loix humaines, si vous ne voulez pas établir la tyrannie la plus révoltante. Que les hommes jugent les actions, Dieu seul juge les pensées. Mais si ce que l'on appelle philosophie éclate publiquement et profane avec mépris le culte rendu à la divinité, vous devez être d'autant plus indulgent, que le p[illegible] scandalisé et révolté, montrera [illegible]e zèle à venger la religion. S'il est tiède dans un pareil événement, s'il en plaisante, connoissez tout le danger dont vous êtes menacé, mais n'irritez pas le mal par une sévérité dé-

placée. Si vos loix sont trop sévères, vous inspirerez de la pitié pour le coupable et de l'indignation contre les magistrats et les ministres de la religion. D'abord on ne vous obéira qu'à regret, et bientôt l'impunité augmentera le désordre que vous vouliez empêcher. Prévenez l'impiété pour n'être pas dans le cas de la punir. Cherchez alors par quels moyens vous pouvez rendre à la religion son ancienne dignité. Soyez plus attentif à la conservation des mœurs. Veillez avec plus de soin à ce que les athées et les déistes n'osent publier leur doctrine ; et forcez sur-tout les ministres de la religion, non pas à avoir un zèle amer et indiscret qui les feroit haïr, mais à prendre une conduite qui les fera respecter.

Quand un déiste sera enfermé pour avoir violé la loi du silence qui lui est imposée, qu'on n'oublie rien pour l'instruire et lui faire connoître sa faute. Les magistrats doivent prendre la liberté de lui représenter qu'il a été très-imprudent, et que son imprudence est très-funeste à la société. Si c'est pour faire du bruit et attirer sur lui l'attention du public qu'il a répandu des opinions hardies, on lui fera voir le néant de la gloire et de la

misérable célébrité qu'il se proposoit. S'il prétend que l'amour de la vérité le transporte, et que sa grande ame ne peut s'empêcher de montrer l'erreur quand il l'apperçoit, vous le féliciterez d'être le martyr de la philosophie. S'il fe nt quelque scrupule de pratiquer une religion qu'il ne croit pas vraie, faites-lui sentir la différence qu'il y a entre un hypocrite qui se pare bassement d'un zèle menteur, et la sagesse d'un homme qui se contente de respecter une religion dont ses concitoyens ne peuvent se passer. Que le coupable ne recouvre sa liberté qu'en promettant de se conduire avec prudence et circonspection. N'exigez point de lui une rétractation, vous seriez dupe si vous y comptiez, et vous accorderiez à une action déshonorante une grace qui ne peut être accordée qu'à un repentir sincère. Une rechûte doit être punie par deux ou trois ans de prison. Si après cette longue correction un déiste a toujours la même soif de la célébrité et du martyre, il faudra bien enfin se résoudre à le traiter comme un athée.

Vous voyez, milord, que je ne saurois approuver la loi de Cicéron qui veut qu'on punisse de mort celui qui ne se

sera pas soumis à la déclaration par laquelle les augures auront décidé que telle chose est faite contre le droit, les auspices et les règles, ou celui qui aura dérobé par adresse ou pris de vive force quelque chose de sacré ou un dépôt mis dans un lieu saint. On ne sauroit trop le répéter, la religion doit être humaine; et pour lui conserver sa dignité, ne suffit-il pas de séparer de la société celui qui a profané les choses saintes?

Vous m'ébranlez, dit milord à notre philosophe, mais vous ne m'avez pas entièrement convaincu. Je sens que les hommes doivent avoir des temples et un culte public, il en résulte sans doute de grands avantages, mais ces avantages ne sont-ils pas balancés par des inconvéniens à peu-près égaux? Dès que la religion sera liée à des pratiques dont il ne sera pas permis de s'écarter; dès qu'il sera ordonné de les regarder comme sacrées; dès que les loix défendront d'examiner et de douter, soyez sûr qu'on ne sera pas loin de la superstition, et que la superstition détruira en peu de temps les principes de la morale. On attribuera quelque vertu sublime et mystérieuse à des pratiques qu'il ne faut considérer que comme

des cérémonies. Rappellez-vous, je vous prie, quel pouvoir les Grecs et les Romains attachoient à leurs initiations. On pensoit purifier son ame sans se repentir du passé et sans se proposer d'être à l'avenir plus homme de bien. On croira que Dieu, déterminé par notre hommage, va changer, à notre gré l'ordre immuable de la nature; et au lieu de nous étudier à avoir de la prudence et du courage, on attendra froidement des succès qu'il eût fallu préparer. Prenez-y garde, une superstition en entraîne toujours une autre à sa suite: et quelles misères ne sera-t-on pas enfin obligé de respecter? On croira aux augures, aux songes de la nuit, aux jours heureux, aux jours malheureux; tout deviendra un signe de la volonté du ciel; et avec ces règles ridicules de conduite, que deviendra le genre humain et à quoi lui servira sa raison?

Je ne m'en tiens pas là, et sans vous parler de toutes les erreurs que des religions insensées ont répandues dans le monde, j'ajoute, poursuivit milord, qu'en condamnant la philosophie au silence, vous favorisez les abus que nos passions doivent introduire dans la religion même la plus sainte et la plus respectable. Ses mi-

nistres après tout ne seront que des hommes vivant au milieu de nos vices qu'ils ne pourront corriger, parce que toutes les institutions politiques excitent notre avarice et notre ambition ; auront-ils longtemps le courage de résister à la tentation de nous imiter ? S'ils commencent une fois à ne pas mieux valoir que nous, les règles de la morale ne commenceront-elles pas à se courber entre leurs mains ? Rappelez-vous ce que Pascal reproche à des casuistes qui, avec leur *probabilité*, et leur *direction d'intention*, enseignent l'art de pécher saintement ; ou qui, pour se rendre commodes et agréables, substituent aux devoirs les plus essentiels les pratiques les moins gênantes et les plus inutiles. Soyez sûr que ces faux docteurs se serviront du respect dû à la religion pour faire respecter leurs erreurs ; et dès-lors les superstitions les plus dangereuses n'infecteront-elles pas la société ?

On imaginera cent manières différentes d'être à-la-fois religieux et malhonnête homme. Ne me dites point que je cherche à m'inquiéter en prévoyant des malheurs chimériques. J'en appellerois à l'histoire de l'Europe entière. Quel est le pays, pendant que la raison nous ordonne de nous

aimer, où les hommes ne se sont pas haïs et persecutés, parce qu'ils adoroient Dieu d'une manière différente ? Combien de fois la superstition n'a-t-elle pas voulu nous persuader que Dieu est cruel et avare ? Combien de guerres l'ambition des prêtres n'a-t-elle pas allumées! Combien....

Fort bien, milord, reprit notre philosophe, vous êtes en train de rapporter la chronique scandaleuse des ecclésiastiques; et quoique je fusse charmé, en qualité de bon protestant, de vous entendre raconter en détails tous les abus qui excitèrent enfin la révolte de Luther et de Calvin contre le pape et son clergé, permettez-moi de vous interrompre et de vous faire remarquer que tout ce que vous pourriez dire des vices des prêtres, ne prouve rien contre la nécessité d'un culte public et d'une religion. Mais avant que d'en venir là, il faut répondre à toutes vos objections; et je vais les suivre dans l'ordre que vous les avez proposées.

Vous avez donc peur que l'usage des prières et la confiance que nous avons dans les secours de Dieu, ne nous jettent dans une apathie grossière ? Rassurez-vous. N'est-il pas sûr que l'espérance d'un bien que nous desirons, nous élève le courage,

courage, et nous rend pour ainsi dire supérieurs à nous-mêmes ? Pourquoi donc l'homme religieux qui implore la divinité, qui l'associe à ses entreprises, et qui a une espérance vive de réussir avec son secours, tomberoit-il dans une lâche et nonchalante pusillanimité ? C'est le philosophe froidement persuadé qu'il n'est que le jouet d'une fatalité aveugle, ou qui connoît l'incertitude des choses humaines, qui doit rester engourdi au milieu des évènemens, ou éprouver une sorte de timidité stupide. Plus on fait de sacrifices et de prières à Dieu, plus l'ame acquiert de cette chaleur qui développe et multiplie les talens, les ressources et les moyens de réussir. Je n'en veux point d'autre preuve que l'attention des Romains à mettre les dieux dans leurs intérêts.

Il est fort ridicule, j'en conviens, de croire aux augures, aux songes, aux sorts, aux oracles ; cependant je ne puis m'empêcher d'avoir quelque indulgence pour ces niaiseries qui s'associent, je ne sais comment, avec de grandes qualités que je chercherois inutilement dans ces philosophes verbiageurs qu'on rencontre partout. Je voudrois bien savoir si la république de Bayle, quand messieurs tels et

tels seroient ses consuls et ses tribuns, se conduiroit avec cette supériorité de prudence et de courage qu'on ne cessera jamais d'admirer dans les Romains. Ils étoient cependant assez sots pour ne rien entreprendre sans consulter auparavant le vol des oiseaux. Leurs poulets sacrés qui devoient avoir appétit pour qu'on osât livrer bataille, ne les empêchèrent pas de prendre les mesures les plus efficaces pour parvenir au but que se proposoit leur ambition. Quoique Sylla ait écrit dans ses mémoires qu'un général doit être fidèle à exécuter les choses dont il est averti en songe, n'est-il pas mis au rang des plus grands capitaines? Sa conduite n'offre-t-elle que les délires d'un cerveau appesanti par le sommeil, et troublé par la superstition. Qu'importe qu'on croie à des jours heureux ou malheureux? cent sots n'y croient point, et font cependant tous les jours cent sottises, tandis que des hommes de génie et entêtés de quelques erreurs superstitieuses, sont sages et prudens. Du temps d'Aristide, de Thémistocle et de Cimon, les Grecs consultoient scrupuleusement l'oracle d'Apollon, avant que de former leurs entreprises; firent-ils alors de moins grandes choses, que quand

des philosophes leurs eurent appris à dédaigner les trépieds de Delphes ?

Si je ne me trompe, il faut distinguer deux sortes de superstitions. L'une telle que celle des augures, des entrailles des victimes et des poulets sacrés des Romains, trompe l'esprit, mais ne le jette dans aucune erreur préjudiciable à la société. L'autre, en attribuant à de certaines pratiques la vertu de nous purifier et de nous rendre agréables à la divinité, nous écarte des règles de la morale, et nous fait négliger tous nos devoirs. Il arrive alors que la religion qui doit nous porter au bien par les motifs les plus puissans, nous en détourne au contraire, et nous jette dans le relâchement. Mais l'abus que les passions des prêtres font de la religion et de la crédulité populaire, n'est point la religion. Si la religion dégénère en superstition, ce n'est pas moins la faute du législateur, que si le gouvernement tombe dans l'anarchie, ou devient tyrannique. Dès que je vois un de ces deux excès dans la république, je m'en prends aux loix qui n'ont pas eu l'art d'établir de telle façon les magistratures, que ni les magistrats ne puissent abuser de leur pouvoir, ni les citoyens de leur liberté. De même quand

je découvre des pratiques superstitieuses dans une religion, j'accuse le législateur de négligence. Je lui reproche de n'avoir pas été assez en garde contre les passions des prêtres. Pourquoi, lui dirai-je, n'avez-vous pas contenu les ministres de la religion dans leur devoir? pourquoi avez-vous permis qu'ils oubliassent leurs propres règles? pourquoi ne vous êtes-vous pas défié de leur avarice et de leur ambition? pourquoi n'avez-vous pas été attentifs à conserver les principes de la morale dans leur pureté? Mais comme les abus d'un gouvernement ne doivent point faire dissoudre la société, ceux de la religion ne doivent pas faire renoncer à un culte public.

Il faut établir, milord, une alliance étroite entre la religion et la philosophie. Quelle alliance, me direz-vous, est-elle possible? Oui, elle est possible, et même elle seroit très-aisée, si les prêtres et les philosophes ne nous trompoient pas, quand ils disent qu'ils aiment la vérité et notre bonheur. Voilà un intérêt commun qui doit les réunir; et j'entreprendrois avec empressement cette négociation, si j'étois persuadé que les puissances belligérantes parlassent avec sincérité et vou-

lussent la paix. Par malheur l'amour de la vertu et du bien de la société ne sont plus que de grands mots que les hommes profanent, et avec lesquels ils tâchent de se tromper. La vraie philosophie est aussi rare que le vrai esprit de religion; la charlatanerie s'est glissée par-tout, et c'est ce qui fait qu'avec tant de prêtres et de philosophes tout va si mal dans ce monde. Je ne désespérerois pas cependant de leur alliance, ou du moins de les voir vivre sans dissension, si un législateur avoit la sagesse de porter les loix qu'on est en droit d'attendre de lui.

CHAPITRE IV.

Des loix nécessaires pour établir l'union entre la religion et la philosophie, ou pour empêcher que l'une ne dégénère en superstition, et l'autre en impiété. Conclusion de cet ouvrage.

Je serois assez curieux, dit milord en souriant, de connoître ces loix; car à entendre les reproches que les prêtres et les philosophes se font depuis si long-temps, on seroit tenté de croire que leur haine est irréconciliable. Vous me rappellez je ne sais quel préteur romain dont j'ai oublié le nom, et qui commandoit dans la Grèce. Etourdi et scandalisé des disputes éternelles des philosophes, il leur offrit sa médiation pour faire la paix, et promit de défendre de toutes ses forces les vérités dont on seroit convenu. La Grèce et Rome rirent de la bonhomie du préteur, il ne réussit pas; et je craindrois que vous n'eussiez pas aujourd'hui un succès plus heureux dans l'entreprise que vous croyez aisée. Peut-être que vous

proposerez des loix qui formeroient en effet une alliance entre les prêtres et les philosophes, si on y obéissoit ; mais on n'y obéira pas. Vous aurez beau marquer les limites respectives de la religion et de la philosophie, et défendre de les passer sous les peines les plus sévères, on les passera. Attendez-vous des deux côtés à des hostilités et à des incursions. L'envie de dominer sur les esprits, sans parler du reste, n'est pas une passion dont il soit facile de corriger les hommes ; et quand ils sont résolus à se haïr, ils ne manquent jamais des raisons les plus spécieuses pour colorer leurs injustices.

Vous avez raison, répondit notre philosophe, et je n'oserois rien espérer, si dans cette grande affaire je me comportois comme de certains négociateurs qui croient qu'il suffit de signer un traité pour faire une paix solide ; ou comme de certains législateurs qui pensent qu'un abus est réprimé, quand ils ont porté une loi pour le proscrire. Mais avec votre permission, il me semble que je procéderois différemment. Vous n'avez peut-être pas remarqué que dans tout le cours de notre entretien, j'ai regardé comme le fondement d'une bonne législation le soin

d'un législateur à connoître ses devoirs et à se prescrire des règles à lui-même. Avant donc que d'intimer mes ordres aux ministres de la religion, je commencerois par me convaincre que je dois me borner à rendre les hommes heureux dans ce monde, et à regarder la religion comme le lien des citoyens, et comme le garant de leur probité.

En effet, milord, si je veux faire l'apôtre au lieu d'être législateur, n'y a-t-il pas mille à parier contre un, que confondant des idées différentes, et aveuglé par un zèle indiscret, je négligerai les choses de cette vie? J'abuserai bientôt de mon pouvoir pour accréditer ma doctrine et mes opinions; je croirai que je réponds de l'ame de mes concitoyens; par amour pour eux, je les forcerai à faire leur salut à ma manière; je présiderai à des conciles; j'entreprendrai de règler les dogmes et les cérémonies de la religion. Que résultera-t-il de ce fanatisme? Je révolterai les consciences, je me rendrai odieux; pour intimider mes ennemis et me faire des partisans, il faudra répandre d'une main les châtimens, et de l'autre les faveurs, c'est-à-dire, que je ferai des hypocrites, des parjures, que j'accrédi-

terai pieusement la plupart de vices que j'aurois dû détruire avec le secours de la religion. Ce ne sont pas là les seuls inconvéniens que je crains. Dès que j'aurai fait une ligue avec les prêtres pour contraindre les esprits, au lieu de persuader, je ne tarderai pas à obéir à toutes leurs passions. Comme j'aurai cessé d'être législateur pour devenir théologien, ils cesseront de leur côté d'être théologiens pour devenir législateurs. La religion méprisée par ses ministres même, ne sera plus un frein pour les citoyens. Les prêtres abuseront de leur crédit et de ma foiblesse : bientôt ils seront assez hardis pour demander les loix les plus favorables à leur avarice et à leur ambition, et moi assez imbécille pour me croire sacrilège si je ne leur obéis pas. La religion dégénérera alors en superstition. Si des gens sensés réclament les droits de la vérité, et crient à l'abus, il faudra les punir comme des impies ; vous verrez enfin se former des intrigues, des cabales, des partis ; les cruautés, les violences, les fraudes seront appellées pieuses ; et un état tourmenté par tous les vices que la superstition et le fanatisme traînent à leur suite, éprouvera les plus grands malheurs.

Je ne fais, milord, que vous montrer bien imparfaitement la marche, l'ordre et les progrès des passions humaiues et de leurs abus; mais s'il étoit nécessaire, il me seroit bien facile de vous démontrer l'injustice des reproches que les athées et les déistes font à notre religion. Quelle absurdité d'accuser une doctrine qui ne prêche que l'union, l'ordre, la paix, la bienfaisance et la charité, d'avoir produit tous les maux qui sont l'ouvrage du fanatisme! Je vous abandonne les prêtres, car ils sont hommes, et capables par conséquent des plus grands excès; et je vous prie d'observer attentivement dans toutes les histoires, si la corruption du sacerdoce n'a pas pris son origine dans la faute qu'ont fait les législateurs de ne pas se borner à rendre les hommes heureux dans ce monde. Pour moi je crois avoir remarqué que le vrai moyen de ne tirer aucun avantage de la religion, et de corrompre sa morale, c'est d'avoir donné aux prêtres une autorité temporellè. Il se fait alors un mêlange de la religion et de la politique; et elles se dénaturent et se corrompent mutuellement. L'histoire ancienne et l'histoire moderne ne prouvent que trop cette triste vérité. Que le législateur, en se bornant

à nous rendre heureux dans ce monde, force donc les ministres de la religion à ne s'occuper que de l'autre : qu'il y ait donc des loix fondamentales qui tiennent toujours séparées les choses spirituelles et les choses temporelles.

C'étoit une mauvaise loi que celle qui accordoit aux augures une si grande autorité dans l'administration de la république romaine. Si le vol des oiseaux et les entrailles des victimes ne leur paroissoient pas favorables, ils séparoient les comices, quelque fût le magistrat qui les eût assemblés; ils annulloient les actes et les loix que ces assemblées avoient portées : ils ordonnoient aux consuls d'abdiquer leur magistrature, et décidoient, ajoute Cicéron, de tout ce qui se faisoit au dedans et au dehors. C'étoit leur donner une considération politique; et ils ne doivent avoir qu'une considération religieuse; c'est-à-dire, que les ministres de la religion doivent être respectés par leurs vertus et leur doctrine, et non par l'autorité dont ils jouissent. Cette loi devoit soumettre les Romains aux augures, comme les Gaulois le furent à leurs druides; elle devoit déranger l'ordre de leur haute destinée. Si elle ne produisit aucun mal, si

elle fut même utile à la république, c'est que les augures ne formant point un ordre distingué du reste des citoyens, n'avoient point d'autre intérêt que celui des patriciens, et ne pouvoient en défendre et protéger les prérogatives, qu'autant qu'ils n'abuseroient pas de leur divination pour exiger du peuple des sacrifices incompatibles avec son amour extrême pour la liberté. C'est que dans une république qui avoit des mœurs, et où l'on aimoit, malgré la fureur des partis, la gloire et sa patrie, leur qualité de citoyen contenoit leur pouvoir d'augure; c'est qu'ils craignoient les dieux, étoient pauvres, et avoient cette heureuse simplicité qui accompagne la tempérance.

Si les augures ne s'emparerent pas du gouvernement, ou du moins ne le troublèrent pas par leurs intrigues quand il fut corrompu par ses victoires; ne l'attribuez qu'aux passions des Romains qui étoient alors remués par de trop grands objets d'avarice et d'ambition pour craindre encore les dieux, respecter la religion, et laisser à ses ministres quelque crédit. Quand un augure, selon l'expression d'un ancien, ne pouvoit rencontrer un autre augure sans rire; quand il n'y avoit plus

à Rome que quelques vieilles femmes qui crussent à Pluton, aux furies et aux enfers ; ce temps n'étoit-il pas bien favorable aux augures pour avoir de l'ambition et gouverner la république ? Ainsi Rome n'échappa d'abord à la tyrannie des prêtres, que par des accidens qui ne pouvoient toujous subsister ; et ensuite par des vices qui la précipitèrent sous le joug de ses généraux.

Quelque ferme résolution, continua notre philosophe, que le législateur ait prise, de ne laisser aux prêtres aucune administration politique pour conserver à la religion sa pureté et la confiance des citoyens ; jamais il ne réussira dans son entreprise, s'il n'affermit l'ordre et ne prend des mesures pour forcer sans violence les ministres de la religion à se contenter d'une fortune qui peut s'allier avec de bonnes mœurs. Vous savez ce que les gens de bien et les savans qui regrettent les premiers siècles de l'église, ont dit du pouvoir des richesses et de la corruption qui les accompagnent ; voilà la source du mal, et c'est-là qu'il faut remonter. L'état doit pourvoir à la subsistance des prêtres. Mais il y doit pourvoir avec modestie. Qu'ils aient des salaires comme en

Hollande, et non pas des domaines comme en Allemagne et en France : de petites terres donneroient envie d'en avoir de grandes, et de grandes terres corrompent leurs possesseurs. Si le prêtre manque des choses dont un homme frugal et tempérant ne peut se passer, vous l'avilissez. S'ils manquent du nécessaire, ils se plaindront de leur sort, ils voudront le changer, ils se serviront de la religion en intrigans. S'ils ne réussissent pas, on aura pour eux le mépris qu'on a pour des pauvres qui estiment les richesses, et qui font des efforts inutiles pour s'enrichir. S'ils réussissent, les temples seront infectés par l'avarice, et vous y trouverez bientôt tous les vices qui accompagnent les richesses, le luxe et l'oisiveté.

Ce n'est point sans raison que les philosophes les plus sages de l'antiquité vouloient bannir les richesses des temples, et y substituer une simplicité auguste. Dieu n'a que faire, dit Cicéron, de notre faste, et c'est par les sentimens de notre cœur qu'il nous juge. Peut-il souffrir qu'en exigeant de riches offrandes, on ferme l'entrée de ses temples aux pauvres : les impies, ajoute-t-il, n'ont qu'à écouter Platon pour apprendre combien ils sont in-

sensés de prétendre appaiser les dieux par des présens. Ce philosophe leur demande si Dieu est plus foible et moins généreux que les gens de bien qui rejettent les bienfaits des méchans. L'or et l'argent, dit encore Platon, ne sont point employés impunément à la décoration des temples. L'ivoire qu'on tire d'un vil cadavre, ne paroît pas un présent assez pur pour être offert aux dieux; et l'airain et le fer conviennent plus aux usages de la guerre qu'au service des temples. Si on veut dédier une statue de bois ou de pierre, qu'elle soit toute de la même matiere. Ne donnez aux dieux que des vêtemens faits sans art, et réservez les étoffes teintes pour les enseignes militaires: en un mot, que toutes vos offrandes soient simples, mais présentées par des mains pures.

Les prêtres voudront avoir des richesses et des palais, et quoi que vous puissiez faire, ils les auront si les temples sont riches et somptueux. En effet, milord, on ne peut se déguiser que les libéralités indiscrètes des premiers chrétiens n'aient corrompu les mœurs de leurs pasteurs, les charités des uns devinrent un piège pour la vertu des autres. Au milieu de l'or et de l'argent dont les ecclésiastiques

étoient les dépositaires et les dispensateurs, ils commencèrent à s'appercevoir qu'ils ne possédoient rien, et ils se dégoûtèrent de leur pauvreté. Ils se persuadèrent (tant les passions sont propres à faire illusion) que Dieu vend ses graces et ses faveurs, et que les dons qu'on faisoit à ses ministres, lui étoient agréables. Ils eurent un patrimoine, et l'église déjà trop riche pour conserver son ancienne simplicité quand Constantin la fit triompher, touchoit au moment où elle alloit perdre la plupart de ses vertus. Après avoir acquis des richesses, on voulut acquérir du pouvoir; et on ne se servit des richesses et du pouvoir que pour troubler le monde entier. Les évêques fréquentèrent les cours, et au lieu d'y répandre quelques vertus, ils y prirent eux-mêmes les vices des courtisans. Il n'étoit plus temps pour le législateur de les arrêter par ses loix; ils s'étoient soustraits à son autorité; et on devoit s'attendre que formant un ordre indépendant et séparé de la société, ils ne songeroient qu'à l'asservir. Il est juste qne les prêtres soient juges souverains dans les choses qui regardent la religion; mais il est pernicieux que leur personne ne reste pas soumise aux loix civiles. En

leur laissant des richesses et des honneurs qui les forçoient à être avares et ambitieux, il étoit impossible qu'ils renonçassent à leur avarice et à leur ambition.

Ces deux passions, milord, ont fait les mêmes plaies à la religion qu'elles ont faites à la société. Je ne me contenterois donc pas dans ma nouvelle république de borner la fortune des ministres de la religion; je diminuerois leur nombre autant que peuvent le permettre leurs fonctions, afin qu'ils sentissent leur foiblesse et ne formassent pas des projets trop hardis. En établissant entre eux la subordination la plus exacte, je les rapprocherois autant qu'il me seroit possible, de l'égalité la plus parfaite. Le clergé de Hollande me paroît établi sur les plus sages principes. Que voulez-vous attendre de vos lords spirituels? Ils jouissent d'une dignité trop éminente dans leur ordre. C'est encore pis dans l'église romaine; le sacerdoce y est à la fois et trop puissant et trop avili pour que la religion soit respectée comme elle doit l'être.

Tant que les prêtres feront considérer leur doctrine par la sagesse de leurs mœurs et de leur conduite, vous sentez, milord, que la religion ne peut être exposée à

aucune injure; car l'envie et la jalousie ne lui feront point d'ennemis. Des hommes qui ne la regardent aujourd'hui que comme une invention humaine, n'oseroient l'offenser, quand même le législateur n'auroit porté aucune loi contre les impies; la crainte seule de révolter les esprits et de se rendre odieux, les retiendroient dans le devoir. Mais dès que des prêtres profanes incommoderont la société par des prétentions injustes, par leur avarice, leur luxe, leur faste, leur oisiveté et leur gentillesse; dès que ne valant pas mieux que nous, ils nous choqueront également, et par leur indulgence relâchée, et par l'amertume de leur zèle: comment sera-t-il possible d'établir une sorte d'alliance entre la religion et la philosophie? Tant qu'on aura du bon sens, on sera indigné et scandalisé; et comment empêchera-t-on de tourner en ridicule des hommes qui ordonnent au nom de Dieu d'avoir des vertus, dont ils ont un soin extrême de se préserver? Quand leur conduite les aura rendus méprisables, il n'y aura qu'un public hébêté et stupide qui puisse les respecter; et si le public est hébêté et stupide, la république n'est-elle pas perdue? S'il reste quelque lumière,

il ne tardera pas à s'élever des hommes irréligieux, qui auront l'audace d'attaquer la religion même, et de persuader aux personnes peu attentives que les vices des prêtres appartiennent à la religion; on dira qu'elle ne peut faire que du mal, parce que ses ministres sont devenus incapables de faire du bien.

Pour faciliter l'accord de la religion et de la philosophie, j'ai encore quelques mesures à prendre; et je vous avertis que la religion sera obscurcie et défigurée par des superstitions insensées, si la société à laquelle vous donnez des loix, ne cultive pas sa raison, et néglige de s'instruire par l'étude du droit naturel et de la morale dont nous parlions il n'y a qu'un moment. Si les laïcs sont ignorans, le clergé sera tenté d'abuser de ses connoissances, et bientôt il ne se donnera pas la peine nécessaire pour devenir savant; l'ignorance va régner, et avec quelle facilité les pratiques les plus indifférentes, les plus puériles et les plus superstitieuses ne prennent-elles pas alors la place des devoirs les plus essentiels? C'est alors que, pour satisfaire leur avarice et leur ambition, des prêtres oseront vous dire que Dieu aime l'argent, et lui prêter leur

colère, leur haine et leur emportement. Rien n'est plus aisé que de se persuader ce qu'on a intérêt de croire; et bientôt des vices qu'on appellera des beaux noms de charité et de zèle, résisteront à toute la force des loix.

Voyez avec quelle facilité tout s'altère et se corrompt dans l'ignorance; elle change en quelque sorte la nature des choses; et je ne vous en citerai qu'un exemple, mais bien propre à vous faire sentir l'importance de la vérité que je vous propose. C'étoit sans doute bien fait d'autoriser la piété qui portoit les fidèles à visiter les tombeaux des saints; car il est naturel, que s'occupant des vertus des hommes célèbres dont ils alloient honorer les reliques, ils conçussent un desir plus vif de les imiter. Ces sortes de pélérinages produisirent un effet salutaire, tant qu'on les fit dans l'esprit qui les avoit établis; mais la ferveur des fidèles diminuant enfin de jour en jour, on ne jugea pas que ces pélérinages devenoient plus rares, parce qu'on étoit moins pieux, mais qu'on étoit moins pieux, parce qu'ils étoient moins fréquens. Des ecclésiastiques, peut-être zélés, vraisemblablement intéressés, mais sûrement ignorans, travaillèrent donc à

ranimer la foi des fidèles : ils songèrent à les tromper pour leur bien ; on ne parla plus que des miracles qui s'opéroient sur les tombeaux des saints, et sans qu'on s'en apperçut, on prêtoit à la religion le secours du mensonge. Cette ferveur ne fut encore que passagère ; car il n'y a que la vérité dont on ne se lasse jamais ; et pour ranimer la piété, il fallut donc enseigner qu'avec le secours de ces pélérinages on obtenoit la rémission de tous ses péchés.

L'ignorance qui avoit établi ce beau principe, ne manqua pas d'en conclure, que si les tombeaux des saints avoient le privilège de purifier les ames, la terre sainte devoit avoir une vertu bien plus efficace et plus étendue. Voilà donc les voyages d'outre mer à la mode, et les prêtres les ordonnèrent comme les médecins ordonnent aujourd'hui les eaux de Spa et de Barège. De ce qu'il étoit si utile pour le salut d'aller visiter les lieux saints, on en conclut assez naturellement qu'il seroit encore plus méritoire d'en chasser les infidèles qui les profanoient. Voilà donc la folie des croisades établies, et tous les principes du droit des gens et des nations anéantis. Mais ne croyez pas qu'on

s'en tienne là ; plus l'erreur à laquelle on s'abandonne est grande, plus les conséquences qu'on en tirera seront nombreuses. Puisqu'on efface les plus grands péchés en répandant le sang des infidèles, pourquoi la guerre contre les hérétiques ne seroit-elle pas agréable à Dieu ? pourquoi ne les dépouilleroit-on pas de leurs biens ? pourquoi les princes suspects d'hérésie resteroient-ils tranquillement sur leur trône ? Si les ecclésiastiques peuvent faire la guerre, pourquoi ne pourroient-ils pas faire des conquêtes ? Puisque tout appartient à Dieu, pourquoi ceux qui le représentent ne seroient-ils pas les maîtres de tout ?

Mais si l'ignorance avilit et dégrade la religion, il y a, milord, une science qui ne lui est pas moins funeste. Il falloit que les hommes qui ont établi des chaires et des docteurs en théologie, ignorassent parfaitement la nature de notre cœur et de notre esprit. Ils ne connoissoient pas sans doute notre curiosité, notre présomption, notre audace, notre vanité, ni combien il nous paroît doux de régner sur les opinions. La religion ne peut être enseignée avec trop de simplicité ; et comment a-t-on pu se flatter qu'en établissant des disputes

réglées entre les théologiens, on parviendroit à faire triompher la vérité, et n'établir qu'une même doctrine? La véritable science de la religion consiste à connoître ses dogmes et ses rites, et à les transmettre à ses enfans comme on les a reçus de ses pères. Dès que vous permettez aux théologiens de ne s'en pas tenir aux leçons d'un simple catéchisme, soyez sûr que toutes les loix que vous ferez pour rendre utiles leurs controverses, ne produiront que des querelles dangereuses. Malgré vous, vos théologiens se diviseront, ils se haïront, ils se persécuteront pour la plus grande gloire de Dieu, ils se rendront mutuellement méprisables; et tandis que leurs argumens troubleront le monde, il ne pourra plus y avoir aucune union entre la religion et la philosophie. Plus les docteurs seront divisés, plus la foi des gens d'esprit s'affoiblira; il se formera des incrédules, et ils profiteront des divisions des théologiens pour oser se montrer.

Cicéron veut, dans son traité des loix, que personne n'ait des dieux à part. soit nouveaux, soit étrangers, pour leur rendre un culte particulier; à moins qu'ils n'aient été authentiquement reconnus. Il a raison; car selon sa remarque, ces dieux

et ces cérémonies inconnues, qui ne sont avoués ni des prêtres, ni du sénat, doivent produire beaucoup de confusion dans le culte, et rendront inutile un des ressorts les plus puissans de la société. Il défend encore qu'on ne puisse vaquer à des sacrifices particuliers sans y appeller les ministres publics de la religion. Le motif qu'il en donne, c'est que n'y ayant aucune sorte de religion, si elle est raisonnable, qui ne soit relative à quelque collège de prêtres publics, on ne doit point craindre d'y employer leur ministère. Ne pourroit-on pas ajouter qu'il seroit dangereux de souffrir dans la république des prêtres inconnus et clandestins ; puisqu'ils pourroient se soustraire à la censure des loix et à la vigilance des magistrats, et faire des fanatiques et des illuminés ? D'ailleurs, les prêtres anciens voyant diminuer leur considération par ces intrus, s'acquitteroient avec moins de zèle de leur devoir, ou abuseroient de leur crédit pour persécuter les partisans du culte nouveau. En effet, une religion telle que celle des anciens Romains, à beau être tolérante par sa nature, les prêtres ne souffriront jamais patiemment qu'un nouveau dieu vienne leur débaucher leurs dévots ; c'est à quoi

le législateur doit pourvoir, et c'est en ménageant cette foiblesse de l'humanité qu'on prévient les troubles.

Je dis donc que le gouvenement doit être intolérant ; mais ne soyez pas effrayé, milord, de cette expression ; par l'intolérance, je n'entends qu'une extrême attention à empêcher que la religion ne s'altère, ou qu'il ne s'en forme une nouvelle : et tout le monde sait, à l'exception de nos philosophes beaux esprits, que les Romains eurent cette intolérance, tant que leur république fut bien gouvernée. Mais une religion nouvelle s'est-elle formée ? Je dirai alors avec l'auteur de l'*Esprit des loix*, qu'il n'est plus temps de la proscrire, et qu'il faut la tolérer. Si c'est une superstition qui puisse être dangereuse, ne lui opposez que de la douceur ; ses abus même éclaireront enfin les esprits ; et des loix trop sévères les attacheroient plus fortement à leurs erreurs. Si vous êtes assez mal habile pour faire plaindre les novateurs, s'ils peuvent passer pour martyrs, vous augmenterez le nombre de leurs partisans. Quel avantage d'ailleurs trouvera-t-on à forcer des citoyens de trahir leur religion ? Des hommes qui n'obéissent pas à leur conscience,

obéiront-ils fidèlement aux loix ? Au lieu de proscrire des malheureux qui s'égarent, voyez par quels moyens vous pouvez vous associer la nouvelle religion et lui faire aimer le gouvernement. Si vous m'ôtez quelqu'un des droits qui m'appartiennent comme citoyen, j'aurai lieu de me plaindre ; je me méfierai de vous, parce que je croirai que vous vous méfiez de moi ; je me rendrai vraisemblablement coupable, parce que je verrai que vous me regardez déjà comme tel. Dès qu'un législateur est assez éclairé pour me tolérer, il doit m'accorder tout ce qui ne blesse pas les bonnes mœurs et les principes du gouvernement. Il doit protéger la nouvelle religion aussi sincèrement que l'ancienne ; s'il ne le fait pas, il en naîtra d'abord des plaintes, des murmures, des reproches. Les scandales et les haines succéderont, et les citoyens seront armés les uns contre les autres.

La religion chrétienne est, dit-on, intolérante par sa nature ; mais entendons-nous, je vous prie. Si on veut dire qu'ayant été donnée aux hommes par Dieu même, ses ministres ne peuvent adopter des erreurs contraires aux vérités qui leur sont révélées, ni admettre un

nouveau culte, comme le pouvoient autrefois les Grecs et les Romains; on a raison; mais qu'il y a loin de cette intolérance ecclésiastique à la tolérance civile et politique! Quoi! parce que les luthériens, les catholiques romains et les calvinistes ne peuvent s'admettre mutuellement à leur communion, doivent-ils s'égorger? Dieu seul sait quelle punition mérite l'erreur de l'esprit; mais la raison nous démontre que dans ce monde ce n'est point un crime digne de mort. Le législateur peut-il se rendre coupable, quand il obéira à la loi éternelle, qui ordonne aux hommes de s'aimer? Je l'avoue; j'aurois quelque peine à croire que le gouvernement fît une faute en imitant la bonté et la patience de Dieu.

Plus le zèle que les ministres de la religion chrétienne ont pour le salut des ames, est propre à leur faire illusion, plus le législateur doit être attentif à résister à cette sorte de séduction. Vous êtes destinés, doit-il leur dire, à montrer aux hommes le chemin qui conduit au ciel, et quand vous avez prié Dieu d'éclairer par sa grace ceux qui refusent de vous croire, votre mission est remplie. Voilà votre devoir; je vous exhorte à les rem-

plir, et vous prie de me permettre de ne pas manquer au mien, je suis magistrat et non pas apôtre. La paix, la tranquillité, en un mot, le bonheur de la société ; voilà les objets que je dois me proposer ; et je vous demande si je suis armé de l'épée pour punir des citoyens qui remplissent tous les devoirs que la patrie exige d'eux, et qui pratiquent la religion qu'ils croient la plus agréable à Dieu. Que chacun s'en tienne aux devoirs de son état, et tout le monde sera heureux. Ne croyez pas que nos obligations soient opposées. Si je me livrois à votre zèle, je ferois haïr une doctrine que vous devez faire aimer. Je ferois une folie, puisque la vérité ne se persuade point par la force ; je servirois mal Dieu, puisque l'hommage d'un hypocrite qui trahit sa conscience, ne peut lui plaire ; en associant à vos mystères des hommes qui en sont indignes, je profanerois une religion que vous voulez conserver dans toute sa pureté, et je me rendrois coupable de leur sacrilège. Je vous dois, il est vrai, ma protection, mais m'égarer avec vous et par vos conseils imprudens, seroit-ce vous proteger ? Remarquez au contraire qu'en me bornant au bonheur temporel

de la société, je vous donne une protection véritablement utile; c'est vous apprendre à ne pas obéir à un zèle indiscret, qui vous rendroit coupables, et comme citoyens et comme ministres de la religion. Quand j'aurai consenti à vous faire détester et à me faire haïr moi-même par des loix inutiles, injustes et sanguinaires, pensez-vous que la religion s'en trouvera mieux, et que ses ennemis ne se multiplieront pas?

Ces considérations sont d'autant plus importantes, milord, et sont des principes d'autant plus certains, qu'on ne peut s'en écarter une fois sans tomber dans une abîme de maux, d'où il est en quelque sorte impossible de sortir. Dès que le gouvernement aura été assez malheureux pour faire un acte de persécution, vous verrez la religion dégénérer en fanatisme. Ne mettez jamais en opposition les loix divines et les loix humaines; car les gens de bien qui croient entendre les ordres de Dieu, n'obéiront pas à des hommes: et comme on se croit en droit de les persécuter, ils se croiront en droit de se défendre. Alors toutes les passions irritées et soulevées par les désordres que produit l'injustice, se porteront aux violences

les plus abominables; et j'en appelle aux guerres de religion dont l'Europe a été désolée; à quelle vengeance, à quelle lâcheté, à quel crime, à quel forfait les mains des fanatiques se refusèrent-elles?

La rivalité des princes du sang et des Guises n'auroit produit que des tracasseries de cour, si les violences de François premier et de son fils, à l'égard des réformés, ne les eussent invités à se précautionner contre les injustices du gouvernement. L'ambition du prince de Condé ne fut plus la basse et intrigante ambition d'un courtisan, quand l'amiral de Coligny l'eut averti de joindre sa cause à celle des calvinistes mécontens. Il étonna alors son ennemi, qui fut réduit à paroître plus catholique qu'il ne l'étoit en effet pour se faire un parti et prévenir sa ruine. Le roi perdit tous ses droits et tout son pouvoir, parce que sa persécution indiscrète avoit allumé le fanatisme. Personne ne voulut lui obéir; les uns l'accusoient d'être trop catholique, les autres de ne l'être pas assez, et tous méprisèrent l'autorité royale. Vous vous rappellez dans quelle foiblesse tomba le gouvernement toujours obligé de faire la paix et la guerre, sans jamais pouvoir concilier des hommes

qui croyoient ne pouvoir subsister qu'en exterminant leurs ennemis.

Telle est la malheureuse situation où se trouve un état, quand des religions se sont fait d'assez grandes injures pour en venir aux armes. Le passé donne des alarmes pour l'avenir, et la haine semble se reproduire incessamment. Il s'écoulera des siècles avant que le législateur trouve les esprits assez lassés de leurs dissensions pour recevoir les principes d'une sage tolérance qu'il eût été d'abord si facile de faire adopter. La ligue fut vaincue par Henri IV, et quelque envie qu'eut ce prince d'établir une paix solide, il ne put procurer à ses sujets qu'une trêve. De combien de maux les hommes ont-ils donc besoin pour apprendre à être sages: l'édit de Nantes, qui, dans ces circonstances, étoit sans doute la loi la plus raisonnable qu'ont pût publier, ne contenta personne, et laissa subsister les anciennes haines et les anciens soupçons. La nécessité où Henri IV avoit été de se faire catholique, étoit une preuve évidente qu'il n'étoit pas possible de faire une paix solide entre les deux religions. En forçant Henri IV à faire une abjuration, les catholiques devoient se flatter qu'ils le forceroient encore, lui ou son

successeur, à servir leur haine; et les calvinistes, témoins de ces sentimens, devoient être toujours prêts à recommencer la guerre, parce qu'ils n'étoient point assez stupides pour croire qu'on respecteroit leurs privilèges. S'il paroissoit facile de détruire les protestans, c'étoit une raison pour qu'on le tentât; si l'entreprise paroissoit difficile, c'étoit une raison pour qu'on la crût nécessaire. Ainsi la guerre civile étoit inévitable, si le gouvernement étoit encore aussi foible qu'il l'avoit été sous les fils de Henri II; ou bien il falloit s'attendre à la révocation de l'édit de Nantes, si le gouvernement avoit de la force et de la vigueur. Quoi qu'il arrivât, la France devoit donc encore se sentir sous les successeurs de Henri IV, de la faute qu'avoient faite François premier et son fils, en donnant l'exemple de la persécution.

En Angleterre même, milord, où, sous les auspices d'un sage gouvernement, la raison a fait tant de progrès, combien ne retrouvez-vous pas encore des traces de vos haines théologiques? Combien n'a-t-il pas fallu de temps, des guerres, et de désastres avant que les Allemands aient pu réparer les torts que leur a faits leur into-

lérance ? Peut-être même que le feu des dissensions n'est pas entièrement éteint ; peut-être n'est-il que caché sous la cendre. Quelle longue suite de maux l'intolérance traîne-t-elle donc après elle, s'il est vrai que le gouvernement établi par la paix de Westphalie n'ait pu dissiper entièrement les défiances et les haines des catholiques et des protestans ?

Nous voici à la fin de notre promenade, et sans doute vous n'êtes pas fâché, milord, de commencer à découvrir le sommet de la tour qui couronne le château. Il y a assez long temps que nous nous entretenons de législation et de loix ; conversation triste, qui fait découvrir à chaque instant tout ce que la société pourroit être sous la main d'un législateur habile qui auroit étudié les vues de la nature, et qui nous montre dans quel abîme de maux des loix faites sans méthode nous ont jetés et nous retiennent. Quand je lis l'histoire des nations, il me semble que des aveugles ont conduit d'autres aveugles ; quand je lis les codes de leurs loix, je vois que les passions, les caprices, les préjugés et l'ignorance ont été les législateurs du monde. Après une longue suite de générations,

quelques peuples n'ont pas même pu réussir à donner une forme constante à leur gouvernement. On juge de son droit par son pouvoir. Des révolutions éternelles se succèdent les unes aux autres. Chacun avance quand on ne le force pas de reculer, et en reculant chacun conserve l'espérance de recouvrer ce qu'il perd : ainsi les loix, toujours incertaines et flottantes, sont sans force et sans activité.

Pourquoi nous plaindre de nos malheurs, après avoir fait tout ce que nous avons pu pour nous rendre malheureux ? après nous être rendus sourds à la voix de la nature, il nous sied bien de l'accuser d'injustice. Elle nous crie que nous sommes égaux ; et il nous plaît, en faisant des loix, de supposer qu'il n'y a point d'égalité, et de croire qu'il est sage de sacrifier le genre humain aux passions de quelques individus. La nature ne nous a fait ni avares, ni ambitieux ; et cependant nous voulons que l'avarice et l'ambition soient les deux principes de l'ordre & des mouvemens de la société. Est-il juste que des fous, pour récompense de leur folie, obtiennent le bonheur qui est promis aux sages ?

Il faut enfin revenir sur nos pas, milord, il faut réparer nos fautes et prendre une route nouvelle, si nous voulons enfin former des sociétés raisonnables, et non pas des associations de brigands. Pour savoir à quelles loix nous devons nous soumettre, il faut remonter à ces loix éternelles, qui sont, dit Cicéron, la raison même de Dieu, qui ont précédé la naissance des villes et des sociétés, et que ni le sénat ni le peuple ne peuvent changer. Il faut étudier notre cœur, nos passions, nos besoins et les ressources de notre esprit. Nous sommes, me direz-vous, à une distance immense du but que nous devons nous proposer, et j'en conviens; mais par quelle étrange logique en conclurez-vous qu'au lieu de nous en rapprocher de quelques pas, nous devons nous en éloigner encore davantage. Mes principes de législation ne paroîtront à de certaines gens que des rêves chimériques; mais qui doit-on accuser de se repaître de chimères? moi qui cherche à pénétrer les intentions de la nature, et qui ne propose que des loix auxquelles les peuples les plus sages et les plus heureux ont obéi, ou ces politiques profonds, qui

se flattent d'assujettir la nature à leurs caprices, qui s'opiniâtrent à courir après un bonheur qui les fuit, et qui espèrent de nous rendre bons citoyens à force de multiplier et d'étendre nos vices?

Fin du Tome dix-huitième.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce volume.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

Fin de la table du Tome dix-huitième.

A DIJON, DE L'IMPRIMERIE DE FRANTIN.